CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

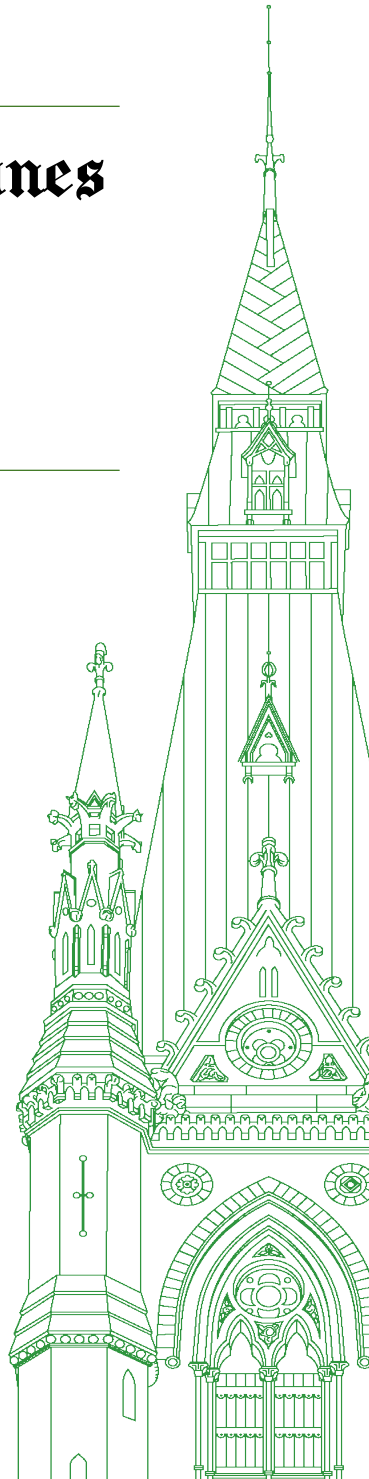
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 170

Le lundi 23 novembre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 novembre 2026

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1100)

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AU CADRE NATIONAL SUR LA TRANSPARENCE DES PRIX DES ALIMENTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-226, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le Président: Comme il n'y a aucune motion à l'étape du rapport, la Chambre passe maintenant sans débat à la mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.) propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.

Le Président: Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Gurbux Saini propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole une fois de plus à la Chambre au sujet du projet de loi C-226, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments.

Alors que nous entamons le débat à l'étape de la troisième lecture de cet important projet de loi, avant de parler du projet de loi lui-même, je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour l'étude minutieuse qu'ils en ont faite. Je tiens également à remercier les nombreux témoins qui ont comparu devant le comité, y compris les représentants de l'industrie, des organisations de consommateurs, des défenseurs de la sécurité alimentaire et des organismes gouvernementaux, de nous avoir fait part de leur expertise et de leur point de vue. Leurs témoignages ont contribué de manière significative à notre compréhension des avantages qu'une plus grande transparence des prix des aliments peut apporter aux Canadiens tout en garantissant que le futur cadre demeure pratique, équilibré et collaboratif.

Lorsque la Chambre a adopté le projet de loi C-226 à l'étape de la deuxième lecture et l'a renvoyé au comité, les députés ont reconnu que les Canadiens continuent de subir d'importantes pressions liées au coût de la vie et que le Parlement a la responsabilité d'examiner des mesures concrètes susceptibles d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées. Tout au long de l'étude du comité, un message est revenu sans cesse: les Canadiens veulent des renseignements clairs, accessibles et fiables lorsqu'ils achètent de la nourriture pour eux-mêmes et leur famille. C'est exactement l'objectif du projet de loi C-226.

Les Canadiens comprennent que le prix des produits alimentaires dépend de nombreux facteurs, dont beaucoup ne sont pas du ressort des supermarchés eux-mêmes. Depuis la pandémie de COVID-19, la situation économique est caractérisée par une instabilité et une incertitude importantes. Pendant la pandémie, les restrictions sanitaires ont bouleversé les habitudes de consommation et les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. À mesure que les économies ont repris leurs activités, l'inflation a atteint un niveau jamais vu depuis des décennies, entraînant une hausse du coût des biens et services essentiels, notamment les produits alimentaires, les transports, le logement et l'énergie.

Bien que l'inflation se soit depuis modérée, les Canadiens continuent de ressentir les effets cumulés de ces hausses. Des événements mondiaux tels que l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, l'instabilité au Moyen-Orient, les perturbations du commerce international, et la hausse du coût des transports et du prix de l'énergie contribuent tous à accentuer la tendance à la hausse du prix des produits alimentaires. C'est précisément à cet égard que le projet de loi C-226 serait particulièrement utile.

Clarifions ce qu'est ce projet de loi et ce qu'il n'est pas. Le projet de loi C-226 s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à aider les Canadiens à faire face aux difficultés liées au coût de la vie. Le gouvernement prend déjà des mesures importantes pour soutenir les Canadiens touchés par la hausse des coûts, notamment grâce à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les produits essentiels, à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, à des investissements continus dans le logement abordable, à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire qui est actuellement mise en oeuvre, ainsi qu'à des initiatives visant à renforcer la concurrence et l'équité tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

Ces mesures additionnelles visent à rendre la vie plus abordable sous différents angles. Certaines permettent de fournir un soutien financier direct, tandis que d'autres cherchent à renforcer la résilience à long terme de notre système alimentaire. Le projet de loi C-226 compléterait ces efforts en poursuivant un objectif tout aussi important: veiller à ce que les Canadiens aient accès à des renseignements clairs, cohérents et compréhensibles sur les prix lorsqu'ils prennent des décisions d'achat pour eux-mêmes et leur famille.

● (1105)

La transparence seule ne peut résoudre les problèmes d'abordabilité. Cependant, les mesures d'abordabilité et la transparence ne sont pas incompatibles. Elles vont de pair. Les Canadiens s'attendent à de l'équité, à de la transparence et à un accès à des renseignements clairs lorsqu'ils prennent des décisions d'achat pour eux-mêmes et leur famille. Ces attentes sont raisonnables et sont au cœur de l'objectif du projet de loi C-226. Celui-ci ne vise pas à dicter aux détaillants le prix des produits. Il repose plutôt sur un principe beaucoup plus simple: les consommateurs doivent être en mesure de bien comprendre les prix qu'ils voient et de comparer les produits facilement, systématiquement et équitablement.

C'est ce principe qui a guidé l'élaboration du projet de loi dès le début. Pour la plupart des Canadiens, faire l'épicerie n'est ni un exercice théorique ni une théorie économique; c'est une réalité hebdomadaire. Cette information est importante pour un grand nombre d'entre eux. Pour les personnes âgées, les étudiants, les nouveaux arrivants et les familles qui ont un budget serré, les petites différences de prix peuvent s'accumuler au fil du temps et avoir une incidence importante sur les finances du ménage.

Quand les consommateurs comparent deux produits côte à côte sur une tablette, ils devraient être en mesure de déterminer lequel des deux offre le meilleur rapport qualité-prix sans avoir à sortir une calculatrice ou à faire des conversions compliquées dans les allées d'épicerie. Or, il n'en est pas toujours ainsi. Les produits sont vendus dans des emballages de tailles différentes, les mesures sont présentées dans des formats différents, et les quantités par emballage peuvent changer au fil du temps, ce qui rend la comparaison difficile outre mesure. Au lieu de comparer de manière éclairée deux produits sur un pied d'égalité, les consommateurs se retrouvent facilement à comparer des pommes à des oranges.

Les Canadiens ont de plus en plus l'habitude de ce qu'on appelle communément la réduflation, une pratique qui consiste à offrir un produit en quantité moindre, mais au même prix ou à un prix supérieur à celui d'avant. Selon Statistique Canada, entre 2021 et 2023, 29,6 %, soit près de 30 %, de tous les articles d'épicerie admissibles suivis par l'indice du prix à la consommation ont fait l'objet d'une réduflation. Les consommateurs croient acheter le même produit qu'il y a un an, seulement pour découvrir qu'il y en a moins dans l'emballage. Bien que les fabricants et les détaillants soient libres d'adapter leurs produits aux conditions fluctuantes du marché, les consommateurs devraient disposer des outils nécessaires pour repérer ces changements et prendre des décisions éclairées à l'achat.

Une plus grande transparence permettrait aux Canadiens de comparer des produits en se fiant à la valeur plutôt que seulement à ce qui est écrit sur l'emballage. C'est là précisément l'importance du prix unitaire. Le projet de loi ne vise pas à imposer un fardeau inutile ni une solution universelle pancanadienne. L'une de ses forces réside dans son approche collaborative.

Au lieu d'imposer immédiatement des exigences nationales, le projet de loi C-226 prévoit l'élaboration d'un cadre en consultation avec les provinces, les territoires, les détaillants, les groupes de consommateurs et d'autres parties prenantes. Cette approche prend en considération la compétence des provinces et le fait que des bonnes solutions tiennent compte des réalités régionales et des facteurs opérationnels. Le projet de loi est conçu pour favoriser une approche collaborative plutôt qu'imposer un modèle national rigide.

● (1110)

Les témoins n'étaient pas toujours d'accord sur tous les aspects de la mise en œuvre, et on ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils le soient. Ce qui était remarquable, toutefois, c'est à quel point ils s'entendaient sur le fond. Des représentants du secteur de la vente au détail ont indiqué que les consommateurs trouvent les prix unitaires utiles et que de nombreux détaillants en alimentation les affichent déjà parce que les clients y voient un avantage réel.

Les défenseurs des consommateurs ont souligné l'importance de permettre aux Canadiens de mieux comprendre les prix et de comparer la valeur des produits. Les organismes canadiens de sécurité alimentaire ont, pour leur part, mis en évidence les pressions croissantes exercées sur les ménages et l'importance d'offrir aux consommateurs des outils pratiques pour gérer des budgets restreints. Au bout du compte, même si les témoins ont abordé la question sous des angles variés, ils s'entendaient sur un point essentiel: une transparence accrue profite aux consommateurs et les aide à prendre des décisions plus éclairées lorsqu'ils font leurs achats.

À l'étape de la deuxième lecture, la Chambre a reconnu l'importance d'examiner ces idées plus en détail. En comité, les témoins ont fourni des renseignements précieux sur les possibilités et les défis liés à une plus grande transparence des prix des aliments. Nous en sommes maintenant à l'étape de la troisième lecture, et nous avons l'occasion d'adopter un projet de loi pratique, réfléchi et axé sur les consommateurs.

Les Canadiens travaillent fort pour gagner leur vie. Ils devraient pouvoir avoir confiance dans l'information qu'ils reçoivent lorsqu'ils prennent des décisions d'achat. Ils méritent une plus grande transparence, des renseignements précis sur les prix et un marché de l'alimentation qui leur donne les outils nécessaires pour faire des choix éclairés.

Pour ces raisons, je suis fier de parrainer le projet de loi C-226 et j'encourage tous les députés à se joindre à moi pour l'appuyer à l'étape de la troisième lecture.

● (1115)

Roman Baber (North York, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations et de sa tentative de transparence par rapport aux prix des aliments qui, sous le gouvernement actuel, sont, comme nous le savons, sujets à une des inflations les plus élevées parmi les pays du G7.

Par souci de transparence, les députés conservateurs demandent très souvent au gouvernement si le Règlement sur les combustibles propres du premier ministre a une incidence sur le prix des aliments. Les libéraux répètent sans cesse qu'il s'agit d'une taxe imaginaire.

J'aimerais poser une question très claire au député. Quand un camionneur transporte des fruits et légumes et que le diésel qu'il achète est assujetti à une taxe de 8 ou 9 ¢ à cause de ce règlement, est-ce que ces coûts influent sur le prix des fruits et légumes qu'il transporte par camion, oui ou non?

Gurbux Saini: Madame la Présidente, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour rendre la vie plus abordable.

Chaque famille canadienne reçoit 1 900 $ en allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ce montant sera en outre majoré de 50 % en 2027, parce que nous nous soucions des Canadiens ordinaires. En ce qui concerne les taxes sur l'essence, les agriculteurs économiseront en moyenne 275 $. Nous avons investi 2 millions de dollars...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Il est temps de passer à d'autres questions.

L'honorable député de Drummond a la parole.

[*Français*]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je suis désolé d'interrompre mon collègue d'en face dans sa longue réponse et l'énumération de chiffres qu'on ne prenait pas en note de toute façon parce que c'est toujours la même chose qui revient, c'est toujours la même espèce de discours.

Il y a une chose que je ne comprends pas, c'est cette espèce d'obsession qu'ont les libéraux de ramener toujours des projets de loi qui sont des ingérences dans les compétences du Québec et des provinces — ces ingérences ne sont même pas subtiles. Au Québec, il existe déjà une loi sur l'étiquetage, la loi 72, qui exige encore plus que ce que le projet de loi C-226 propose de faire. En comité, on a même reconnu que c'était une compétence du Québec et des provinces. Les provinces ont déjà le pouvoir de mettre en place des normes, des règles et des lois d'étiquetage pour rendre l'achat d'aliments, notamment, plus clair pour les consommateurs.

Ma question est simple: est-ce parce qu'ils ignorent que ce sont des compétences provinciales ou parce qu'ils n'en ont rien à cirer?

[*Traduction*]

Gurbux Saini: D'entrée de jeu, madame la Présidente, je tiens à féliciter le Québec d'avoir adopté la loi en question, il y a quelques années, car elle est utile aux Québécois. Je veux cependant que tous les Canadiens aient la même chance qu'eux.

Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit aux provinces. Ce sera un travail collaboratif entre les provinces, les territoires, les détaillants et les consommateurs, pour qu'ils comprennent ce qui est en cause.

Le meilleur exemple que c'est utile, c'est que les prix sont toujours plus bas au Québec qu'au Canada. Voilà pourquoi je veux que tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, bénéficient du même avantage que les Québécois. Il ne s'agit pas de s'ingérer dans les compétences provinciales.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je félicite mon collègue d'avoir proposé une importante mesure législative. Partout au pays, les gens sont conscients qu'il faut régler le problème du prix des produits alimentaires.

Je suis heureux que le député ait mentionné la réduflation, par exemple, qui donne l'impression que le prix n'a pas changé, alors que l'emballage est moins rempli qu'avant. Il a parfaitement raison de proposer une mesure législative pour régler un problème on ne peut plus tangible pour les Canadiens.

Il s'agit donc d'une observation plutôt que d'une question: avec ce projet de loi, je trouve que le député a accompli un travail hors pair.

Gurbux Saini: Madame la Présidente, je le répète, il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et non d'un projet de loi du gouvernement. En fait, pendant le porte-à-porte que j'ai fait lors des dernières élections, c'était la principale préoccupation dont les Canadiens m'ont parlé...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous reprenons le débat. Le député de Simcoe-Nord a la parole.

● (1120)

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir de retrouver les députés en ce lundi matin. Je me réjouis d'être de retour ici avec tous mes collègues à Ottawa pour discuter des prix des produits d'épicerie. Je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté un projet de loi qui, selon lui, contribuerait à mieux informer les consommateurs. Étant donné que le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre, je le félicite d'avance parce que je m'attends à ce qu'il recueille suffisamment de voix pour renvoyer ce projet de loi au Sénat. Malheureusement, il ne bénéficiera probablement pas de l'appui des conservateurs, mais ce n'est pas grave. Le projet de loi sera adopté de toute façon. Je tiens donc à féliciter le député et à le remercier pour sa contribution à la résolution du problème des prix des produits d'épicerie auquel sont confrontés les Canadiens.

Je voudrais souhaiter un très joyeux anniversaire à une de mes amies, Campbell. C'était son anniversaire mercredi dernier, et je lui dédie mon discours de ce matin.

Le sujet soulevé touche quelque peu à la compétence provinciale. Heureusement, la Cour suprême a rendu en 2011 un arrêt concernant la Loi sur les valeurs mobilières. Je pense personnellement que cette cour a commis quelques erreurs dans sa décision. Toutefois, elle a clairement établi que le gouvernement fédéral dispose de pouvoirs en matière de commerce au sens large, et elle a expressément précisé que ces pouvoirs ne sont pas limités à un secteur en particulier.

Si le député pense qu'une province, comme le Québec, a un excellent projet de loi sur la transparence des prix des aliments, je lui dirais qu'il revient aux autres provinces du pays de s'en inspirer. Le gouvernement fédéral pourrait promouvoir ces normes partout au pays, mais il n'a pas besoin d'un projet de loi pour dicter aux provinces ce qu'elles doivent faire. Une province devrait simplement faire ce qu'elle a le pouvoir de faire, et lorsqu'elle ne fait rien, ce sont les politiciens provinciaux qui devraient en répondre, comme tous les politiciens qui disent une chose, en font une autre et n'agissent pas. Le gouvernement fédéral n'a pas à jouer les sauveurs lorsqu'une province manque à ses responsabilités dans un domaine relevant de sa compétence.

Quand je fais mon épicerie, je regarde les informations sur les étiquettes, et le prix unitaire est déjà indiqué. Prenons le jus d'orange comme exemple, dont le prix a beaucoup augmenté, au grand désarroi de celles et ceux d'entre nous qui aiment le jus d'orange. Personnellement, je le préfère sans pulpe, sans vouloir offenser les amateurs de pulpe. Mon père en est d'ailleurs un. Les étiquettes mentionnent le prix par 100 millilitres. Cette transparence existe déjà aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin que le gouvernement fédéral impose des règles supplémentaires à des administrations qui disposent déjà de leurs propres règlements, lesquels fonctionnent généralement bien.

Notre fédération est tout à fait unique par rapport à celle d'autres pays, mais j'entends souvent l'argument selon lequel le Canada est le seul pays du G7 qui n'a pas de programme national d'alimentation en milieu scolaire ou de cadre national pour régir les prix à l'épicerie. Il faut toutefois savoir que ces autres pays du G7 n'ont pas de gouvernements provinciaux dotés de compétences qu'ils peuvent exercer de façon autonome. Nous devons respecter ces compétences. Si les élus provinciaux ne prennent pas les mesures nécessaires, il revient aux électeurs de ces provinces de les remplacer. Ainsi, bien que je félicite mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi pour tenter de régler un problème, je pense qu'il soulève d'importantes préoccupations liées à la compétence fédérale.

De plus, lorsque nous adoptons des projets de loi qui obligent un ministre à déposer un rapport à la Chambre, c'est habituellement un député de l'opposition qui demande à ce ministre de présenter des renseignements, car ils sont souvent difficiles à obtenir autrement. Cependant, lorsqu'un député ministériel présente un projet de loi visant à obliger un ministre à faire rapport à la Chambre sur une question dont celui-ci devrait déjà s'occuper, en l'occurrence l'examen des prix à l'épicerie à l'échelle du pays, pourquoi ce député ne communique-t-il pas simplement avec le ministre pour lui rappeler que son ministère devrait en faire beaucoup plus à ce sujet? Pourquoi devons-nous adopter un projet de loi pour demander à un ministre de produire un rapport sur la situation des prix dans les épiceries canadiennes?

● (1125)

Je ne veux pas offenser le député, mais, à mon avis, tous les députés ministériels ont le numéro du téléphone cellulaire du ministre. Ils pourraient simplement l'appeler et lui demander de mener l'étude. Il n'est pas nécessaire d'adopter un projet de loi à la Chambre pour demander à un ministre de s'acquitter de ses obligations. À la Chambre, nous pouvons poser des questions aux ministres. S'ils estimaient que c'était vraiment une bonne idée, les ministres pourraient, de leur propre initiative, produire régulièrement un rapport à l'intention des Canadiens, sans qu'il soit nécessaire d'adopter un projet de loi qui les oblige à le faire.

Comme je l'ai déjà dit, par principe, il est important que les consommateurs bénéficient d'une plus grande transparence. Il n'y a aucun doute là-dessus. Selon moi, une bonne part de cette transparence est déjà assurée. Cela dit, les gouvernements devraient concentrer leurs efforts dans les domaines relevant de leurs champs de compétence. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, le principal levier d'action se trouve du côté de la concurrence. Il faut créer des conditions favorables à l'arrivée d'un plus grand nombre de concurrents.

Lors de sa visite en Chine la semaine dernière, le premier ministre a déclaré que, dans certaines circonstances, un plus petit nombre de concurrents favoriserait parfois la concurrence, une thèse qui relève davantage de la théorie que de la pratique. En réalité, ce n'est souvent pas le cas.

Or, le premier ministre a fait cette observation dans le contexte des fusions entre entreprises de télécommunications, même s'il tentait de répondre de façon abstraite. Il faudrait lui demander s'il estime qu'il devrait y avoir moins d'acteurs dans le secteur des télécommunications.

Si c'est là le raisonnement du premier ministre, les Canadiens pourraient être portés à croire qu'il appuie une plus grande consolidation dans certaines de ces industries qui comptent déjà très peu de concurrents. La fusion de petits joueurs — peut-être même dans le domaine de l'alimentation, vu les nombreux frais de transport et de logistique — pour leur permettre de prendre de l'expansion peut sembler une bonne idée en théorie, mais elle ne l'est probablement pas dans la pratique. Franchement, il y a beaucoup de recherches à ce sujet au pays dans de nombreuses industries. Dans le secteur de l'alimentation, le plus important levier dont le gouvernement dispose reste la concurrence. Si nous imposons aux supermarchés de nouveaux règlements qui ne relèvent pas nécessairement du gouvernement fédéral, les nouveaux joueurs auront plus de peine à pénétrer ce marché. Nous ne devrions pas nous servir de règlements pour empêcher de nouveaux concurrents d'entrer sur le marché. Nous devrions utiliser les règlements pour favoriser la venue de davantage de concurrents, car ça, c'est sans aucun doute un champ de compétence fédérale.

Comme je l'ai déjà dit, le député a déployé un effort de bonne foi afin d'améliorer la transparence des prix pour les consommateurs. Je crois que cette transparence est déjà bien présente. Si le gouvernement fédéral juge que le Québec a un bon modèle, il pourrait en faire la promotion. Cependant, je ne crois pas qu'il doive adopter une mesure législative pour forcer les provinces à faire quoi que ce soit. Si une province n'agit pas, ne présumons pas que le gouvernement fédéral se doit de se porter à la rescousse de tous.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, permettez-moi, d'entrée de jeu, de faire quelque chose d'un peu spécial pour un député du Bloc québécois: j'aimerais souligner le Prix d'histoire du Gouverneur général pour l'excellence en enseignement, qui a été remis à sept enseignants, dont un ancien professeur que j'ai beaucoup aimé et que j'aime toujours d'ailleurs, Martin Baron. Il nous dirait à quel point c'est « pété » de recevoir ça, puis que ça peut tout changer dans une carrière. Toujours est-il que je suis très fier de lui, de cette reconnaissance et distinction canadienne, ma foi, bien méritée.

Si je peux me permettre d'être honnête aussi, je dois avouer que je me lève pour prendre la parole en ayant un peu faim aujourd'hui. C'est dommage qu'on ne puisse pas apporter de nourriture à la Chambre, parce que, si je le pouvais, j'aurais possiblement apporté une barre tendre au chocolat. Bien que j'adore le chocolat, il faut savoir que ce n'est pas toujours du chocolat, même si on dit que c'est du chocolat. Les barres tendres Dipps de Quaker en particulier sont faites avec du chocolat au lait. Pendant des années, cette barre était faite avec du vrai chocolat, puis, en 2023, la compagnie a modifié sa recette. Le chocolat au lait a été remplacé par un enrobage chocolaté à base d'huile de palme. C'est ce qu'on peut lire sur la boîte. On dit au revoir au chocolat et on dit bonjour à un produit qui fait semblant d'être du chocolat. Pourquoi? C'est parce que c'est moins cher pour la compagnie. La marque est la même, la boîte est presque identique, mais ce n'est pas le même contenu. Le seul changement sur la boîte, c'est que le chocolat devient chocolaté. Le chocolat au lait que nous aimons a disparu.

Il faut que ça cesse. Nous ne devons plus laisser les compagnies nous tromper. Ce n'est pas un cas isolé, ça se passe tous les jours dans nos épiceries. Voilà que le Bloc québécois voyait dans le projet de loi C-226 une occasion d'apporter un changement très attendu. Nous avons proposé d'obliger les transformateurs à afficher sur la boîte tout changement de format ou de composition, pour une question de transparence, bien sûr, mais aussi pour une question de franchise et d'honnêteté envers le consommateur. Nos amendements ont été refusés en comité par les libéraux, qui préfèrent essentiellement laisser le consommateur être floué.

Nous débattons donc aujourd'hui du projet de loi C-226, Loi concernant l'élaboration d'un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments. Sur papier, ça sonne bien. Toutefois, regardons ce qu'il y a vraiment dans la boîte pour voir si le gouvernement n'est pas justement comme ces entreprises, c'est-à-dire s'il présente un beau format, mais une recette qui nous laisse encore sur notre appétit.

Pour savoir à quoi ça devrait ressembler, on n'a pas besoin d'aller bien loin. Le Québec est déjà bien en avance sur le Canada à ce chapitre. Le prix unitaire était déjà obligatoire au Québec, mais Québec a décidé d'aller encore plus loin récemment. Ainsi, la Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit, adoptée récemment, fait qu'il est obligatoire, lorsqu'un aliment est en rabais, d'afficher le prix courant ainsi que les prix applicables aux membres et aux non-membres d'un programme de fidélisation. Au Québec, on a terminé de se demander si, lorsqu'un rabais offre deux pots de yogourt pour 6 $, un seul pot coûtera 3 $, 3,50 $ ou un autre prix. Encore une fois, le Québec est à l'avant-garde de la protection des consommateurs et mène la charge. Est-on surpris? Moi, je ne le suis pas.

Dans mon premier discours au sujet du projet de loi C-226, j'avais souligné que le Bloc québécois s'y opposait parce qu'il empiétait sur les champs de compétence des provinces. De notre côté, nous faisons nos devoirs et nous tentons d'améliorer les projets de loi. Mon collègue pourra le confirmer. Nous avons déposé plusieurs amendements pour rendre ce projet de loi vraiment utile aux consommateurs.

Nous avons proposé d'encadrer la réduflation, comme le font déjà la France, le Brésil et la Corée du Sud. Par exemple, un consommateur habitué d'acheter la même boîte de six barres énergétiques pourrait un jour se retrouver avec une boîte qui n'en a plus que cinq. C'est le même emballage, le même prix et le même format, mais la quantité a changé. Cet amendement a été refusé.

Nous avons proposé d'obliger les transformateurs à afficher tout changement de format ou de composition. La France le fait déjà pour ce qui est du format, mais nous souhaitions être des leaders sur le plan de la déqualification, comme le chocolat sans chocolat dans ces barres tendres. Ça a été refusé. Nous avons proposé d'afficher l'origine des aliments et le pourcentage de produits canadiens qu'ils contiennent, comme cela se fait en Australie. Ça a été refusé.

● (1130)

Nous avons proposé d'obliger les détaillants à déclarer la tarification dynamique avant qu'elle ne s'installe dans nos épiceries. L'Union européenne l'exige déjà pour les prix personnalisés. Ça a été refusé.

Nous avons proposé de financer des organisations de défense des consommateurs, comme le font l'Allemagne et l'Union européenne. Il faut aussi rappeler que le gouvernement fédéral a aboli le Bureau de la consommation, qui finançait justement ces organisations. À l'image de l'Office de la protection du consommateur, ces organisations se demandent si elles vont être capables de bien remplir leurs mandats avec les nouvelles coupes. Comme on peut s'en douter, ça a été refusé.

Nous avons proposé l'étiquetage obligatoire des produits alimentaires relativement au pays d'origine, à la traçabilité et aux méthodes de production, notamment le génie génétique, le clonage ou la culture biologique. L'Union européenne étiquette les organismes génétiquement modifiés depuis 2004, soit il y a plus de 20 ans. Ça a été refusé.

Je veux saluer et remercier mon stagiaire, Darcy Eygun, qui a contribué à la rédaction de mon discours. Darcy a 22 ans. Comment se fait-il que, 22 ans plus tard, on n'ait pas encore bougé en matière d'étiquetage? L'Union européenne l'a fait. Ça se fait partout dans le monde, mais, ici, à Ottawa, c'est refusé, refusé et refusé. À mon sens, ça n'a pas de bon sens, et c'est une occasion ratée que nous offrait le projet de loi C-226.

Ce n'est pas tout. En comité, les libéraux ont vidé de sa substance leur propre projet de loi. Les consommateurs attendront jusqu'à deux ans et demi pour un simple rapport sur des consultations. Il n'y a plus aucune obligation de produire un cadre. Le projet de loi C-226 a donc lui-même été victime de réduflation. C'est le même emballage, mais il y a malheureusement moins de contenu.

Le plus beau, c'est que les libéraux nous ont donné raison. En comité, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, soit mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord, que je salue, a confirmé une certaine inutilité de ce projet de loi. Je le cite: « Pour moi, la Loi sur la concurrence constitue déjà le cadre national concernant les pratiques commerciales qui peuvent être trompeuses pour les consommateurs. » Je tiens donc à le remercier sincèrement. Je suis entièrement d'accord avec lui. Le cadre fédéral existe déjà et le cadre québécois existe déjà. Alors, à quoi sert le projet de loi C-226?

La députée de Compton—Stanstead, que je salue également, a même ajouté ce qui suit au sujet de l'établissement du cadre: « Nous nous inspirerions probablement du Québec, puisque le Québec est la seule province qui a ce genre de cadre. »

La question se pose: si le Québec est un modèle pour ce qui est du cadre national, qu'est-ce qui justifie de refuser de l'exempter? C'est exactement ce que proposait un autre de nos amendements. Ce n'est pas le Canada qui doit être maître chez nous, il faut en convenir. Pourtant, le secrétaire parlementaire a voté contre. Ça a été refusé. Ça n'a pas de bon sens, mais, bon, nous nous amusons quand même. Pendant que nous perdons notre temps en comité sur un projet de loi qui, selon les libéraux eux-mêmes, ne relève même pas de l'agriculture, les vrais enjeux des productrices et des producteurs agricoles du Québec et du Canada ne peuvent plus se permettre d'attendre. C'est à l'image de l'attention que le gouvernement libéral porte à l'agriculture. Un gros train à grande vitesse qui passe sur le corps de nos meilleures terres agricoles du Québec et de l'Ontario. On verra plus tard quels changements ça va apporter et si ça va être rentable.

Le Bloc québécois est contre le projet de loi. Celui-ci a été adopté avec dissidence en comité. Il est temps que le gouvernement reconnaisse que le Québec et les provinces canadiennes sont très bien capables de prendre leurs propres décisions dans leur propre champ de compétences. Au Bloc québécois, nous croyons que l'État québécois et les provinces canadiennes ont des compétences qui leur sont propres. Ottawa, c'est le petit frère qui se prend pour le grand et qui veut dire à tout le monde quoi faire. Il faut que le gouvernement lise sa propre constitution. D'ailleurs, c'est une belle journée pour le faire. La mise en marché intérieure, le commerce de détail et la production et la protection du consommateur, c'est une responsabilité du Québec.

J'ai une suggestion toute simple pour un projet de loi destiné aux épiceries: qu'Ottawa s'occupe de ses propres oignons. Ce n'est pas nouveau que le gouvernement fédéral tente d'étendre à l'ensemble du Canada une mesure déjà en place au Québec. Cette posture fédérale est un réflexe centralisateur récurrent. Elle place souvent le Québec dans une position défavorable, puisque celui-ci a déjà mis en place des politiques plus avancées. Ottawa paie donc les autres provinces pour venir au même niveau que le Québec. Même les détaillants nous ont dit, en comité, qu'il fallait respecter les compétences des provinces. Il n'y a qu'à Ottawa...

● (1135)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Le temps de parole du député est écoulé. Je lui ai fait signe.

[*Traduction*]

Nous reprenons le débat. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il est intéressant d'écouter le débat. Compte tenu de ce que propose le député, j'aurais pensé que les députés d'en face verraient, au final, l'intérêt de voter en faveur du projet de loi à l'étude. Qu'est-ce que cela donnerait, au juste? Ce serait un geste positif vers un objectif auquel les Canadiens sont très sensibles, je crois. Pourquoi les députés d'en face s'opposeraient-ils à ce que le gouvernement fédéral agisse et travaille en collaboration? Ils semblent se concentrer strictement sur la question de la protection des chasses gardées.

J'ai fait de la politique provinciale pendant de nombreuses années, et nous parlions souvent d'enjeux qui relevaient d'Ottawa. Il ne faudrait pas penser que l'assemblée législative provinciale ne fait jamais, au grand jamais, quoi que ce soit qui relève de la responsabilité fédérale. Il y a des enjeux sur lesquels nous devrions tous travailler en collaboration, selon moi. Il n'y a pas simplement le fédéral et des provinces qui jouent chacun sur leur terrain de jeux; il y a de vraies personnes qui sont en quête de solutions. Si une province agit plus proactivement que d'autres dans un dossier, qu'y a-t-il de mal à ce que le gouvernement fédéral, comme l'a laissé entendre le député, présente un bon projet de loi disant que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership dans ce dossier, travailler en collaboration avec les provinces et d'autres intervenants et mettre en place un cadre national? Qu'y a-t-il de mal à cela?

Pourquoi les députés d'en face ne se concentrent-ils pas avant tout sur le bien des Canadiens plutôt que sur leurs propres intérêts politiques? C'est ce que je comprends des discours d'en face, qu'il s'agisse de l'alliance peu catholique entre les bloquistes et les conservateurs...

Des voix: Oh, oh!

● (1140)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): J'interromps le secrétaire parlementaire.

Peut-on laisser chaque député prononcer son discours dans un climat de respect?

L'hon. Kevin Lamoureux: Il faut considérer la teneur du projet de loi, madame la Présidente: qu'est-ce que le député essaie d'accomplir? Prenons l'emballage. Le consommateur qui fait son épicerie voit le produit A, qui coûte 4,50 $ pour 900 grammes, puis, à côté, un autre emballage, le produit B, qui coûte, disons, 5,50 $ pour 1 250 grammes. Lequel des deux est le plus économique? Si le client sort sa calculatrice, il verra que le produit A coûte moins cher. Si par contre le produit B coûtait 1 $ de plus, la vraie meilleure affaire ne serait plus la même.

Y a-t-il une façon de faire plus efficace? De ce qu'on nous a dit, le Québec a trouvé un meilleur système. Y a-t-il un rôle pour Ottawa là-dedans? Le projet de loi à l'étude n'obligerait pas le secteur privé, les marchés d'alimentation ou les provinces à faire quoi que ce soit contre leur gré: il établirait un cadre. Il dit au ministre qu'il faut mettre au point un cadre national, qui devra être déposé dans les 18 mois qui suivront la sanction royale.

Que se passerait-il pendant ces 18 mois? Il y aurait une sensibilisation accrue du public. Les bureaucrates des différentes administrations seraient mieux informés de l'étude nationale en cours.

En quoi est-ce une mauvaise chose? Est-ce que c'était une mauvaise chose qu'Ottawa se penche sur la question du cancer causé par le tabagisme? En fait, les soins de santé sont une responsabilité conjointe, même si de nombreux députés de l'opposition soutiennent qu'Ottawa ne devrait pas y toucher, sauf pour donner de l'argent, mais il y a eu des études nationales.

Je sais que nous comparons des pommes et des oranges, mais au bout du compte, la question du coût de la vie est très sérieuse. Le premier ministre a dit très clairement que nous allions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour rendre la vie plus abordable. Chaque fois que le gouvernement fédéral présente des initiatives, le parti de l'opposition vote contre.

On a même entendu le député de Simcoe ridiculiser le Programme national d'alimentation scolaire. Oui, oui. Nous en avons fait un programme permanent. C'était l'une des premières initiatives souhaitées par le premier ministre et tous les députés libéraux. Je crois qu'il s'agit d'un programme important, tout comme le programme de soins dentaires. Ces mesures visent à aider les gens à gérer le coût de la vie. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels a la même visée, et nous voyons sans cesse l'opposition voter contre ce genre d'initiatives.

Les députés de l'opposition s'opposeront à l'initiative actuelle. Ils devraient avoir honte. Franchement, qu'y a-t-il de mal à ce que le gouvernement et le ministère agissent et mènent une étude sur la question? Ne croient-ils pas que la réduflation est bien réelle au Canada? Ne pensent-ils pas qu'on pourrait simplifier un peu les choses pour les consommateurs? Ils devraient demander à leurs concitoyens s'ils estiment qu'Ottawa devrait jouer un rôle là-dedans, sans leur imposer de parti pris. Ce que veulent les gens, c'est que les politiciens travaillent en collaboration pour les servir collectivement. C'est ce que fait le gouvernement continuellement. Nous devrions nous réjouir que des projets de loi d'initiative parlementaire, comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, encouragent les politiciens à faire exactement ce que la population attend de nous.

● (1145)

Nous devrions nous attaquer à la question de l'abordabilité, de la transparence et d'une meilleure reddition de comptes en fournissant des renseignements plus clairs et plus fiables. Ce serait dans l'intérêt du consommateur et, à mon avis, ça aurait indirectement une incidence sur le prix des aliments. Si on pouvait me donner plus de temps, je serais ravi d'en dire plus à ce sujet.

Au bout du compte, il s'agit d'un projet de loi qui n'exige pas seulement que nous menions une étude et que nous produisions un rapport dans les 18 mois, mais qui prévoit également un mécanisme pour que, cinq ans après ce rapport, nous recevions un autre rapport sur les résultats concrets du projet de loi. À mon avis, cela garantirait la reddition de comptes dans ce dossier.

Quand j'ai posé une question à mon collègue, je voulais vraiment qu'il reconnaisse que c'est le genre de projets de loi d'initiative parlementaire que, selon moi, tous les députés devraient appuyer. Le député tient compte de ce que lui disent les gens de sa circonscription, et il a présenté le projet de loi de manière à ce qu'il ne traite pas seulement d'une question importante pour nous tous à l'échelle locale, mais aussi de la nécessité de travailler en collaboration avec d'autres gouvernements. Le député représente très bien les intérêts des gens de sa circonscription.

Pour ma part, je sais que, plus nous pouvons fournir de renseignements aux consommateurs, mieux c'est pour nous tous.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Madame la Présidente, un nombre effarant de Canadiens souffrent de la faim. Ils n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture à l'épicerie. Ils ne parviennent pas à se nourrir ni à nourrir leur famille, et ils sautent des repas. Ils tirent le maximum de chaque dollar et ont recours aux banques alimentaires; d'ailleurs, nombreux sont ceux qui s'y rendent en rentrant de leur travail à temps plein.

Les libéraux ont fait de grandes promesses, et le premier ministre nous a pratiquement invités à le juger en fonction des prix à l'épicerie. À première vue, les annonces ont été nombreuses: on dénombre à ce jour au moins 37 engagements, programmes, mesures de financement et promesses spécifiques en matière d'accessibilité alimentaire de la part du gouvernement libéral actuel. Nouveaux fonds, prestations bonifiées, subventions, allégements fiscaux, programmes de financement, examens de la concurrence, réformes réglementaires et stratégie nationale de sécurité alimentaire se sont succédé.

Sachant que le premier ministre a déclaré pendant la campagne électorale que « [selon son] expérience en matière de gestion, il faut fixer des objectifs clairs, retourner à la table de travail, suivre les progrès chaque mois et demander des comptes aux responsables », la comparaison entre le nombre d'annonces et l'absence de calendrier ou de résultats concrets dans ce dossier est révélatrice. Malgré tous ses plans, promesses et programmes, le gouvernement n'a toujours pas indiqué aux Canadiens quand leur facture d'épicerie devrait baisser, ni de combien. Comme il n'y a toujours pas de résultats, les libéraux ont cherché à imputer la hausse des prix des aliments à tout sauf à une décennie de gouvernement libéral: la guerre en Iran, les droits de douane de Trump, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les changements climatiques, la chute du dollar canadien, les pénuries de main-d'œuvre, le détroit d'Ormuz, les épiceries, les capacités de transformation alimentaire insuffisantes et, bien sûr, comme mon collègue vient de le souligner dans son discours, les conservateurs.

Voici qu'arrive maintenant le projet de loi C-226, qui nous amène à nous demander sérieusement si les députés libéraux se concentrent bien sur les bonnes priorités. Le projet de loi C-226 obligerait la ministre de l'Industrie à consulter les provinces et à établir un cadre pour élaborer des normes concernant les prix unitaires et pour renseigner les consommateurs. Je ne comprends vraiment pas pourquoi la ministre de l'Industrie aurait besoin qu'un projet de loi lui dicte comment faire ce qui me semble être essentiellement son travail.

Regardons dans l'ordre ce que prévoient les quatre paragraphes de ce projet de loi.

L'article 1 du projet de loi a été supprimé au comité. L'article 2 précise littéralement que, lorsque le projet de loi fait référence au « ministre », il s'agit du « ministre de l'Industrie ». L'article 3 stipule que le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces afin d'élaborer des règles applicables à l'échelle du Canada concernant l'affichage des prix unitaires dans les rayons des magasins d'alimentation, afin que les consommateurs puissent comparer les produits. Il vise ensuite à apprendre aux Canadiens à utiliser ces prix unitaires.

J'ai une bonne nouvelle pour le député de Fleetwood—Port Kells. Le calcul du prix unitaire n'a rien de nouveau. Il existe des applications à cet égard, et elles sont légion. Le Guide alimentaire canadien de Santé Canada l'explique, et le gouvernement fédéral dispose d'un site Web pour apprendre aux gens comment s'y prendre. En ce moment, je ne connais aucun consommateur incapable de faire le calcul, et les tout-petits apprennent à calculer le prix unitaire pendant qu'ils sont assis dans le panier d'épicerie de leurs parents au supermarché.

L'article 4 du projet de loi stipule que le ministre devra rédiger un rapport sur les discussions menées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans un délai de 18 mois suivant la date de l'entrée en vigueur de la loi. Il ne s'agit pas de ce qu'ils ont accompli, de ce qu'ils ont promis de faire ni même de ce qu'ils ont appris, mais bien de ce dont ils ont discuté.

L'article 5 a été supprimé, et l'article 6 reporterait l'entrée en vigueur de la loi d'un an après l'obtention de la sanction royale.

Le ministre disposerait d'un délai pouvant aller jusqu'à 30 mois après la sanction royale simplement pour préparer un rapport sur les consultations, qui serait ensuite présenté au Parlement. Si j'étais un peu plus cynique, j'avancerais que nous passerons plus de temps à débattre du projet de loi que la ministre n'en passera à le mettre en œuvre.

L'affichage des prix unitaires est utile. Voilà pourquoi presque toutes les grandes chaînes d'épicerie, sinon toutes, le proposent déjà sous une forme ou une autre. Voilà pourquoi il y a toutes ces applications. Qu'apporterait réellement le projet de loi C-226 à tout cela? Aucun magasin ne serait tenu de modifier le moindre prix, quoiqu'il pourrait être obligé de refaire toutes ses étiquettes, et aucune baisse de prix des produits d'épicerie ne serait exigée du fait de ce projet de loi.

● (1150)

Ce qui rend cette initiative d'autant plus extraordinaire, c'est que des représentants du gouvernement ont indiqué au comité de l'agriculture que les prix unitaires faisaient déjà partie de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. Des discussions à ce sujet sont en cours avec les provinces depuis 2023. Industrie Canada publie déjà des conseils à l'intention des consommateurs. Statistique Canada gère déjà une plateforme de données sur les prix des aliments.

Supposons que le ministre donne suite à ce projet de loi. Quel mal y aurait-il, comme l'a souligné mon collègue dans son discours, si le gouvernement décidait qu'il est mieux placé que toutes les applications et tous les outils existants mis au point par le marché pour aider les consommateurs à évaluer le coût d'un produit par rapport à un autre? Et si le gouvernement fédéral élaborait un nouvel ensemble de normes nationales pour les étiquettes sur les rayons des épiceries, par exemple dans le cadre d'une initiative canadienne de modernisation de l'affichage des prix dans les épiceries?

Si de nouvelles normes étaient imposées, les épiceries pourraient faire face à de nouveaux coûts en matière d'équipement, de logiciels, de dotation en personnel et de conformité. Les grandes chaînes misent généralement sur des systèmes informatisés et affichent déjà les prix unitaires. Cependant, il est fréquent que les petits magasins, en particulier ceux situés dans les collectivités régionales, ne le font pas. Ces épiciers ont déjà du mal à offrir aux grandes chaînes le genre de concurrence dont notre système d'approvisionnement alimentaire a besoin. Ce n'est pas en les acculant à la faillite ou en dressant des obstacles à l'entrée d'autres entreprises que nous favoriserons la concurrence. De plus, ce que je viens de dire n'est pas une supposition. Même le sous-ministre adjoint de l'Industrie a déclaré au comité que les petits épiciers avaient signalé que la mise en œuvre de ces normes leur coûterait plus cher, et qu'il ne pouvait pas quantifier ce coût.

Ce n'est pas un problème ponctuel. Comme chacun le sait, les prix des aliments varient continuellement. Le Conseil canadien du commerce de détail a indiqué au comité qu'un supermarché typique compte de 30 000 à 40 000 produits et qu'il peut modifier chaque semaine le prix de 1 000 à 3 000 articles. Chaque nouvelle promotion, chaque rabais de liquidation, chaque prix fidélité ou chaque changement de la taille de l'emballage peut exiger que le prix unitaire soit recalculé et vérifié. Une grande chaîne peut automatiser ce processus. Pour un détaillant indépendant, cela peut représenter des heures de travail consacrées à mettre à jour les étiquettes, à former le personnel et à vérifier l'exactitude de l'information au lieu d'aider les clients. Il pourrait y avoir une hausse du fardeau administratif si les provinces décidaient d'inscrire ces normes dans leur réglementation. De plus, certaines promotions à court terme pourraient disparaître si leur gestion devenait trop complexe sur le plan administratif. Qui absorberait ces coûts supplémentaires? Comme toujours, ils seraient refilés aux consommateurs sous la forme de prix plus élevés à la caisse. Au lieu de contribuer à réduire la facture d'épicerie, les libéraux risquent en réalité de l'alourdir. Ironie du sort, leur approche pourrait surtout permettre aux Canadiens de voir combien ils paient de plus à l'unité.

Ceux d'entre nous qui représentent des collectivités côtières, rurales et insulaires sont particulièrement sensibles à ces coûts. Les produits alimentaires qui se retrouvent sur les tablettes de nos épiceries doivent souvent, sinon presque toujours, parcourir de grandes distances et être transportés par traversier, ce qui entraîne des coûts de transport plus élevés dès le départ. Si on répartit un nouveau coût fixe lié à la conformité sur un plus petit volume de ventes, le coût par client augmente.

Même le Bureau de la concurrence, qui est en faveur de la transparence des prix unitaires, a invité les gouvernements à envisager de n'appliquer ces exigences qu'aux grandes chaînes, en raison du fardeau que de telles mesures représenteraient pour les petits commerçants indépendants. Les représentants de la banque alimentaire Daily Bread ont reconnu devant le comité que la transparence des prix aidait les gens à identifier des options moins chères. Toutefois, lorsqu'on leur a demandé si cette transparence rendait les aliments eux-mêmes plus abordables, ils ont admis que ce n'était pas le cas, et c'est là que réside le problème.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne contribuerait en rien à réduire les coûts liés à l'énergie, aux engrais, au transport ou à la transformation des aliments. Il ne s'attaquerait pas aux perturbations commerciales, aux obstacles à la concurrence, ni aux réseaux de distribution qui désavantagent les épiciers indépendants. Il n'aborde aucun des facteurs qui, en réalité, font grimper les prix des aliments.

Je ne suis pas contre les étiquettes claires. Je m'oppose à ce qu'on prétende qu'une étiquette est une solution au problème de la faim. Le projet de loi n'est pas un plan pour rendre la vie plus abordable. Ce n'est même pas un calendrier de réunions bien ficelé. Mes concitoyens n'ont pas besoin que ce projet de loi leur dise ce qu'ils savent déjà, à savoir que les aliments coûtent trop cher. Travaillons ensemble pour les rendre moins chers. N'imposons pas aux Canadiens un nouveau projet de loi qui se contente d'expliquer les prix.

● (1155)

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-226, qui obligerait le ministre de l'Industrie à élaborer un cadre national sur les prix des produits d'épicerie, les prix unitaires et la transparence des prix.

Je vais commencer par dire une chose sur laquelle je pense que tous les députés peuvent s'entendre, à savoir que les Canadiens méritent de savoir ce pour quoi ils paient lorsqu'ils font leur épicerie. Ils méritent la transparence. Ils méritent une concurrence loyale. Ils méritent de pouvoir nourrir leur famille sans avoir à se demander s'ils auront les moyens de payer leur prochaine facture d'épicerie.

Il y a une question très importante à laquelle le projet de loi ne répond pas. Lorsque les Canadiens font leur épicerie, ils constatent que les prix du lait, du pain, de la viande, des légumes et d'autres produits de première nécessité ont augmenté. Ce projet de loi les aiderait-il à payer leur épicerie? Non. Ce cadre fédéral mettrait-il davantage d'argent dans les poches des familles? Non. Une autre série de consultations ferait-elle baisser le prix du panier d'épicerie chaque semaine? Non. Comment un rapport, que le ministre n'aura même pas à déposer avant 18 mois, pourrait-il venir en aide à une personne âgée à revenu fixe, à une jeune famille qui a du mal à payer son prêt hypothécaire ou à un étudiant qui doit décider quels repas il peut se permettre de sauter? La réponse, c'est que ce projet de loi ne ferait rien de tout cela.

Les Canadiens n'ont pas de difficulté à comprendre ce qui se passe avec les prix des produits d'épicerie; ils en sont douloureusement conscients. Ils le constatent chaque fois qu'ils passent à la caisse. Ce que les Canadiens veulent, ce n'est pas une énième explication de la crise du coût de la vie. Ils réclament un gouvernement qui agit pour y remédier. Malheureusement, après plus de 10 ans de gouvernement libéral, les Canadiens ont toutes les raisons d'être frustrés.

Le premier ministre a dit que les Canadiens devraient le juger en fonction du coût de l'épicerie. Je suis d'accord. Faisons exactement ce qu'il a dit.

Selon Statistique Canada, les prix des produits d'épicerie ont augmenté de 31,9 % par rapport à 2020. L'inflation reste supérieure à l'objectif fixé par la Banque du Canada. Les familles continuent de subir les effets cumulatifs de plusieurs années de hausse des coûts. Il ne s'agit pas là d'un simple constat économique abstrait. C'est la différence entre le montant d'une facture d'épicerie qu'une famille avait autrefois les moyens de payer et le montant qui l'oblige aujourd'hui à choisir entre mettre des produits dans son panier ou...

● (1200)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je dois interrompre le député.

La période réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

PROJET DE LOI C-31 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.) propose:

> Que, relativement au projet de loi C-31Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture;
>
> *Ordres émanant du gouvernement*
>
> Que, 15 minutes avant la fin de la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement sans plus ample débat ni amendement.

[*Français*]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Conformément à l'article 67.1 du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les honorables députés qui souhaitent poser des questions à se lever ou à activer la fonction « main levée » pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui désirent participer à cette période de questions.

La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

● (1205)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à souligner à grands traits la nécessité d'adopter ce projet de loi. Le gouvernement a de nombreux projets de loi à faire adopter. En plus du budget, il y a toute une série de projets de loi visant à lutter contre la criminalité. La charge de travail est très lourde. Le premier ministre demande à la Chambre des communes, ainsi qu'au gouvernement, de faire aboutir autant de projets de loi que possible. Les conservateurs ont fait savoir sans ambiguïté qu'ils ne souhaitaient pas que ce projet de loi soit adopté. Or, il est absolument essentiel qu'il le soit.

Le secrétaire d'État pourrait-il nous expliquer l'importance d'adopter ce projet de loi, sachant que nous avons un programme législatif très chargé à mener à bien pour soutenir les Canadiens?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, le député a effectivement raison. Nous sommes saisis d'un grand nombre de projets de loi. Notre programme est ambitieux. Nous voulons aller de l'avant pour les Canadiens. Nous avons été élus en avril 2025 avec le mandat de bâtir notre pays, de favoriser sa croissance et d'adopter des mesures législatives visant à le renforcer. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous excusons absolument pas d'aller de l'avant. Le premier ministre jouit incontestablement du respect du monde entier pour ses compétences en matière d'économie et d'affaires. Nous voulons continuer à bâtir notre économie, à la faire croître et à faire du Canada un pays équitable pour tous.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Madame la Présidente, à l'intention des Canadiens qui nous regardent chez eux, je précise que le gouvernement libéral vient de proposer une motion d'attribution de temps pour l'étude de son projet de loi d'exécution du budget. Le gouvernement accumule actuellement d'énormes déficits, et ces déficits sont attribuables aux dépenses de programmes du gouvernement et à toutes ses autres initiatives.

Si je peux me permettre, lorsque la vice-présidente adjointe a indiqué qu'il s'agissait d'un projet de loi d'exécution du budget de 2025, je pense qu'elle-même a été un peu prise au dépourvu par le fait que, au 170^{e} jour de séance de cette législature, le gouvernement tente encore de faire adopter à la Chambre un budget qu'il a présenté il y a plus d'un an.

Le budget de 2026 a été présenté à la Chambre, et nous sommes toujours en train d'étudier le projet de loi d'exécution du budget de l'année précédente. Cela s'ajoute à tous les autres projets de loi que les libéraux semblent tout simplement incapables de faire adopter à la Chambre parce qu'ils n'arrivent pas à obtenir l'appui nécessaire.

Pourquoi adoptent-ils cette approche musclée alors qu'ils pourraient simplement collaborer avec tous les partis représentés dans cette enceinte pour faire adopter de bonnes mesures législatives, des budgets solides et équilibrés et des mesures dans l'intérêt des Canadiens? Pourquoi agissent-ils ainsi depuis qu'ils ont obtenu leur majorité de manière illégitime?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, nous sommes privilégiés d'être à la Chambre. Nous sommes tous privilégiés d'avoir été élus, d'un océan à l'autre, pour venir ici travailler au nom des Canadiens. Je me permets de dire ceci. Avant d'avoir le privilège d'être député, et j'en suis à ma 12 e année, je travaillais dans le secteur privé. Ce projet de loi a été déposé en novembre 2025. Si quelqu'un est responsable de ce retard, c'est le parti d'en face, qui ne nous a pas laissés faire le travail pour lequel les Canadiens nous ont élus…

Des voix: Oh, oh!

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Les députés ont-ils l'intention de bien se comporter et de respecter le secrétaire d'État pendant qu'il répond à une question.

Je recommande au député de s'habiller derrière le rideau.

Le secrétaire d'État a la parole.

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, je dois saluer le député qui met sa cravate à la Chambre. Il fut un temps où je ne portais pas souvent de cravate à la Chambre. Cette époque est révolue.

Nous avons du travail à faire au nom des Canadiens. Je tiens à dire aux Canadiens qui nous regardent, d'un océan à l'autre, que ce projet de loi a été déposé en novembre 2025. Les Canadiens nous ont élus pour que nous travaillions, pour que nous bâtissions une économie forte, un Canada fort, et c'est exactement ce que nous allons faire, malgré les retards.

[*Français*]

Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté notre collègue libéral nous dire que c'était un projet de loi qui était là depuis maintenant un an. Le problème, ce n'est pas la durée qui s'est écoulée depuis le dépôt du projet de loi. Le problème, c'est la façon dont le gouvernement travaille pour nous le faire passer dans la gorge de gré ou de force. Si on avait eu de vraies discussions sur ces projets de loi, si on pouvait les amender, en faire des projets de loi conformes à ce que l'ensemble de la population québécoise et canadienne souhaite, on n'en serait pas là. Il serait probablement adopté depuis longtemps. Malheureusement, le gouvernement n'a qu'une façon de travailler, c'est de passer le bulldozer. Là, on se retrouve avec un bâillon.

On parlait des Canadiens, des Canadiennes, des Québécoises et des Québécois qui nous regardent. Quand ils nous regardent, ils doivent être gênés. Ils ne doivent pas comprendre comment ça se fait que le gouvernement en place ne soit pas capable de travailler avec l'opposition. Comment se fait-il que les Canadiens aient élu un gouvernement minoritaire? Celui-ci, après s'être tricoté une majorité à force de transfuges, abuse aujourd'hui de cette majorité en voulant nous passer les projets de loi dans la gorge, alors que c'est contre l'intérêt de tout le monde, tant au Québec qu'au Canada.

● (1210)

[*Traduction*]

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, la population a élu le premier ministre pour qu'il tienne la barre du pays. Il a été élu pour prendre du recul par rapport à l'économie nationale, puis la remodeler et la reconstruire. Il a été élu pour la faire croître. Les Canadiens ont confiance en lui. La dernière fois que j'ai vérifié, les sondages sur le premier ministre au Québec étaient très bons. Je dirais que les Québécois voient d'un bon oeil ce que fait le premier ministre et qu'ils l'appuient dans ses démarches. Nous avons un travail à faire au nom des Canadiens. Nous allons faire croître l'économie. Nous allons l'adapter aux nouvelles réalités. Nous allons bâtir. Nous allons développer le commerce international. Nous allons attirer des investissements tout en nous occupant des plus vulnérables.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Madame la Présidente, il est odieux que le gouvernement doive imposer l'attribution de temps et limiter le débat pour un projet de loi présenté il y a plus d'un an, c'est-à-dire le 4 novembre 2025. C'est évident que le gouvernement n'est vraiment pas sérieux quand vient le temps de travailler pour les Canadiens. Il n'est même pas capable de réaliser son programme.

Nous parlons d'un budget qui date de novembre 2025, alors que le budget actuel prévoit des compressions massives dans certains domaines. J'ai eu des échanges avec des gens de Parcs Canada, qui entretiennent les parcs nationaux. Chaque jour, ils s'inquiètent pour leur emploi parce qu'ils ne savent pas quels postes seront supprimés. Ils sont très nombreux à avoir reçu une lettre les informant que leur emploi pourrait changer ou même être éliminé. Pourtant, le gouvernement tente toujours de faire adopter un budget datant de 2025, soit il y a plus d'un an.

Pourquoi est-ce si long?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, voici les faits. La première loi d'exécution du budget, qui concernait la mise à jour économique du printemps, a été adoptée. Nous discutons maintenant à la deuxième loi d'exécution du budget. Il s'agit de quelques éléments que nous devons adopter. Pourquoi n'est-ce pas encore fait? Les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui doivent se poser cette question. Le député pense-t-il que nous avons retardé le processus? Pense-t-il que nous ne voulons pas réaliser le programme pour lequel les Canadiens nous ont élus? Bien sûr que non. Les députés d'en face devraient se regarder dans le miroir. Ils savent pourquoi nous nous trouvons dans la situation où nous sommes aujourd'hui. C'est parce qu'ils font de l'obstruction, qu'ils retardent les choses et qu'ils sont prêts à tout pour faire dérailler notre programme. Nous avons un travail à accomplir pour les Canadiens, et nous le ferons.

[*Français*]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, c'est intéressant, cette espèce de pensée des libéraux qui croient que parce qu'ils ont été élus aux dernières élections générales, ils ont le droit de faire n'importe quoi, parce que le niveau de popularité d'un tel ou d'un tel dans telle ou telle région leur permet de faire à peu près n'importe quoi. Ce n'est pas parce que le premier ministre actuel est populaire dans les sondages que ça lui donne le droit de bafouer la démocratie et les principes parlementaires.

Ça me fait peur de voir ça, parce qu'effectivement, comme le disait mon collègue de Rivière-du-Nord, il y a des processus en place. C'est un processus démocratique et les Québécois et les Canadiens s'attendent à ce que ce processus soit respecté. Là, on est en train — on me passera l'expression — de bulldozer des projets de loi à travers la gorge des parlementaires pour faire passer les priorités du gouvernement libéral et on ne tient pas compte des processus qui doivent être respectés. Moi, ça me fait peur. Il est question du projet de loi C-31, mais qu'est-ce que ça va être quand ça va être sur quelque chose d'aussi dévastateur que le projet de loi C-39?

Je veux entendre mon collègue. Est-ce qu'il pense que le fait d'être élus comme gouvernement leur donne le droit de bafouer les principes démocratiques et de faire passer ce qu'ils veulent par bâillon, parce qu'ils n'ont pas envie de traiter avec l'opposition?

● (1215)

[*Traduction*]

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, c'est le bulldozer le plus lent que j'aie jamais vu. Le député soutient que nous voulons faire adopter ce projet de loi à toute vitesse. Cela fait un an. Nous devons faire avancer notre programme. Nous devons aller de l'avant pour bâtir le Canada. Nous devons continuer à avancer.

Todd Doherty (Cariboo—Prince George—Omineca, PCC): Madame la Présidente, les députés savent-ils ce qui a changé dans les dernières années? Je me souviens de l'époque où le député — qui a fait remarquer que notre collègue était en train de s'habiller —, défendait de vraies idées. Il a été le premier à réclamer la démission de l'ancien premier ministre. Il défendait les intérêts de ses concitoyens, et le voilà maintenant qui récite les arguments tout faits du gouvernement sans aucun discernement.

Une fois de plus, on impose la clôture. Le député se plaît à dire que les députés de ce côté-ci de la Chambre font obstruction aux projets de loi et bloquent leur adoption. Cette mesure législative est en suspens depuis un an et le gouvernement n'a rien fait. Maintenant, les libéraux veulent forcer son adoption à la dernière minute.

Non seulement l'attitude du député a changé, mais il porte désormais des costumes dans lesquels il est à l'étroit et son cou a disparu. Pourquoi ce changement?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, j'ai du respect pour le député. Je respecte sa passion. Je le mets au défi de venir courir avec moi ou d'aller au gymnase avec moi quand il veut. Il dit que j'ai l'air à l'étroit dans mes costumes. On dirait qu'il cache quelque chose sous sa chemise. On pourrait continuer à s'échanger...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): La députée de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake a la parole.

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Madame la Présidente, j'ai entendu le député dire que ce projet de loi avait été présenté en 2025. Il veut imputer aux conservateurs le fait que le projet de loi n'ait pas avancé, alors que, en réalité, c'est le gouvernement qui établit le calendrier et le programme des travaux. Cependant, il y a eu un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-318, contre lequel les libéraux ont voté avant de se l'approprier. C'est moi qui avais présenté ce projet de loi. Ils l'ont intégré à un projet de loi budgétaire en 2024. Celui-ci a été adopté, mais il n'est toujours pas entré en vigueur. Cela prouve bien que les libéraux ne s'occupent pas du calendrier. Ils ne prennent pas le temps d'organiser le calendrier, et encore moins de promulguer une mesure législative adoptée ici il y a déjà plus de deux ans. Le député ne reconnaît-il pas que son gouvernement ne sait tout simplement pas gérer un calendrier?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, j'ai siégé aux côtés de la députée au sein du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées pendant près d'une décennie. Nous y avons travaillé en étroite collaboration. Nous avons collaboré sur de nombreux dossiers et, bien entendu, nous sommes toujours prêts à retenir les bonnes idées, d'où qu'elles viennent.

Prenons un peu de recul. Ce projet de loi a été présenté le 4 novembre 2025, il y a un an. Nous avons du travail à accomplir au nom des Canadiens et nous y consacrons toute notre attention. Nous mènerons à bien la tâche que les Canadiens attendent de nous, c'est-à-dire bâtir notre pays, faire croître notre économie et prendre soin des plus vulnérables.

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais savoir si mon collègue se souvient, au printemps 2025, des innombrables heures que nous avons passées au comité des finances à examiner la Loi n^{o} 1 d'exécution du budget. Nos amis d'en face faisaient de l'obstruction, car ils voulaient faire passer un autre élément dans le cadre d'un autre projet de loi. Nous avons consacré énormément de temps à examiner la Loi n^{o} 1 d'exécution du budget, si bien que nous n'avons pas eu le temps d'examiner la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget. Je me demande si le député pourrait faire part à la Chambre de ses réflexions à ce sujet.

L'hon. Wayne Long: Monsieur le Président, j'ai siégé à des comités pendant près d'une décennie. Je suis conscient de la partisanerie et des manœuvres politiques auxquelles se livrent les deux côtés, mais nous sommes arrivés à un point où il faut faire avancer le programme du gouvernement. Nous devons faire avancer les affaires du gouvernement. Nous allons faire croître l'économie du pays. Nous allons la renforcer. Nous allons diversifier l'économie tout en nous occupant des personnes les plus vulnérables. Nous n'avons pas à nous excuser de faire le nécessaire pour faire avancer le programme pour lequel les Canadiens nous ont élus.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Madame la Présidente, nos concitoyens et les membres de nos collectivités comptent sur nous pour porter leur voix à la Chambre quand ils ont des préoccupations au sujet d'un projet de loi. L'une des choses que le gouvernement fait constamment avec ces projets de loi qu'il fait adopter à toute vapeur à la Chambre, c'est qu'il transfère de plus en plus de pouvoirs à l'exécutif et à la bureaucratie, où il est possible de prendre des décisions sans avoir à écouter la voix de nos concitoyens.

Le député pourrait peut-être nous expliquer pourquoi le gouvernement continue de réduire le poids de la représentation des Canadiens et leur capacité de s'exprimer sur ce qui les préoccupe dans le projet de loi, en faisant sans cesse adopter des projets de loi à la hâte et en transférant des pouvoirs à l'exécutif.

● (1220)

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, il est tout de même un peu culotté de la part des députés d'en face de parler de tentative de faire adopter un projet de loi à la hâte. Je dirais que l'ancien premier ministre Harper a fait adopter à la hâte un nombre sans précédent de projets de loi. Il avait même remis aux députés de son parti un manuel expliquant comment manipuler les comités.

Nous avons un travail sérieux à accomplir au nom des Canadiens. Le parti d'en face ne prend pas ce travail au sérieux. Cela fait un an que ce projet a été déposé. Nous devons le faire aboutir.

L'hon. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Madame la Présidente, il n'y a qu'un conservateur pour affirmer que nous faisons adopter à la hâte un projet de loi qui a été déposé il y a plus d'un an. J'aimerais rétablir les faits pour le public.

En réalité, nous discutons constamment avec les autres partis pour déterminer à quel moment nous pensons pouvoir faire adopter un projet de loi. Par exemple, nous leur disons que nous pensons pouvoir faire adopter le projet de loi d'exécution du budget de 2025 avant la fin de la semaine et nous leur demandons leur avis. Tous les partis participent à cette discussion. Les conservateurs affirment toujours avoir une liste de personnes qui souhaitent prendre la parole à ce sujet, car ils veulent que nous n'ayons pas d'autre choix que de les entendre au bout du compte. Ils peuvent ensuite profiter de leurs 30 minutes pour faire leur mise en scène.

J'espère que les Canadiens se rendent compte que ce n'est qu'une mise en scène et que les conservateurs sont en train de se livrer à des manœuvres politiques.

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, comme mon ami et collègue vient de le dire, nous avons du travail à faire au nom des Canadiens. Nous avons été élus en avril 2025 avec le mandat, comme notre programme le prévoyait, de prendre du recul, de réorienter nos efforts, de faire croître et diversifier notre économie et d'éliminer les obstacles afin d'attirer davantage d'investissements dans les entreprises et de stimuler la croissance économique. Nous voulons également nous assurer, grâce à d'excellents programmes comme l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, entre autres, que les plus vulnérables ne sont pas laissés pour compte.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Madame la Présidente, je suis consternée d'entendre les secrétaires parlementaires libéraux décrier les députés d'en face, comme si les conservateurs étaient les seuls à trouver offensantes les manœuvres visant à faire adopter des projets de loi à toute vapeur à la Chambre.

[*Français*]

Un député du Bloc québécois a également utilisé le mot « bulldozer ». Je ne savais pas que c'était le même mot en français, mais ça marche.

[*Traduction*]

Oui, on recourt au bulldozer, mais les libéraux ont mis ce projet de loi sur pause et ne l'ont pas fait adopter pendant un certain temps. Il n'en demeure pas moins que ce projet de loi contient des modifications au règlement d'application de la Loi sur les produits antiparasitaires qui auraient dû être étudiées par un comité de l'environnement ou de la santé. Comme il a été inclus dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget, il n'a été étudié que par le comité des finances, où toute tentative d'amendement a été rejetée, tout comme nous le constatons maintenant avec le projet de loi C-39. Ce comité se réunit encore en ce moment même et est confronté à un mur de votes soumis à la discipline du Parti libéral visant à rejeter toute nouvelle idée.

Je suis consternée. Je m'oppose encore une fois à l'adoption précipitée de ce projet de loi, surtout en ce qui concerne la Loi sur les produits antiparasitaires, qui sera affaiblie.

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, la députée a déjà siégé à côté de moi dans le coin à l'arrière. J'ai beaucoup de respect pour elle. Je respecte sa passion. Je sais qu'elle n'est plus la cheffe du Parti vert, mais je tiens à ce qu'elle sache que j'ai énormément de respect pour elle et pour sa contribution au Parlement.

Nous garderons toujours à l'esprit la santé et la sécurité des Canadiens dans chacune de nos décisions. Les agriculteurs produisent des aliments pour les Canadiens. Nous voulons que leurs exploitations soient prospères et rentables, mais nous veillerons toujours à répondre aux préoccupations en matière de santé et de sécurité.

● (1225)

[*Français*]

Martin Champoux: Madame la Présidente, comme le disait notre collègue de Saanich—Gulf Islands il y a quelques secondes à peine, il y a des enjeux dont il faut que nous parlions. Il y a des choses qui méritent d'être débattues. Or la façon de faire des libéraux empêche de faire ça. Là, j'entendais le whip en chef du gouvernement mettre sa manœuvre de bâillon sur le dos des manœuvres des conservateurs. C'est beau à voir aller. Mettons que, si j'étais un citoyen et que je regardais ça à la télévision, je ne serais vraiment pas fier de la manière dont ça se passe dans le Parlement.

Cela dit, il reste qu'il y a quand même des enjeux importants à débattre. Nous devrions parler de la situation financière des aînés. Mes collègues ont fait un point de presse, ce matin, en compagnie de groupes d'aînés à propos du projet de loi C-261, qui vise à rétablir l'équité chez les aînés. Nous devrions pouvoir parler de ça. Nous devrions pouvoir parler aussi du fait que le gouvernement s'est engagé non pas à augmenter les transferts en santé, mais à les réduire, alors que nous vivons des crises dans les domaines de la santé partout au Québec et au Canada.

Il y a des décisions qui se prennent par ce gouvernement et qui doivent être expliquées. Les Québécois et les Canadiens ont le droit d'entendre les questions et les réponses. C'est ce que nous reprochons au principe que le gouvernement adopte en fonctionnant à coup de bâillons, comme il le fait avec le projet de loi C-31.

[*Traduction*]

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, encore une fois, cela fait plus d'un an que nous faisons face à de l'obstruction et à des retards, ce qui empêche le projet de loi d'aller de l'avant.

Nous avons été élus avec le mandat de renforcer et de diversifier l'économie, de bâtir un Canada fort et de nous occuper des plus vulnérables. Nous avons un plan pour bâtir un Canada fort. Le budget de 2025 constitue la première étape, la mise à jour économique du printemps, la deuxième, et le budget de 2026, la troisième. Il faut faire adopter la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget. Les partis d'en face ont retardé son adoption.

Nous devons faire ce que nous avons à faire aujourd'hui, car c'est le mandat que les Canadiens nous ont confié. Je veux que les Canadiens regardent ce qui se passe ici et comprennent que nous faisons face à de l'obstruction depuis plus d'un an et que nous devons aller de l'avant.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Madame la Présidente, comme l'a dit le député d'en face, il a fallu un certain temps.

Je dirais que si des inquiétudes sont exprimées de toutes parts dans cette enceinte, c'est peut-être en raison des dépenses du gouvernement. Pour illustrer mon propos, je vais demander au député de compter avec moi. Les doigts d'une main ne suffiront pas.

Je vais lui demander de m'indiquer d'abord le montant du déficit lié aux dépenses de fonctionnement prévu dans le budget de 2025, d'y additionner le montant du déficit du volet « investissements » et celui des dépenses déficitaires cachées dans les sociétés d'État. Qu'il ajoute ce montant à ce que le gouvernement propose dans le budget de 2026.

Le député pourrait-il me donner un dernier chiffre? Aux trois montants ajoutés à la prévision du déficit de fonctionnement, je lui demande d'additionner le montant du déficit de fonctionnement de 2026, les dépenses d'investissement prévues dans le budget de 2026, plus les dépenses liées au projet Alto, ainsi que celles des autres sociétés d'État dans lesquelles le gouvernement enfouit une partie de ses dépenses. Je suis même prêt à lui accorder le milliard et quelques dollars de moins que prévu pour le déficit de fonctionnement de 2025. Le député peut-il additionner ces six montants au bénéfice de la Chambre et nous dire ensuite si, selon lui, le total obtenu devrait préoccuper les Canadiens?

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, ces propos viennent d'un parti qui, lorsqu'il était au pouvoir, il y a déjà un certain temps, a enregistré neuf déficits consécutifs. Bien sûr, les conservateurs diront qu'ils ont équilibré le budget la dixième année. Ils ont vendu des actions de GM et d'autres choses pour équilibrer le budget et avoir l'air de bons gestionnaires, mais les Canadiens ne sont pas dupes.

Nous équilibrons notre budget de fonctionnement un an plus tôt que prévu. Le premier ministre est respecté dans le monde entier. Il possède les compétences en économie et en affaires nécessaires pour bâtir une économie forte. Nous allons investir dans le Canada. Nous allons investir dans les entreprises canadiennes. Nous allons générer des investissements d'une ampleur jamais vue depuis des générations, et l'économie s'en portera mieux.

Blaine Calkins: Je n'avais pas l'intention de poser une deuxième question, madame la Présidente, mais compte tenu du coup de gueule du whip en chef du gouvernement, je ne peux pas m'en empêcher. Grosso modo, le whip a dit que le processus à la Chambre des communes, cette institution démocratique qui forme la base de tout ce que nous avons et de tout ce qui nous tient à cœur, ce n'est en fait qu'une mise en scène.

Si c'est vraiment ce qu'il croit, alors le whip en chef du gouvernement révèle un penchant pour le totalitarisme. Cela dit, les gens qui nous regardent doivent savoir qu'il en coûte plus de 1 demi-milliard de dollars par année pour faire fonctionner la Chambre des communes et le Sénat, bref, pour faire fonctionner notre démocratie. En tant que députés, nous avons besoin d'avoir la possibilité de débattre, au nom de nos concitoyens, puisque ce n'est pas nous qui prenons les décisions au Cabinet, et en ce qui concerne les décrets non plus. Le seul endroit où nous avons la chance d'influer le moindrement sur ce qui se fait, c'est à la Chambre des communes, quand nous débattons.

D'après les propos que je qualifierais d'arrogants du whip en chef du gouvernement, quand une motion d'attribution de temps est proposée, alors au fond, puisque c'est du théâtre, rien de ce qui se dit ici n'a d'importance. Je me demande si le secrétaire d'État partage le point de vue du whip en chef du gouvernement, c'est-à-dire que rien de ce que nous faisons n'a d'importance, étant donné que ce n'est qu'une mise en scène. Je n'en reviens pas.

● (1230)

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, le député souhaite parler de théâtre. Parlons alors du théâtre de vendredi et de la mise en scène du chef de l'opposition, qui est sorti de la Chambre, suivi de 18 députés arborant un air grave. On aurait pu croire qu'ils se rendaient à des funérailles. Les députés se tenaient debout, avec leur air grave, pendant que leur chef lisait un discours qu'il aurait manifestement dû prononcer à la Chambre, car il a dit « Monsieur le Président ».

Ça, c'était du théâtre. C'était un discours vide de sens durant une conférence de presse lamentable, pas un plan pour la croissance du Canada. De ce côté-ci, nous sommes déterminés à bâtir une économie forte pour tous les Canadiens.

L'hon. Mark Gerretsen: Madame la Présidente, je tiens à préciser que je faisais référence à cette période des questions de 30 minutes en parlant de théâtre. Le député devrait vérifier ce que je dis parce que s'il veut me citer, il pourrait au moins avoir la décence de le faire correctement.

Revenons au précédent député conservateur, qui tente de faire la leçon aux libéraux à propos des déficits. Le secrétaire d'État a tout à fait raison. Des 19 derniers budgets que les conservateurs ont présentés à la Chambre des communes, 16 étaient déficitaires. Des trois autres qui ne l'étaient pas, deux faisaient suite aux excédents accumulés par Paul Martin, et l'autre était en 2015, quand les conservateurs ont équilibré leur budget en sabrant dans les services aux anciens combattants et en vendant des actions de GM à des prix dérisoires.

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député.

[*Français*]

Rhéal Éloi Fortin: Madame la Présidente, j'aimerais que mon collègue nous parle un peu de son devoir, de la haute fonction qu'il exerce en tant que député à la Chambre. N'est-ce pas plutôt notre travail de débattre avec des arguments objectifs bien ficelés et d'essayer de convaincre ceux qui, au départ, sont des adversaires à nos idées, plutôt que de simplement forcer la Chambre à adopter des règlements ou des lois sur la seule base d'avoir la majorité, d'être les plus forts et de faire ce qu'on veut?

Mon collègue ne serait-il pas plus fier de sa fonction de député s'il réussissait à me convaincre ou à prendre certains de mes arguments en considération pour modifier le projet de loi et pour en faire un que nous puissions adopter main dans la main, libéraux, bloquistes et conservateurs? Quel est son avis là-dessus?

[*Traduction*]

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, je suis fier. Je suis fier de ce que le gouvernement apporte au Canada. Je suis fier du premier ministre et de l'incroyable leadership dont il fait preuve, non seulement ici, mais partout dans le monde: il rencontre des dirigeants mondiaux, signe des accords commerciaux, relance l'économie, la réorganise, prend du recul et la diversifie.

Nous n'avons pas à nous excuser de poursuivre le programme du gouvernement. Je pense que si nous demandons à la population, aux Québécois, aux Canadiens d'un océan à l'autre s'ils appuient le premier ministre, ils répondront par l'affirmative. Ils appuient son plan. Ils appuient la façon dont nous réorganisons l'économie. Nous allons réinvestir dans les Canadiens. Nous allons réinvestir dans les entreprises canadiennes. Nous allons éliminer les obstacles. Nous allons éliminer les entraves à l'investissement. Nous prenons les bonnes mesures pour relancer notre économie, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir.

Tamara Kronis: Madame la Présidente, dans ma question précédente, j'ai laissé entendre que le gouvernement nous enfonce une fois de plus un projet de loi dans la gorge afin de transférer plus de pouvoirs à l'exécutif et de museler nos concitoyens sur les mesures législatives proposées. En réponse, le gouvernement, qui ne cesse de rappeler qu'il a fait peau neuve, est remonté quelque chose comme 20 ans en arrière, à l'époque de l'ancien premier ministre Harper. J'aimerais savoir pourquoi des députés qui croient former un nouveau gouvernement reviennent sur tout ce que l'opposition a fait, même il y a 20 ans. Je pose la question en tant que nouvelle députée. Je me demande pourquoi on me tient responsable de 20...

● (1235)

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Nous avons le temps pour une très brève réponse de la part du secrétaire d'État.

L'hon. Wayne Long: Madame la Présidente, c'est en 2025, en novembre 2025, et non 2026, que nous avons déposé ce projet de loi. Les députés d'en face doivent se regarder dans le miroir et se joindre à nous pour nous aider à bâtir...

[*Français*]

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question pour disposer de la motion dont la Chambre est saisie.

La mise aux voix porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[*Traduction*]

Chris Warkentin: Madame la Présidente, je demande un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Convoquez les députés.

● (1320)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 197)

POUR

Députés

Acan
Ali
Anand
Auguste
Baker
Battiste
Begum
Bendayan
Blois
Caley
Carr
Chagger
Chartrand
Chenette
Church
Connors
Coteau
Dandurand
d'Entremont
Desrochers
Dhillon
Duclos
Al Soud
Alty
Anandasangaree
Bains
Bardeesy
Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bittle
Brière
Carney
Casey
Chang
Chatel
Chi
Clark
Cormier
Dabrusin
Danko
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Duguid
Earle
El-Khoury
Fancy
Fergus
Fortier
Fraser
Fuhr
Gainey
Gerretsen
Gobeil
Grant
Guay
Hajdu
Harrison
Hirtle
Hogan
Hussen
Jaczek
Joly
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Lambropoulos
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lattanzio
Lavack
LeBlanc
Lightbound
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Maloney
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Mendès
Miedema
Mingarelli
Myles
Nathan
Noormohamed
Oliphant
O'Rourke
Petitpas Taylor
Provost
Rana
Rochefort
Royer
Saini
Sari
Schiefke
Shahnawaz
Sidhu (Brampton East)
Sodhi
Sousa
Sudds
Thompson
Valdez
Vandenbeld
Weiler
Zahid
Zuberi– — 167
Ehsassi
Eyolfson
Fanjoy
Fonseca
Fragiskatos
Fry
Gaheer
Gasparro
Gladu
Gould
Greaves
Gull-Masty
Hanley
Hepfner
Hodgson
Housefather
Iacono
Jeneroux
Joseph
Kelloway
Klassen
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Sudbury)
Lauzon
Lavoie
Leitão
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Malette (Bay of Quinte)
Martin
McKelvie
McKnight
Ménard
Michel
Miller
Morrissey
Naqvi
Nguyen
Ntumba
Olszewski
Osborne
Powlowski
Ramsay
Robertson
Romanado
Sahota
Sarai
Sawatzky
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Solomon
St-Pierre
Tesser Derksen
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Yip
Zerucelli

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Anderson
Arnold
Baber
Aitchison
Allison
Anstey
Au
Barrett

Barsalou-Duval	Beaulieu
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)	Berthold
Bexte	Bezan
Blanchet	Blanchette-Joncas
Bonin	Bonk
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Chambers	Champoux
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dancho	Davidson
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
DeRidder	Deschênes
Diotte	Doherty
Dowdall	Duncan
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)
Falk (Provencher)	Fortin
Garon	Gaudreau
Gazan	Genuis
Gill (Calgary Skyview)	Gill (Brampton West)
Gill (Calgary McKnight)	Gill (Windsor West)
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)	Gill (Abbotsford—South Langley)
Godin	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Jackson
Jansen	Jivani
Johns	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kuruc	Kusie
Kwan	Lake
Lantsman	Larouche
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Mahal
Majumdar	Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle	May
Mazier	McCauley
McKenzie	McLean (Calgary Centre)
McPherson	Melillo
Menegakis	Moore
Morin	Morrison
Motz	Muys
Nater	Normandin
Patzer	Paul-Hus
Perron	Plamondon
Poilievre	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Reynolds	Richards
Roberts	Rood
Ross	Rowe
Ruff	Scheer
Schmale	Seeback
Shipley	Simard
Small	Steinley
Ste-Marie	Stevenson
Strahl	Strauss
Stubbs	Thériault
Thomas	Tochor
Tolmie	Uppal
Van Popta	Vien
Viersen	Vis
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer– — 156

Ordres émanant du gouvernement

PAIRÉS

Députés

Bailey	Baldinelli
Block	Champagne
Dalton	Dzerowicz
Fisher	Gallant
Idlout	Watchorn– — 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 novembre, du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^{o} 1.

Le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison des délibérations sur la motion d'attribution de temps, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 30 minutes.

Todd Doherty (Cariboo—Prince George—Omineca, PCC): Monsieur le Président, alors que nous reprenons le débat sur le projet de loi C-31, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur une situation qui s'est récemment produite dans ma région. Le 9 novembre dernier, les travailleurs de Millar Western Forest Products, à Quesnel, ont appris à leur réveil que les activités de l'usine étaient interrompues indéfiniment. La forêt est le moteur économique de la circonscription que je représente. S'il existe une région en Colombie-Britannique qui dépend de l'industrie forestière, c'est bien la nôtre. Nos collectivités sont étroitement liées à cette industrie, et Quesnel ne fait pas exception.

En réalité, aucune collectivité en Amérique du Nord n'est plus étroitement liée à l'industrie forestière que Quesnel. Malheureusement, au cours de la dernière décennie, l'incapacité du gouvernement libéral à conclure un nouvel accord sur le bois d'œuvre, combinée à d'autres facteurs défavorables, a entraîné pas moins de 35 fermetures de scieries en Colombie-Britannique. Des dizaines de milliers de travailleurs forestiers se sont ainsi retrouvés sans emploi.

Les députés peuvent facilement comprendre l'angoisse ressentie à Quesnel lorsque la population a appris, le 9 novembre, qu'un pilier de l'industrie locale cessait ses activités et que des centaines de travailleurs perdraient leur emploi. La nouvelle était d'autant plus étonnante que Millar Western Forest Products avait reçu un prêt de 100 millions de dollars du gouvernement à peine 100 jours auparavant. Cent jours plus tard, l'entreprise fermait ses portes.

Il y a vraiment de quoi s'interroger. Nous avons demandé au ministre des Finances de réagir, la semaine dernière, et il m'a promis de me redonner des nouvelles à ce sujet. Après tout, les modalités du contrat obligeaient le promoteur à maintenir un programme d'emploi durant 24 mois. Nous nous posons beaucoup de questions.

Je répondrai avec plaisir aux questions, et j'espère avoir des réponses à donner.

Ordres émanant du gouvernement

● (1325)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement est très inquiet pour les travailleurs de nombreux secteurs, en particulier dans l'industrie forestière. C'est entre autres pour cette raison que nous faisons notre possible tout en continuant de miser sur la négociation. Le premier ministre est en poste depuis 1 an et demi. Plus de 24 accords commerciaux et économiques ont été conclus. Nous gardons le cap. Nous n'allons pas courber le dos devant les États-Unis.

Le député dit qu'un prêt de 100 millions de dollars a été accordé pour aider l'entreprise, mais ne trouve-t-il pas qu'il y a une espèce de contradiction? À mes yeux, ça montre que le gouvernement est à l'écoute et qu'il fait ce qu'il peut. Est-ce que le gouvernement ne devrait pas être à l'écoute?

Todd Doherty: Madame la Présidente, voici ce qui nous inquiète. Millar Western Forest Products appartient à une société d'investissement américaine privée. Après 100 jours exactement, l'entreprise a fermé ses portes.

L'entente dispose ce qui suit: « Les entreprises souhaitant bénéficier d'un soutien doivent fournir un plan d'emploi décrivant leurs attentes en matière d'emploi sur une période de 24 mois, et seront tenues de respecter ce plan comme condition du contrat de prêt. » L'entreprise viole le contrat de prêt. C'est ça qui nous inquiète.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, le BC Brain Injury Leadership Summit se tient en ce moment à Victoria. Je sais que mon collègue défend avec ardeur les personnes qui souffrent de lésions cérébrales et que nous voudrions tous les deux assister à ce sommet. La recherche montre que plus de la moitié des personnes en situation d'itinérance ont un traumatisme cérébral. Quand une personne ayant des problèmes de mémoire reçoit de l'aide pour remplir une demande de logement ou vérifier le paiement du loyer, cela peut signifier qu'elle trouve un toit et qu'elle le conserve.

Le budget prévoit des investissements dans la recherche sur le cerveau, et la Fondation Brain Canada elle-même appuie une stratégie nationale. Le projet de loi relatif à la stratégie a été adopté à l'unanimité en deuxième lecture. Il en était à l'étape du rapport avant que les libéraux ne prorogent le Parlement. Ils n'ont pas inclus la stratégie dans le budget. Il s'agit d'une mesure que les parlementaires appuient à l'unanimité, mais les libéraux persistent à ne pas s'en occuper. Mon collègue pourrait-il parler de l'importance d'une stratégie nationale sur les lésions cérébrales et du soutien que nous devons donner aux personnes vivant avec des lésions cérébrales.

Todd Doherty: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour mon collègue et pour le travail qu'il accomplit auprès des personnes victimes de lésions cérébrales. J'ai déjà parlé publiquement de mon oncle, qui a subi une lésion cérébrale traumatique dans un accident de voiture et qui, par la suite, est tombé entre les griffes de trafiquants de drogue et de personnes qui profitent des gens dont les capacités cognitives sont diminuées.

Il est intéressant que le député ait parlé du fait qu'en prorogeant le Parlement, le gouvernement a sabordé son projet de loi. Les libéraux ont également sabordé mon projet de loi, le projet de loi C-321, qui portait sur la violence contre les premiers intervenants et les travailleurs de la santé. Il avait été adopté à l'unanimité à la Chambre et à l'autre endroit. La seule chose qui a empêché ce projet de loi de recevoir la sanction royale à la législature précédente, c'est que le Parlement a été prorogé.

C'est honteux. Ces projets de loi doivent être présentés à nouveau. Nous devons nous doter d'une stratégie nationale sur les lésions cérébrales et soutenir ceux qui sont là pour nous lorsque nous en avons besoin.

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je veux revenir sur la question, car, selon moi, il est important que nous reconnaissions que le gouvernement fait son possible pour aider les travailleurs et les industries du Canada. Prenons l'exemple de Stelco. Stelco et le gouvernement ont un accord. L'entreprise a tenté de se dérober en partie à ses engagements, mais le gouvernement a repoussé les limites pour les faire respecter.

Le député d'en face ne convient-il pas que le gouvernement doit faire son possible pour soutenir l'industrie, comme il l'a fait pour les emplois dont il parle? Ne convient-il pas que la violation d'un accord doit entraîner des conséquences et que nous devrions travailler ensemble pour qu'il y ait une reddition de comptes?

● (1330)

Todd Doherty: Madame la Présidente, ce que les libéraux ont fait n'aide aucunement. Comme je viens de le mentionner, cette entreprise, une entreprise américaine, a pris les 100 millions de dollars, puis elle s'est enfuie. Non seulement 100 employés ont perdu leur emploi dans ma circonscription, mais cette situation se répercute aussi sur leurs époux et épouses. Nous avons reçu une note du maire pendant la fin de semaine. Les conséquences ne touchent pas que les travailleurs des scieries ou les travailleurs forestiers qui se retrouvent au chômage. Voilà que 15 infirmières déménagent parce que leur conjoint travaillait pour ces entreprises forestières. Alors que nous sommes déjà aux prises avec une crise dans le secteur des soins de santé, notre collectivité perd 15 infirmières.

Quand on pense à ces pertes d'emplois, il faut penser à leur effet multiplicateur. De trois à cinq emplois dépendent de chaque emploi perdu. C'est là-dessus que nous devons nous concentrer. Nous n'avons pas besoin de dépenser plus d'argent pour la forêt pluviale brésilienne. Nous devons dépenser pour obtenir des résultats concrets ici, chez nous.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-31; nous en débattons depuis un certain temps. Comme il s'agit d'un projet de loi de mise en œuvre du budget, ça touche à toutes sortes d'affaires. Dans ces circonstances, je vais concentrer mon propos sur les sections 16 et 17 du projet de loi. Celles-ci portent sur des volets que j'ai eu l'occasion d'aborder davantage dans le cadre de mon travail parlementaire.

La section 16 du projet de loi vise à mettre en place l'Agence de l'investissement pour la défense, une nouvelle agence qui devait s'occuper de l'approvisionnement de la défense pour le gouvernement canadien. C'est intéressant que nous parlions de ce projet de loi aujourd'hui, parce que, au moment du dépôt du projet de loi C-31, on nous présentait la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense créée par le projet de loi C-31 comme le nec plus ultra qui allait régler tous les problèmes d'approvisionnement en matière de défense.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau projet de loi, soit le projet de loi C-40, qui est d'ailleurs à l'étude en comité parlementaire. Ce que dit ce projet de loi, finalement, c'est que ce qu'il y a dans le projet de loi C-31 n'est pas bon du tout et qu'il faut aller complètement ailleurs en créant une société d'État pour l'approvisionnement de la défense. Je trouve ça quand même particulier. Le projet de loi C-31 n'a même pas encore été adopté et il y a déjà un autre projet de loi qui dit que l'ancien projet de loi n'est pas bon. Pourtant, à l'époque, c'était la meilleure affaire au monde. Qu'est-ce qui nous dit que le projet de loi C-40 est vraiment la meilleure affaire au monde? Il faut faire confiance aux libéraux. Il paraît qu'ils ont toujours raison. Ils ont raison jusqu'à ce qu'ils changent d'idée, évidemment.

J'espère que j'aurai l'occasion de revenir là-dessus, mais mon temps de parole est limité et je voulais aborder la section 17 du projet de loi. La section 17 vise à modifier la Loi sur les transports au Canada. Ce que les libéraux ont décidé de faire est assez fâchant, selon moi. Au début de l'année 2026, on a appris que la société Air Canada avait décidé de mettre en place un projet pilote pour proposer à ses clients un régime alternatif, soit un arbitre indépendant. Comme celui-ci est payé par Air Canada, son indépendance a quand même des limites. Il aurait pour fonction de traiter les plaintes. Air Canada a annoncé ça comme une bonne affaire, une belle nouvelle et un meilleur service à la clientèle. Finalement, quelques semaines après cette belle annonce, on s'est rendu compte que la société Air Canada avait été informée à l'avance des intentions du gouvernement et de ce qu'il allait y avoir dans le projet de loi C-31. Que retrouve-t-on dans le projet de loi C-31? On y retrouve exactement la même affaire, sauf qu'on enlève complètement les pouvoirs de l'Office des transports du Canada.

L'Office des transports du Canada est un arbitre indépendant et se battait depuis plusieurs années pour renforcer les droits des voyageurs. Les gens qui prennent l'avion font toujours rire d'eux par les compagnies aériennes, qui, trop souvent, ne respectent pas leurs droits, malheureusement. Le gouvernement a décidé que, au lieu de renforcer les droits des consommateurs, il allait mettre ces droits entre les mains des compagnies aériennes, qui vont choisir l'arbitre, au lieu d'avoir un tribunal administratif indépendant payé par le gouvernement. Personnellement, je trouve que cette situation est hallucinante: l'arbitre est en plein conflit d'intérêts. L'arbitre est choisi par la compagnie aérienne, et il est payé par celle-ci. La compagnie aérienne a tout le loisir de choisir un autre arbitre si le premier ne fait pas son affaire.

Quelles sont les garanties en matière de français? Il y en a à peu près zéro. En fait, le ministre nous a dit que tout allait être beau, extraordinaire et parfait. Cependant, depuis que les libéraux ont décidé de mettre le nez dans les droits des voyageurs, ça empire. À l'Office des transports du Canada, des centaines de milliers de plaintes s'accumulaient. Des réformes étaient prévues en vertu de la charte des droits des voyageurs. Cette charte a été un échec dès le départ, à l'époque de M. Garneau. C'était un échec, mais il y avait quand même des avancées; il ne faut pas être totalement négatif. Le problème, c'est qu'on n'a jamais été capable de mettre ça en application. Au lieu de tenter d'appliquer ça, comme l'a essayé l'Office des transports du Canada, on abandonne complètement la bataille, malheureusement. Il me semble que ça avait été assez clair quand nous avions reçu en comité des groupes de défense des voyageurs. Ces derniers nous avaient donné des solutions.

L'ancien ministre des Transports, Omar Alghabra, a été en poste pendant une courte période. À Ottawa, on change de ministre des Transports chaque année. J'ai été porte-parole en matière de transports pendant sept ans, et je pense qu'on a changé de ministre à peu près une fois par année. Ça fait sept ministres des Transports en sept ans. Chaque fois qu'on change de ministre, c'est un beau prétexte pour dire qu'on ne réglera pas le problème maintenant, puisqu'il faut qu'on prenne connaissance de la situation.

● (1335)

Il y en a un qui avait pris ça au sérieux. C'est rare que je vante le travail d'un ministre libéral, mais celui-là avait promis qu'on ferait payer les compagnies aériennes pour le traitement des plaintes. Ça aurait été un petit ticket modérateur pour les faire réfléchir et leur dire que s'ils embourbent le système et s'ils ne coopèrent pas, ça va leur coûter plus cher, parce que ce sont eux qui vont payer le traitement des plaintes. On voit cela pour d'autres systèmes, comme le système bancaire ou le système des télécommunications. Pourquoi n'était-ce pas possible de faire ça pour les droits des voyageurs aériens? La question se pose.

J'ai dit tantôt que les libéraux ont toujours raison. On comprendra que c'était une blague. C'est encore pire que ça. Ce n'est pas juste moi qui ai dit que ce qu'ils viennent de faire n'a pas d'allure. Nous avons fait des conférences de presse avec les associations de défense des consommateurs, que ce soit Option consommateurs ou Air Passenger Rights, notamment pour les droits concernant les vols en retard. Ils ne m'ont pas juste convaincu, ils ont aussi convaincu le Sénat. En effet, le Sénat a dit à peu près la même affaire que ce que je dis aujourd'hui, soit que ces modifications n'ont pas de bon sens. Je ne suis pas nécessairement le plus grand admirateur du Sénat. Cependant, il faut croire que, s'ils sont capables de convaincre des gens qui ont, pour la plupart, été nommés par des libéraux, les libéraux devraient se poser des questions. Si leurs propres amis leur disent que leur projet de loi n'est pas bon, ils devraient au moins les écouter.

Malheureusement, malgré le travail que nous avons essayé de faire, notamment de séparer la section 17 du projet de loi, ça a été refusé par les libéraux. Nous avons travaillé fort aussi en comité, malgré le fait qu'on a mélangé ça avec un paquet d'autres mesures et que ça aurait dû être étudié sérieusement dans un comité approprié où on aurait reçu les témoins appropriés, plutôt que mélanger ça dans toutes les autres demandes du budget, avec des enjeux avec lesquels les parlementaires du Comité permanent des finances n'étaient pas nécessairement familiers. On aurait pu se concentrer pour essayer de régler un problème plutôt que de faire un cadeau aux compagnies aériennes.

Je trouve ça très triste. Nous avons même soulevé une question de privilège à Chambre quant à savoir si le droit des parlementaires n'aurait pas été brimé dans le cadre de ce processus. Comment se fait-il qu'une compagnie aérienne ait réussi à mettre en place le contenu d'un projet de loi avant même que le projet de loi soit déposé à Chambre? Il me semble qu'il y a eu un méchant problème. C'est une situation vraiment problématique qui montre, en fait, l'espèce de drôle de façon qu'on a de l'autre côté de la Chambre de travailler pour les petits amis, la haute finance et les grosses entreprises avant de s'occuper du vrai monde. Je trouve ça triste de voir les libéraux faire ça. Je trouve ça dommage qu'ils n'aient pas payé un prix politique approprié pour leurs gestes, et j'espère que les gens vont tranquillement se rendre compte de ce que les libéraux sont en train de faire, parce que ceux-ci ne travaillent pas pour le monde ordinaire, malheureusement. Le projet de loi C-31 en est un exemple assez éloquent.

Malheureusement, il a fallu que nous travaillions comme des fous en mélangeant ces mesures avec toutes les autres mesures contenues dans la loi de mise en œuvre du budget. D'ailleurs, mon collègue de Mirabel a déposé plusieurs amendements inspirés des témoignages et du travail que j'ai fait et que d'autres collègues ont fait aussi, comme mon successeur, le député d'Abitibi—Témiscamingue, notre nouveau porte-parole en matière de transport. Nous avons travaillé ensemble pour que les préoccupations exprimées par les groupes de voyageurs et de défense des droits des consommateurs se retrouvent dans les amendements que nous allions proposer pour le projet de loi C-31.

On sait qu'un arbitre indépendant sera payé par les compagnies aériennes. Si ce n'est pas l'Office des transports du Canada, qui est constitué de fonctionnaires, qui choisit l'arbitre, peut-on au moins faire en sorte que ce ne soit pas les compagnies aériennes ? Peut-on juste faire ça? Ça serait la base. Malheureusement, notre proposition a été refusée.

Nous avons aussi proposé d'autres amendements afin que les compagnies aériennes ne puissent pas, de façon unilatérale, niaiser le monde. Si jamais la décision de l'arbitre ne faisait pas l'affaire du consommateur, il y aurait peut-être moyen de porter la décision en appel justement à l'Office des transports du Canada, où il existe une expertise, du personnel qualifié qui a acquis des expériences et des connaissances au fil du temps. Or, ça aussi a été refusé.

Je vois qu'il me reste de moins en moins de temps de parole. Pour résumer, tous les amendements que nous avons déposés en lien avec la section 17 ont été refusés. Je me pose même la question à savoir si les libéraux ont pris la peine de les lire. J'ai pas mal l'impression qu'ils se fichent complètement du droit des consommateurs et du droit des passagers. Je trouve ça vraiment triste pour la démocratie de voir que, quand il y a un travail sérieux qui se fait au Parlement, de l'autre côté, on ne prend même pas les choses au sérieux et on approuve sans discussion n'importe quoi, d'autant plus lorsque ça vient de la direction d'en haut.

Je suis vraiment fâché aujourd'hui de voir comment les libéraux travaillent.

● (1340)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je ne partage pas l'avis du député selon lequel le gouvernement ne prend pas les choses au sérieux. En réalité, le gouvernement a présenté à plusieurs reprises des projets de loi visant à protéger les droits des passagers. Qu'il s'agisse d'augmenter les amendes ou de prendre d'autres mesures, je pense que les choses changent. Il est évident que les retards accumulés suscitent des inquiétudes. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un organisme indépendant de règlement des litiges.

Le député a indiqué qu'Air Canada semblait avoir été informée à l'avance des intentions du gouvernement et les avoir intégrées à son système. Je ne me souviens pas qu'un député bloquiste ou conservateur ait pris la parole pour soulever une question de privilège en affirmant que c'était le cas. Le député a dit que c'était le cas. Je serais curieux de savoir s'il pourrait faire part à la Chambre de la décision rendue par la présidence à ce sujet.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Madame la Présidente, j'ai effectivement eu l'occasion de soulever la question à la Chambre. Malheureusement, la présidence a dit ne pas trouver suffisamment matière à mener une enquête complète. Moi, je pense que ça aurait mérité une enquête complète. Malheureusement, la présidence n'est pas toujours toujours parfaite. C'est ça que je suis en train de dire. Ça ne veut pas dire que la présidence ne fait pas de bon travail en général, mais, dans ce cas-ci, j'ai été assez déçu.

Je pense que le député d'en face devrait s'intéresser à l'enjeu qui est soulevé aujourd'hui. Il a notamment soulevé la question des fameuses amendes qui auraient été augmentées. On peut bien augmenter les amendes, mais le problème, c'est que, si on les applique jamais, ça ne change rien. Or, dans les faits, bien, les fameuses amendes dont il parle n'ont jamais été imposées.

Cette histoire n'est que de la frime.

[*Traduction*]

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de l'excellent discours qu'il a prononcé.

J'organise ce soir l'événement Honey on the Hill, et je me demandais simplement si le député pourra y assister.

[*Français*]

Xavier Barsalou-Duval: Madame la Présidente, je n'ai pas bien compris la question de mon collègue. Il faisait peut-être référence au timbre de ma voix. Il faut croire qu'on travaille fort ces temps-ci. Quand on travaille fort, ça peut parfois avoir un effet sur ma voix. Dans mon cas, c'est ça.

Ça m'amène à soulever un autre élément que je n'ai pas eu l'occasion de soulever dans tout ça: parmi les réformes proposées par les libéraux qu'i ont décidé de mettre aux ordures, il existait trois catégories d'annulation de vols. Il y avait des annulations pour des raisons de sécurité, des annulations pour des raisons de sécurité qu'aurait pu prévoir la compagnie aérienne et les annulations qui ne relevaient pas de son contrôle. On s'est rendu compte que les compagnies aériennes de mauvaise foi mettaient toutes les annulations et les retards dans la catégorie qui ne relevait pas de leurs responsabilités, alors que, dans les faits, c'était rarement le cas.

Le gouvernement avait promis d'abolir ça, mais il a malheureusement décidé d'en faire fi et a plutôt laissé le champ libre aux compagnies aériennes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Madame la Présidente, mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères est toujours éloquent et pertinent. La preuve en est que personne ne se lève pour le défier et contester ses propos. Je regarde les banquettes libérales. Seul le secrétaire parlementaire qui, fidèle à son habitude, se lève avec une position, ma foi, un peu prévisible. C'est à se demander si, effectivement, comme le suggérait mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, les députés libéraux ne sont pas en train de s'apercevoir qu'il se passe quelque chose de pas tout à fait normal dans la façon de fonctionner de ce gouvernement.

J'aimerais savoir si mon collègue du Bloc est d'accord avec moi pour dire qu'il commence à y avoir un peu d'espoir. Peut-être, grâce aux interventions du Bloc québécois qui sont aussi bien documentées et aussi bien articulées que celles de mon collègue de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, certains collègues libéraux sont-ils en train de s'apercevoir qu'effectivement, il y a peut-être matière à réfléchir, et peut-être vont-ils commencer à lire les projets de loi et les mesures que le gouvernement met en place.

Xavier Barsalou-Duval: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Drummond de sa question, que je trouve fort pertinente.

La bonne nouvelle, c'est qu'il reste encore un vote sur le projet de loi C-31. Comme on vient de finir le travail du comité sur le projet de loi C-31 et qu'il y aura d'autres votes, il y a encore une possibilité que certains députés de l'autre côté écoutent mon discours, entendent les arguments que j'ai présentés aujourd'hui et travaillent dans l'intérêt de la population plutôt que dans l'intérêt des grosses poches.

Le message est lancé. On verra quel en sera le résultat au moment du vote.

● (1345)

[*Traduction*]

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, la deuxième loi d'exécution du dernier budget.

Depuis que le gouvernement l'a présenté, les Canadiens ont eu le temps de prendre connaissance du budget de 2026. Cela fournit de nouveaux éléments pour évaluer la pertinence de ce projet de loi sur le plan des finances ainsi que les pouvoirs qu'il conférerait aux ministres libéraux.

Si les Canadiens veulent savoir ce que recèle réellement ce budget libéral, ils devraient passer outre la page de couverture et se reporter à l'annexe 1, qui nous indique précisément qui paiera la note. Ce sont les Canadiens ordinaires qui ne font pas partie du club libéral.

Le titre du budget est « Maîtres chez nous », mais c'est plutôt trompeur. Le premier ministre n'avait qu'une seule tâche à accomplir: faire économiser de l'argent aux Canadiens sur le carburant, les aliments et le logement. Au lieu de cela, il leur demande de financer un budget libéral qui ressemble à différentes cartes de crédit. Il y a le compte de fonctionnement, le compte des investissements et les liquidités qu'Ottawa doit mettre de côté pour les transactions autres que celles liées au déficit. Le ministre des Finances libéral peut choisir quel relevé de compte montrer aux caméras, mais ce sont les Canadiens qui doivent régler toute la facture. Un titre plus honnête serait peut-être « Endettés chez nous ».

Selon les projections du gouvernement, la dette nette s'alourdira de 765 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela représente environ 44 000 $ par ménage canadien. Environ 289 milliards de dollars proviennent des déficits projetés, et environ 476 milliards de dollars supplémentaires sont enfouis dans des opérations en dehors du solde budgétaire, dont des décaissements pour des prêts et du financement destiné à des sociétés d'État. Cependant, le gouvernement n'indique pas aux Canadiens quand l'argent reviendra ni comment nous évaluons le rendement. Ce sont des questions simples auxquelles un premier ministre libéral, qui emprunte au nom des Canadiens, devrait être en mesure de répondre.

Le ministre des Finances libéral peut nous dire ce que ce déficit n'est pas. Il n'est pas inférieur à ce que le ministre avait prévu au printemps. Selon les projections, il dépassera les 62 milliards de dollars cette année et l'an prochain, et les dépenses annuelles des programmes fédéraux passeront d'environ 543 milliards de dollars cette année à 600 milliards de dollars d'ici la fin de la période de prévisions. Les libéraux veulent une médaille parce que le déficit a été légèrement inférieur à ce qu'ils avaient prévu au printemps, alors qu'il est environ deux fois plus élevé que celui laissé par Justin Trudeau.

C'est comme si quelqu'un promettait à son conjoint de ne pas dépenser plus de 200 $ chez Costco, mais qu'il rentrait à la maison avec une facture de 300 $. Il dirait alors à son conjoint qu'il avait failli dépenser 350 $, mais que, heureusement, ça ne lui a coûté que 300 $, avant de détourner son attention en lui montrant le poulet rôti qu'il a acheté pour 7,99 $. Cela ne change rien au fait qu'il a largement dépassé son budget, plus précisément de 100 $.

Je voudrais transmettre au premier ministre libéral quelques conseils provenant d'un autre dirigeant d'une banque centrale. L'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Ben Bernanke, a donné un exemple simple de cadre financier crédible: « un cadre dans lequel le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB finit par se stabiliser ou diminuer ». En effet, l'augmentation des déficits et des ratios dette-PIB ne peut pas se poursuivre indéfiniment.

Le premier ministre libéral a promis de réduire la dette en proportion de l'économie. Son budget prévoit que le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB sera plus élevé que celui à son entrée en fonction, pour atteindre 40,4 % en 2028-2029. À titre de comparaison, ce ratio n'était que de 31 % en 2015, sous le gouvernement Harper. Même en prenant ses propres chiffres sans poser de questions, ce ratio est supérieur à celui de cette année. Un point d'ancrage ne mérite son nom que s'il tient bon dans les eaux agitées. Or, celui-ci ne tient absolument pas.

La réalité commence à rattraper le premier ministre libéral. David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, a expliqué le risque lié aux déficits et à l'endettement publics excessifs. Si les taux d'intérêt suivent ou dépassent la croissance de l'économie ou des recettes publiques, a-t-il averti, « [l]e poids de la dette passée va augmenter d'une année à l'autre au lieu de diminuer ».

Cet avertissement est important, parce que les intérêts comptent parmi les principales dépenses qui augmentent le plus rapidement dans le budget libéral. Celui-ci prévoit 60,2 milliards de dollars pour le service de la dette cette année, un chiffre qui devrait atteindre 85,5 milliards d'ici 2030-2031. Réparti entre tous les Canadiens, cela équivaut à près de 6 000 $ pour une famille de quatre personnes cette année et à environ 8 200 $ d'ici la fin de la période de prévision. À ce moment-là, le gouvernement libéral prévoit qu'il dépensera près de 18 milliards de dollars de plus pour le service de la dette que pour le Transfert canadien en matière de santé. Les libéraux consacrent plus d'argent au paiement des intérêts qu'à 19 des 21 ministères fédéraux.

Le premier ministre devrait mettre ce chiffre devant son lutrin la prochaine fois qu'il fera une annonce sur l'abordabilité. Ses créanciers savent qu'ils seront remboursés, mais on continue de demander aux Canadiens de faire preuve de patience.

Les politiciens libéraux qui approuvent aujourd'hui ces emprunts peuvent profiter aujourd'hui des bénéfices politiques qui en découlent. Toutefois, ce sont les jeunes Canadiens qui hériteront de cette obligation et qui devront en tenir compte dans les budgets de demain. Chaque dollar consacré aux intérêts limite leurs choix. Chaque dollar consacré au paiement des intérêts réduit leur marge de manœuvre. Quelle part du futur salaire des jeunes Canadiens le gouvernement a-t-il déjà hypothéquée? De quelle marge de manœuvre financière pour répondre aux crises futures prive-t-on la prochaine génération?

Le premier ministre libéral a appelé ce budget « Maîtres chez nous ». On dirait de plus en plus qu'il veut en fait que les Canadiens soient les valets de notre dette.

Cela m'amène à parler d'un principe économique qu'on appelle le sophisme de la vitre cassée, qui nous invite à juger les politiques et la fiscalité en fonction de ce qu'on voit et de ce qu'on ne voit pas, à savoir les coûts de renonciation associés aux montants retirés aux contribuables et ensuite gaspillés. Ce qu'on voit, c'est que le chèque financé par les contribuables est présenté comme un investissement et accompagné d'une cérémonie d'inauguration et d'un ministre qui pose devant les caméras, un casque de sécurité sur la tête.

● (1350)

Ce qu'on ne voit pas, c'est ce à quoi cet argent, ce travail et ce temps auraient pu servir. Par exemple, quand une vitrine d'un commerce est fracassée, le vitrier trouve évidemment du travail, et les passants peuvent le voir à l'œuvre. Toutefois, ce que personne ne voit, c'est l'achat ou l'investissement que l'entrepreneur aurait fait pour son commerce s'il avait pu conserver une partie de cet argent. Au bout du compte, le commerçant se retrouve avec une vitrine identique à celle qu'il avait ce matin-là. Les coûts invisibles ont leur importance. Le mauvais économiste ne s'intéresse qu'aux effets immédiats et visibles: les annonces et les cérémonies d'inauguration. Le bon économiste prend en compte les effets à long terme et les coûts de renonciation invisibles.

Voyons maintenant de plus près les cadeaux faits par les libéraux aux entreprises. Quel proche du Parti libéral a reçu un chèque? Qui d'autre avait une chance de concourir? L'entreprise aurait-elle réalisé le projet de toute façon?

Le bilan du premier ministre libéral ne cesse de se détériorer, qu'il s'agisse de la somme de 2 milliards de dollars consacrée au Programme national de remise pour les thermopompes qui servira à remplir les coffres d'une filiale de Brookfield, du contrat de 2,3 milliards de dollars accordé à son ami de Telesat, qui a entraîné la mise en place d'un filtre anti-conflits d'intérêts, ou du renflouement de promoteurs de condos de la Colombie-Britannique à la demande de donateurs du Parti libéral. L'entreprise qui reçoit l'argent des contribuables peut embaucher des lobbyistes, mais le propriétaire de magasin qui aide à payer la note entend seulement parler de l'entente après coup, et les emplois qu'il aurait pu créer ne sont jamais mentionnés dans les communiqués de presse du gouvernement libéral. Les Canadiens ont le droit de poser ces questions et de suivre la trace de cet argent.

Ce budget libéral financé à crédit donne l'impression qu'avec les libéraux, nous ne sommes pas maîtres de notre endettement. À titre d'ancien dirigeant d'une banque centrale, le premier ministre libéral devrait suivre les conseils d'un homologue. En effet, l'ancien président de la Réserve fédérale américaine, Jerome Powell, a fait valoir à peu près le même argument au sujet de la dette américaine. Il nous a mis en garde contre le fait de dépenser toujours plus de l'argent des contribuables pour le service de la dette au lieu d'investir dans ce dont nous avons besoin. Voilà le conseil que le premier ministre devrait suivre.

Le paiement des intérêts a préséance sur l'argent dont un futur Parlement aura besoin pour défendre le pays, offrir des allégements fiscaux ou traverser une récession. Il y a aussi un coût aujourd'hui. Lorsque les dépenses financées par un déficit stimulent la demande plus rapidement que l'économie ne peut faire croître l'offre, cette situation peut exercer une pression à la hausse sur les prix et maintenir les taux d'intérêt plus élevés qu'ils ne le seraient autrement.

Il y a quelques années, le gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem, a indiqué qu'il serait utile que la politique monétaire et la politique budgétaire tendent vers le même objectif. Le premier ministre libéral a déjà siégé du côté de la banque centrale. Il sait exactement ce qui se passe lorsque le gouvernement appuie sur l'accélérateur pendant que la Banque du Canada tente de mettre les freins, et c'est ce que nous observons en temps réel. D'un côté, nous constatons que la Banque du Canada avait déjà commencé à resserrer sa politique monétaire en augmentant les taux d'intérêt le mois dernier, mais de l'autre, le budget libéral se caractérise par une expansion budgétaire colossale financée par la dette.

Compte tenu de l'expérience professionnelle du premier ministre, il est difficile d'excuser ce budget libéral. Lorsque Justin Trudeau enregistrait d'énormes déficits, nous pouvions simplement supposer qu'il ne savait ce qu'il faisait. Mais maintenant que c'est le premier ministre libéral actuel qui le fait, nous pouvons parler de destruction délibérée de notre économie.

Il y a lieu de se demander combien de temps dureront tous les nouveaux programmes, les nouvelles structures bureaucratiques et les nouvelles dépenses. Les économistes appellent cela l'effet de cliquet. En situation d'urgence, les dépenses augmentent d'un cran. Une fois l'urgence passée, ce nouveau niveau devient le point de départ du budget suivant. S'installe ensuite la dépendance au chemin emprunté: on signe des contrats, on dote des bureaux en personnel, et les personnes enrichies par le programme ont toutes les raisons de se battre pour qu'il reste en place. Souvent, de nombreux bureaucrates à temps plein payés par le contribuable se contentent d'administrer un programme dont on n'a plus besoin ou de doter en personnel un bureau que le gouvernement a omis de fermer. Les lobbyistes et les consultants qui s'enrichissent grâce à ces ententes ont tout intérêt à maintenir l'assiette au beurre.

À Ottawa, un programme temporaire, c'est comme un invité qui vient passer la fin de semaine à la maison, qui s'installe dans la chambre d'amis et qui demande qu'on lui construise une annexe. Les libéraux seraient du genre à donner à l'invité un contrat de consultant pour étudier la pénurie de chambres à coucher. Les conservateurs continueront de se battre pour réduire les impôts et pour mettre fin aux dépenses inutiles consacrées aux consultants, à l'aide étrangère, aux soins de santé, aux chambres d'hôtel pour les faux réfugiés, aux dépenses liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion et aux cadeaux aux proches du Parti libéral.

Le premier ministre libéral dit que nous sommes maîtres chez nous. Je pense à un jeune Canadien qui travaille à temps plein, qui épargne consciencieusement et qui fait tout ce qu'il faut pour pouvoir acheter une maison et fonder une famille ici. Un jour, ce jeune devra gérer son propre budget. Quelle part de ce budget le gouvernement a-t-il déjà dépensée? Quand les libéraux disent que nous sommes maîtres chez nous, nous devrions nous demander qui au juste signe le contrat, quels proches du Parti libéral s'enrichissent et quels enfants devront continuer de payer longtemps après que les séances de photos ministérielles auront été oubliées. Les conservateurs continueront de se battre pour les Canadiens ordinaires pendant que le premier ministre libéral se régale à leurs frais à 30 000 pieds d'altitude.

● (1355)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il faudrait reconnaître que nous avons le ratio de la dette nette par rapport au PIB le plus bas du G7 et que nous avons la meilleure note de crédit au monde. Nous avons le choix. Nous pouvons investir dans les Canadiens, investir dans les infrastructures, encourager les investissements, travailler en collaboration avec les provinces, les peuples autochtones et de nombreuses autres parties prenantes, et bâtir une économie canadienne plus forte et plus saine qui fonctionne pour tous les Canadiens, comme l'ensemble du caucus libéral s'est engagé à le faire. Pourquoi le Parti conservateur ne reconnaît-il pas qu'investir de cette façon est bon pour le Canada?

Vincent Ho: Madame la Présidente, de toute évidence, le député libéral n'a pas écouté mon discours. Nous ne pouvons pas simplement prétendre que tout est un investissement. Nous parlons d'alourdir de 765 milliards de dollars les dépenses nettes au cours des cinq prochaines années. Ce sont les contribuables et la prochaine génération qui en feront les frais. Voilà ce que font les libéraux. Ils veulent faire des annonces en veux-tu en voilà, mais où sont les résultats? Il n'y en a absolument aucun. J'ai parlé à des gens de ma circonscription, Richmond Hill-Sud, et nous avons discuté du budget au cours des dernières semaines. Pas un seul habitant de Richmond Hill-Sud n'a dit qu'il y avait quelque chose pour lui là-dedans, parce qu'il n'y a absolument rien pour eux. Les seules personnes qui s'enrichissent sont les membres du club libéral et les proches du monde des affaires à qui le premier ministre aime renvoyer l'ascenseur.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours réfléchi et lucide.

Une chose qui me frappe, et sur laquelle le député pourrait peut-être donner plus de détails, c'est ce qu'a fait le gouvernement au cours des 11 dernières années en matière de construction de nouveaux pipelines. A-t-il investi dans les infrastructures énergétiques? Les libéraux n'ont-ils pas qualifié le pétrole et le gaz canadiens de « pétrole sale » et de « gaz sale » pendant 11 ans? N'est-ce pas le gouvernement libéral qui a doublé la dette nationale au cours de son mandat ces 11 dernières années? N'est-ce pas le gouvernement actuel qui a fait 500 annonces, mais n'a accordé aucune approbation?

Je me demande si le député souhaiterait s'exprimer à ce sujet.

Vincent Ho: Madame la Présidente, c'est justement cela qui cloche. C'est à cause d'eux que tous ces problèmes existent. L'approche des libéraux n'a pas été de s'enlever du chemin et de résoudre ces problèmes; ils ont choisi d'alourdir encore plus la bureaucratie, de continuer à réglementer, de continuer à présenter des projets de loi, sans se regarder dans le miroir pour réaliser que le problème, c'est eux, et qu'ils doivent s'enlever du chemin.

Il y a présentement plus de 500 projets à l'échelle du pays qui attendent une approbation du gouvernement fédéral. C'est absolument scandaleux. Il est tout à fait inacceptable que le gouvernement libéral crée autant d'obstacles. Les libéraux devraient s'enlever du chemin pour que les Canadiens puissent enfin prospérer.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la Présidente, pour ce qui est du budget, nous avons toujours été clairs: nous voulons construire une économie canadienne qui fonctionne pour tout le monde.

Cela signifie appuyer les différents groupes qui composent la société canadienne. Je pense notamment aux investissements que nous faisons pour soutenir les peuples autochtones afin qu'ils participent à différents projets économiques, comme ceux que nous avons faits pour appuyer le multiculturalisme, comme les programmes pour l'égalité des genres et comme les fonds destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment les communautés francophones.

J'aimerais entendre les commentaires de mon honorable collègue. Pourquoi ces investissements sont-ils si importants et pourquoi doit-on appuyer l'ensemble des groupes qui composent la population canadienne?

[*Traduction*]

Vincent Ho: Monsieur le Président, le député libéral tient de beaux discours sur les investissements que fait le gouvernement libéral. Je vais donc parler de quelques-uns de ces investissements. Il y a les 8 millions de dollars pour le riz respectueux de l'égalité des sexes au Vietnam. Il y a les 8 millions de dollars pour le logement abordable en République dominicaine. Il y a les 5 millions de dollars pour les véhicules électriques au Sénégal. Récemment, il a été question d'un investissement énorme: plus d'un demi-milliard de dollars pour une forêt pluviale dans un pays dont le PIB est supérieur à celui du Canada. Voilà le genre d'investissements que fait le gouvernement libéral. Il est complètement déconnecté de la réalité. Les Canadiens n'ont plus d'argent. Il est temps pour le gouvernement libéral de se regarder dans le miroir, de se tasser du chemin et de contrôler ses dépenses.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1400)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'invite tous les députés à s'unir pour s'opposer à la prise de contrôle de Telus par Québecor et à demander au gouvernement fédéral de la rejeter catégoriquement. J'invite également les libéraux à affirmer clairement qu'ils maintiendront le moratoire sur les transferts de licences de spectre.

Telus soutient des milliers d'emplois qualifiés et contribue à l'économie de l'innovation et aux infrastructures canadiennes. Rejeter cette proposition, c'est protéger les consommateurs, préserver des emplois de qualité, maintenir la concurrence et défendre les intérêts économiques de la Colombie-Britannique. Contrairement à ce que laisse entendre la logique tordue du premier ministre, l'oligopole des télécommunications ne doit pas se concentrer davantage. Les Canadiens paient déjà trop cher leurs services de télécommunications. Nous ne devrions pas ouvrir la voie à des prix encore plus élevés et à un choix encore plus restreint.

Je demande au premier ministre de faire passer l'intérêt public avant celui des grandes entreprises en maintenant le moratoire sur les licences de spectre et de s'opposer à ce projet de prise de contrôle. J'exhorte en outre tous les députés, en particulier ceux de la Colombie-Britannique, tous partis confondus, à s'unir pour s'opposer à cette prise de contrôle.

Déclarations de députés

L'INCENDIE SURVENU À GLACE BAY

Mike Kelloway (Sydney—Glace Bay, Lib.): Monsieur le Président, mes pensées accompagnent toutes les personnes touchées par l'incendie dévastateur et l'effondrement d'un bâtiment dans ma ville, Glace Bay, le 18 novembre.

Je tiens à dire à ceux qui ont été blessés ou forcés de quitter leur foyer que toute notre collectivité pense à eux. Je tiens également à souligner la situation de Pizza 67, cette entreprise locale touchée par la tragédie, dont les propriétaires et les employés ont subi des pertes et font maintenant face à un avenir incertain. Finalement, je souhaite exprimer ma sincère gratitude aux pompiers, aux ambulanciers, aux policiers et à tous les premiers intervenants qui ont travaillé sans relâche sur les lieux. Nous leur sommes profondément reconnaissants de leur courage, de leur dévouement et de leur détermination à protéger autrui.

S'il y a une chose que nous savons des habitants du Cap-Breton, c'est que lorsqu'une tragédie frappe, les gens se serrent les coudes. Les voisins s'entraident, les communautés se mobilisent autour de ceux qui en ont besoin, et personne n'est laissé seul face aux épreuves. Je sais que cette même compassion et cette même générosité seront au rendez-vous pour les habitants de Glace Bay dans les jours et les semaines à venir.

Toutes les personnes touchées par cette tragédie ne sont pas seules. Les habitants de Glace Bay, du Cap-Breton et de tout le Canada sont à leurs côtés.

* * *

LE PROGRAMME DES CADETS DU CANADA

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, les libéraux ont demandé aux cadets canadiens de suspendre leurs activités, non pas l'entraînement au sein de leur corps, mais tout le reste. Ils ont annulé les répétitions de la fanfare, les dîners militaires et les compétitions, pour ne nommer que ceux-là.

J'ai passé la fin de semaine avec des cadets à apprendre diverses choses, à diriger une équipe, à rire et à veiller les uns sur les autres. Il n'y avait pas de téléphones, juste du plaisir et de l'amitié. J'ai dû essuyer les reproches de parents en colère et j'ai passé du temps avec une collectivité formidable qui faisait de son mieux pour pallier la situation au pied levé. Le ministre devrait certainement réexaminer le programme. Les données du ministère estiment que sa valeur sociale à long terme s'élève à 40 $ pour chaque dollar investi. Ces mêmes données soulignent que la suppression des activités pratiques désengage les jeunes, et c'est pourtant exactement ce qui est suspendu jusqu'en mars.

Le ministre devrait examiner les données. Il constatera alors que le programme des cadets doit être élargi, et non réduit. La réaction de la marine face à une erreur est simple. Elle consiste à annuler l'ordre. Or, voici l'ordre que les cadets devraient entendre de la part du ministre: « Au temps. Continuez. »

* * *

[*Français*]

LES PRIX D'HISTOIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Monsieur le Président, c'est à titre de fier Acadien que je souhaite souligner une double reconnaissance exceptionnelle pour la Nouvelle-Écosse: deux récipiendaires des Prix d'histoire du Gouverneur général 2026, les plus hautes distinctions en histoire au Canada.

Je veux d'abord féliciter l'Acadie de Chezzetcook, qui a remporté le prix pour l'excellence en programmation communautaire pour son projet « La marche du souvenir ». Cette distinction est bien plus qu'un prix: elle témoigne de la force de la communauté déterminée à préserver son histoire et à faire vivre sa mémoire. Elle rappelle l'importance de transmettre le patrimoine acadien et de reconnaître la contribution des communautés acadiennes à notre identité canadienne.

[*Traduction*]

Félicitations également à Jonathan Grant, de l'école secondaire régionale Northumberland, à Westville, qui a été récompensé pour l'excellence de son enseignement de l'histoire du Canada. Ces prix rendent hommage au dévouement des personnes et des collectivités qui travaillent sans relâche pour préserver notre histoire et faire connaître notre patrimoine. Au nom de tous mes collègues de la Nouvelle-Écosse, j'adresse mes plus chaleureuses félicitations aux deux lauréats ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à ces réalisations exceptionnelles.

* * *

L'ATTAQUE À HAMILTON

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Monsieur le Président, j'ai un message à transmettre directement de la part du capitaine Ken Kunkel:

« Je voudrais prendre un moment pour remercier tout le monde du fond du cœur pour l'amour débordant que vous nous avez témoigné, à moi, à ma conjointe, à mon fils et à ma fille, durant cette période très difficile pour nous. Vos paroles d'encouragement et vos généreux dons comptent énormément pour nous et nous ont grandement aidés dans notre rétablissement et dans la planification des dépenses qui nous attendent. Nous vous sommes sincèrement reconnaissants de votre attention [...] Je suis actuellement paralysé à partir de la taille et je suis toujours à l'hôpital. Je souffre constamment et je prends différents analgésiques pour soulager la douleur [...] Malgré cela, je garde espoir et reste positif, surtout après avoir reçu vos vœux de rétablissement, qui continuent de m'inspirer. »

Quand j'ai parlé au capitaine Kunkel au téléphone, il était en larmes. Il ne pleurait pas à cause de la douleur. Il était ému de tout l'amour que lui ont témoigné les Canadiens. Au nom de tous les députés, je tiens à dire au capitaine Kunkel et à sa famille que nous sommes tous à leurs côtés, que nous prions pour eux et que nous lui souhaitons de tout cœur un prompt rétablissement.

* * *

● (1405)

[*Français*]

LA FIDUCIE FONCIÈRE COMMUNAUTAIRE DE BROME-MISSISQUOI

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, on parle énormément du besoin de logements abordables. Je suis fier de dire à la Chambre que l'équipe de Territoires solidaires s'est attaquée à cette question en créant la Fiducie foncière communautaire Brome-Missisquoi.

L'idée est simple: soustraire des terrains et des immeubles à la spéculation immobilière et les conserver au bénéfice de la collectivité, et ce, de façon permanente. Ils veulent que les gens qui vivent dans nos villages et nos villes puissent y habiter sans crainte d'être victimes des flambées immobilières. Ils créent et préservent du logement abordable, ils préservent des milieux naturels et ils s'assurent que ces actifs demeurent accessibles aux générations futures.

Je veux saluer le travail acharné de Samuel Gervais et d'Élise Cabanac. Ils m'ont présenté les outils que leur équipe développe pour que d'autres communautés au Québec et ailleurs au Canada puissent, elles aussi, mettre sur pied des projets comme celui-là. J'invite donc nos municipalités et nos partenaires locaux à appuyer cette initiative porteuse d'espoir pour nos communautés.

* * *

[*Traduction*]

LES ACTIVITÉS DE NOËL DANS CALGARY MIDNAPORE

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, le temps des Fêtes est une si belle période de l'année, et les gens de ma magnifique circonscription, Calgary Midnapore, ne manquent pas d'occasions d'en profiter. Ils peuvent assister à la parade Light Up Legacy, rencontrer le père Noël dans le cadre d'un événement à Chaparral, puis aller jouer aux quilles avec lui à Fairview. Ils peuvent faire un tour de calèche depuis le Cornerstone Music Cafe jusqu'au marché de Noël à Deer Run, puis amener leurs tout-petits à une fête organisée spécialement pour eux à Queensland. Ils peuvent aussi fabriquer de jolies cartes de Noël à l'atelier de Kingsland, faire de l'artisanat à Willow Ridge, visiter le marché Merry Mid-Sun ou patiner sur le lac Bonavista.

Que les gens cherchent des cadeaux de dernière minute dans les boutiques achalandées des centres commerciaux Township et Willow Park Village ou qu'ils entonnent de joyeux chants de Noël dans l'une des nombreuses églises de la circonscription, la magie des Fêtes est partout dans Calgary Midnapore.

Que la bonne nouvelle de la naissance de Jésus illumine les foyers et les cœurs en cette période de Noël.

* * *

LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, le secteur sans but lucratif canadien est essentiel au bien-être des collectivités canadiennes, grâce à ses 10 millions de bénévoles. À l'Île-du-Prince-Édouard, les organismes sans but lucratif comptent pour 10 % de notre PIB et représentent 4 % de tous les emplois. Ces organismes sont le moteur de notre société et de l'économie canadienne. Ils soutiennent les familles, luttent contre la pauvreté, rassemblent les gens et contribuent à faire en sorte que chacun ait la possibilité de s'épanouir.

Centraide de la région des Maritimes élabore actuellement son premier plan stratégique visant à investir 100 millions de dollars d'ici 2031. L'organisme rassemble les pouvoirs publics, les entreprises, les associations locales et les particuliers afin d'apporter des changements durables.

Il est temps de rendre officiellement hommage aux personnes qui rendent ce travail possible en instaurant une journée nationale de reconnaissance des organismes sans but lucratif.

Je tiens à remercier le personnel, les bénévoles, les donateurs et les partenaires locaux de ce secteur de changer les choses au quotidien.

* * *

LE BUDGET

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Monsieur le Président, le budget coûteux financé à crédit des libéraux devrait être rebaptisé « Endettés chez nous », car, sous les libéraux actuels, le Canada est entré dans un cycle d'endettement sans fin. Le premier ministre fait de son mieux pour dissimuler cette dette au moyen d'une comptabilité créative, mais des gens plus intelligents que lui voient clair dans son jeu. Le Bureau de la directrice parlementaire du budget a publié une série de rapports accablants sur les conséquences de ces dépenses incontrôlées.

Quel est le résultat? Davantage de dettes et d'intérêts sur la dette. À lui seul, le service de la dette coûtera 2 000 $ par Canadien par année, soit 8 000 $ pour une famille de quatre personnes. Cet argent va aux institutions financières et aux détenteurs d'obligations du gouvernement plutôt que dans les poches des Canadiens. Imaginons ce que les familles pourraient faire avec 8 000 $ de plus par année.

Ce budget ne favorise pas la prospérité. C'est plutôt un plan d'endettement sans fin, et les familles canadiennes en feront les frais pendant longtemps.

* * *

● (1410)

[*Français*]

MARIE-ÉLAINE THIBERT

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président,

Quand on aura enfin
Le pays qu'on se doit
Ce combat d'une vie
Le cœur de notre histoire
On sera souverain
Du Québec de demain
Enfin maître chez nous
Je me souviens

On n'a pas le droit
De nous laisser croire
Qu'on n'est pas assez grand
Qu'on n'est pas assez fort
Qu'il faut fermer les yeux
Que le passé est mort
On prendra ce droit
De s'aimer bien plus fort!

Que notre français se parle
Que nos chansons s'imposent
Que nos enfants admirent
Ce que l'on fait ici [...]

Et qu'on vienne d'ailleurs
Ou qu'on soit nés ici
Avec toutes nos couleurs
Le Québec se dessine
Et nos mains le façonnent
Et nos cœurs s'accordent
On n'peut pas que rêver
Faudrait oser

Pour tous ces Patriotes
Qui ont tout sacrifié [...]

Je remercie Marie-Élaine Thibert de cette chanson lui ayant valu que la Société Saint-Jean-Baptiste lui décerne le titre de Patriote de l'année 2026 et je dis bravo à Mme Thibert de brandir bien haut le flambeau de l'indépendance.

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DES PÊCHES

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, le 21 novembre marquait la Journée mondiale des pêches, une occasion de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui tirent leur subsistance de la mer et qui contribuent à la pérennité des collectivités côtières partout au pays. Sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, notre grand jour sera lundi prochain, si le temps le permet, avec l'ouverture de la saison de la pêche au homard dans les zones de pêche au homard 33 et 34, une tradition que nous appelons fièrement le « jour de mise à l'eau des casiers ». Alors que la plus grande pêche au homard du Canada s'apprête à commencer, plus de 1 400 bateaux et des milliers de pêcheurs et de familles se préparent pour la saison à venir. Avant que les premiers casiers ne soient mis à l'eau, les collectivités se rassemblent pour la bénédiction de la flotte et prient pour une saison sûre et fructueuse.

Cette semaine, je suis très fière de parrainer la Journée mondiale des pêches sur la Colline du Parlement avec la Fédération des pêcheurs indépendants du Canada, qui représente plus de 14 000 pêcheurs indépendants dans l'ensemble du pays. Je souhaite à tous les équipages qui prendront la mer cette semaine une sortie sereine, sécuritaire et fructueuse.

* * *

L'ÉCONOMIE

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Monsieur le Président, le nombre de visites dans les banques alimentaires a augmenté de 117 % depuis 2019 et atteint un niveau record au Canada. Je peux confirmer à la Chambre que cette situation n'épargne pas les familles d'Abbotsford—Langley-Sud. En 2022, la banque alimentaire Archway servait environ 3 500 personnes par mois. Aujourd'hui, elle en sert plus de 6 200, dont 37 % sont des enfants. Au-delà de ces chiffres, il y a de vraies personnes, de vraies familles qui ont du mal à mettre du pain sur la table.

Je tiens à remercier le personnel et les bénévoles incroyables de la banque alimentaire Archway, ainsi que les nombreux organismes locaux qui travaillent sans relâche dans l'ombre pour soutenir nos collectivités. Rappelons, toutefois, que les banques alimentaires n'auraient jamais dû devenir une solution à la crise de l'abordabilité au Canada. Après une décennie de dépenses inconsidérées, il est temps que les libéraux se tassent du chemin pour que nous puissions prendre notre place et changer les choses pour tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

RAYMOND LAFLAMME

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, je veux rendre hommage à Raymond Laflamme, qui nous a quittés le 6 novembre dernier.

[*Traduction*]

Raymond a commencé sa carrière à la Chambre des communes à 16 ans, en tant que page. Il a ensuite consacré près de 29 ans à la fonction publique fédérale avant de prendre sa retraite en 2002. Pendant toute sa carrière, il s'est démarqué par son professionnalisme, son dévouement et son profond respect pour ses collègues. C'était un leader respecté et une source d'inspiration pour tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés. Au-delà de sa vie professionnelle, Raymond a siégé au conseil d'administration de sa communauté de copropriétaires. Il était très fier d'aider ses voisins à se sentir en sécurité et à l'aise chez eux.

Aujourd'hui, mes pensées accompagnent son conjoint, Patrice, avec qui il a partagé 38 ans de sa vie, ainsi que Sofia, pour qui il était une véritable figure paternelle.

[*Français*]

À sa famille, ainsi qu'à tous ceux qui pleurent son départ, j'offre mes sincères condoléances.

Que sa mémoire continue à nous inspirer.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DES CADETS DU CANADA

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, « Apprendre — Servir — Progresser », c'est la devise des cadets de l'air. Je le sais parce que j'ai passé cinq ans dans le programme des cadets. Comme j'ai grandi dans une famille qui vivait sous le seuil de la pauvreté, je connais l'importance de ce programme et de ses bienfaits qui durent toute une vie. Il m'a donné des possibilités que je n'aurais jamais imaginées. J'ai appris à prendre mes responsabilités et à repasser mes chemises, à polir mes chaussures et à nouer une cravate correctement. J'ai appris à travailler en équipe et à faire preuve de leadership, et surtout, je me suis fait des amis pour la vie. Cinq de ces amis ont servi dans les Forces armées canadiennes.

Les cadets d'aujourd'hui sont les recrues et les leaders de demain. Selon une étude de la Défense nationale, chaque dollar dépensé pour les cadets rapporte 40 $ à l'économie canadienne. Les libéraux disent dépenser des milliards de dollars pour rebâtir les Forces armées canadiennes, mais ils ont cloué au sol les Snowbirds, et maintenant, ils menacent de réduire le financement des cadets.

Grâce aux conservateurs et aux parents, les libéraux ont été obligés de rétablir le financement des cadets.

* * *

● (1415)

LE PARTI LIBÉRAL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, cette fin de semaine, les Néo-Écossais ont posé un geste historique. Le plus vieux parti politique de la province, le seul à avoir été représenté sans interruption à l'assemblée législative depuis la Confédération, a élu une femme comme cheffe pour la première fois. À l'occasion du congrès à la direction de 2026 du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse, j'ai eu le grand privilège d'assister en personne à ce moment historique.

Au cours des derniers mois, deux femmes exceptionnelles ont fait part de leurs points de vue aux Néo-Écossais et ont travaillé fort pour gagner leur confiance. Je remercie les deux candidates de leur campagne constructive et de leur engagement envers la province. Nous espérons que ce jalon montrera à la prochaine génération de femmes qu'elles ont leur place à tous les échelons de direction. Comme l'ont dit bon nombre des modèles qui m'ont inspirée, lorsqu'on intègre des femmes, on améliore la politique.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter Becky Druhan, la prochaine cheffe du Parti libéral de la Nouvelle-Écosse.

* * *

L'IMMIGRATION

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill est une des circonscriptions les plus diversifiées du Canada, bâtie par des générations de nouveaux arrivants qui sont venus ici en quête de possibilités, de sécurité et de véritables chances de réussir. Pendant des décennies, le système d'immigration du Canada a bien fonctionné parce qu'il était ordonné, équitable et en phase avec notre capacité à accueillir les nouveaux arrivants en leur offrant des logements, des soins de santé et des emplois.

Aujourd'hui, la gestion irresponsable du gouvernement libéral a fait éclater ce consensus, mettant les services publics de la région d'York sous pression et assombrissant les perspectives tant des nouveaux arrivants que des résidents de longue date. Or, plutôt que d'écouter les Canadiens, le gouvernement libéral double la mise dans son dernier budget, ouvrant la porte à une vague massive record de 662 000 nouveaux résidents permanents l'an prochain seulement, ce qui aura comme résultat de pousser notre marché du logement, nos hôpitaux et nos infrastructures bien au-delà du point de rupture.

Les conservateurs répareront le système défaillant en ramenant une politique d'immigration pleine de bon sens qui harmonisera les niveaux d'immigration avec la capacité en logements et en infrastructures, protégera les nouveaux arrivants vulnérables et placera les intérêts des Canadiens au premier plan.

* * *

DES FÉLICITATIONS

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Monsieur le Président, l'histoire du Canada est écrite par ses citoyens.

En 1972, Vasilik « Vasa » Karpouzis est arrivée au pays à l'âge de 16 ans. Dès le lendemain, elle travaillait dans une usine d'Etobicoke, et elle n'a jamais arrêté de travailler depuis. Elle s'est bien sûr avant tout consacrée à sa famille. Avec son mari, Paul, également connu sous le nom de Pavlos, elle a élevé trois enfants exceptionnels: George, Stephanie et Doris. Lorsque Doris a reçu un diagnostic de cancer du cerveau au début des années 2000, sa mère a fait ce qu'il fallait pour assurer son rétablissement complet. En octobre dernier, Mme Karpouzis a été mise à l'honneur à Seneca Polytechnic, où elle travaille depuis pas moins de 40 ans, pour ses contributions exceptionnelles au travail.

Comme je le disais, le Canada, c'est l'histoire de ses citoyens. Vasilik Karpouzis est l'une de ses citoyennes exceptionnelles, tout comme Pavlos, bien sûr.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, récemment, un homme de 87 ans a été trouvé mort dans les toilettes d'un hôpital à Terrebonne, où il a passé la nuit sans avoir vu de médecin. Le président de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence au Québec a qualifié cette situation de « cauchemar » et a dénoncé le manque de personnel et de ressources.

Comment le premier ministre peut-il ajouter un nombre record de résidents permanents, quand on n'a pas de ressources dans nos hôpitaux?

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition connaît très bien notre plan. Les conservateurs devraient appuyer notre Plan des niveaux d'immigration, parce que nous mettons l'accent sur l'admission de résidents permanents qui vivent, travaillent et paient déjà des impôts au Canada, ce qui permet de réduire la pression sur les infrastructures.

Parallèlement à ça, nous réservons 5 000 places pour les médecins, les personnes qui travaillent en santé dans le cadre d'Entrée express.

● (1420)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre veut augmenter l'immigration permanente au niveau le plus élevé de l'histoire de notre pays. C'est 40 % plus élevé que l'année la plus élevée de Justin Trudeau, dont la grande majorité n'est pas déjà ici, en plus des résidents temporaires.

Nous avons une motion qui dit qu'afin de garantir le logement, les salaires, les soins de santé, l'emploi et d'autres services sociaux évoluent au rythme de la croissance démographique, la Chambre rejette le plan du premier ministre d'augmenter l'immigration permanente à un niveau record.

Vont-ils appuyer cette...

Le Président: La parole est à l'honorable ministre.

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, c'est totalement faux.

La majorité des nouveaux immigrants permanents que le Canada accueillera l'année prochaine sont déjà établis ici. Ce sont des personnes qui vivent ici. Ce sont des personnes qui paient des impôts ici. Ce sont des personnes qui apprennent le français ici.

Ce ne sont pas du tout de nouveaux arrivants. Comme je l'ai déjà dit, parallèlement, nous avons un plan stable et prévisible qui contrôle l'immigration.

[*Traduction*]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, selon CBC/Radio-Canada, Stacey Ross, âgée de 55 ans, est morte après avoir passé environ 12 heures à attendre d'être soignée à l'urgence dans un hôpital de Winnipeg. Une enquête à propos de son décès a révélé que l'hôpital manquait d'espaces de traitement le jour de sa mort.

Les urgences débordent, 6 millions de Canadiens n'ont pas de médecin, et le premier ministre veut porter l'immigration permanente à des niveaux records. Les conservateurs ont élaboré une motion qui dit: « Que, afin de garantir que le logement, les salaires, les soins de santé, l'emploi et les autres services sociaux évoluent au rythme de la croissance démographique, la Chambre rejette le plan du premier ministre d'augmenter l'immigration permanente l'année prochaine pour atteindre des niveaux sans précédent. »

Le premier ministre va-t-il appuyer notre motion?

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, si l'affirmation des conservateurs est vraie et s'ils se soucient vraiment des soins de santé et des Canadiens, pourquoi ont-ils voté, la semaine dernière, contre un investissement de 5 milliards de dollars dans les hôpitaux?

Comme je l'ai dit, notre plan est prévisible. Il est stable. Il assure le contrôle du système d'immigration. Nous travaillons en parallèle avec les provinces et les territoires, qui, soit dit en passant, ont une responsabilité conjointe en matière d'immigration en vertu de la Constitution. Les chiffres en question sont des maximums. Il revient aux provinces et aux territoires de décider de leurs besoins. Nous travaillons avec les communautés locales, car nous tenons à répondre à leurs besoins.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les premiers ministres des provinces ne cessent de répéter que les taux d'immigration sont trop élevés et que les provinces ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de tous les nouveaux arrivants.

Les Canadiens méritent un emploi, un logement et des soins de santé. Or, toutes ces choses se font rares après une décennie d'immigration sans précédent sous le gouvernement libéral. Six millions de Canadiens n'ont pas de médecin. Le délai pour obtenir un rendez-vous auprès d'un spécialiste a augmenté de 68 % depuis que les libéraux sont au pouvoir. Des gens meurent pendant qu'ils sont sur ces listes d'attente. À présent, le premier ministre souhaite accorder la résidence permanente à un nombre record de personnes, de loin le plus élevé de l'histoire du Canada.

Le premier ministre va-t-il appuyer notre motion visant à ramener les taux d'immigration à des niveaux raisonnables, ou va-t-il assumer la responsabilité de ses mauvaises décisions?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, les taux d'immigration sont tout à fait raisonnables. En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises, les provinces et les territoires, les petites entreprises ainsi que les régions rurales et éloignées, comme celle où je vis, afin de nous assurer que les nouveaux arrivants que nous accueillons et les travailleurs qui s'investissent jour après jour dans les entreprises à qui nous accordons le statut de résident permanent contribuent à renforcer la capacité du Canada à se développer. C'est cela, agir en gouvernement responsable.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la ministre a parlé de collaboration avec les entreprises, et c'est là que le bât blesse. Il ne s'agit pas d'aider les immigrants. Il s'agit de fournir une main-d'œuvre à faible coût et des loyers plus élevés au bénéfice des fonds de capital-investissement propriétaires de logements.

Il s'agit de faire profiter des initiés du monde des affaires aux dépens de la classe ouvrière canadienne, comme les libéraux le font depuis une décennie. Pire encore, non seulement le premier ministre submerge le système avec une immigration massive et record que nous ne pouvons pas absorber, mais il refuse également de prendre la parole à la Chambre et d'en rendre compte.

Mettra-t-il fin à son arrogance et prendra-t-il la parole immédiatement pour expliquer comment nous allons absorber ce nombre record d'immigrants?

● (1425)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je me souviens d'un temps où le Parti conservateur du Canada comprenait que nous devons travailler avec les entreprises, avec les provinces et les territoires et, en fait, composer avec les réalités différentes d'un bout à l'autre du pays.

Je viens d'une région rurale et éloignée. C'est pourquoi nous travaillons avec l'Ontario et toutes les provinces pour nous assurer de trouver le juste équilibre, afin de contrôler le nombre d'immigrants, de réduire le nombre de résidents temporaires et de veiller à ce que la main-d'œuvre nécessaire soit présente. Il suffit d'interroger l'Association canadienne de la construction, dont j'ai rencontré des représentants la semaine dernière, au sujet d'un de ses facteurs limitatifs. On a besoin de cette main-d'œuvre.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, bien sûr que nous voulons collaborer avec les entreprises pour créer des emplois, en allégeant la fiscalité et les contraintes administratives. Ce que nous ne voulons pas, c'est collaborer avec les grands influenceurs du monde des affaires, comme dans le cas des 2,3 milliards de dollars accordés au copain du premier ministre chez Telesat, ni soutenir les oligopoles, selon ses propres termes, qui feraient grimper les prix, ni ouvrir les vannes de l'immigration libérale massive, qui vise à faire baisser les salaires et à faire augmenter les loyers.

Nous voulons une économie favorable aux Canadiens qui travaillent fort et qui respectent la loi, mais qui sont laissés pour compte depuis 10 ans.

Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas lui être solidaire de ces Canadiens, lui aussi?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle est tombée pour les gens de métier. En effet, nous venons d'entamer le processus pour faire en sorte que chaque travailleur qualifié qui obtient le Sceau rouge reçoive sa prime à la réussite de 5 000 $. Demain, je serai aux côtés des Syndicats des métiers de la construction du Canada pour annoncer cette nouvelle et pour faire en sorte que tous les gens de métier qui ont obtenu le Sceau rouge, ou qui l'obtiendront, reçoivent cette prime. C'est cela, soutenir les travailleurs: être là pour eux pendant qu'ils suivent leur formation, qu'ils intègrent le marché du travail et qu'ils contribuent à bâtir un Canada fort. À mon avis, le Parti conservateur a oublié comment bâtir un pays fort.

[*Français*]

LE TRAVAIL

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, les libéraux continuent leur coup de force avec leur projet de loi C-39. Après avoir forcé le Comité législatif chargé du projet de loi C-39 à siéger jusqu'à minuit toute la fin de semaine pour affaiblir les lois pour affaiblir les lois environnementales et les droits des Autochtones, c'est aujourd'hui le droit des travailleurs qui passe à la hache. Les libéraux vont mettre sous tutelle le droit de grève, une mesure dénoncée par les syndicats, qui n'existe nulle part ailleurs dans le G7.

Les libéraux appellent ça « bâtir un Canada fort », mais, si leur Canada fort se bâtit sur le dos des travailleurs, sont-ils surpris que les Québécois ne soient pas intéressés?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Canada se bâtit à coup de conventions collectives négociées et réussies à la table. Le projet de loi C-39 se propose justement d'aider, d'appuyer les partis dans des conflits de travail pour justement éviter des grèves, éviter des lock-out, et faire en sorte qu'on ait des conventions collectives durables dans tous les secteurs névralgiques de l'économie canadienne ainsi que, oui, de bonnes conditions pour les travailleurs.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement faisait semblant de lutter contre les changements climatiques à la COP31, voici ce qu'il faisait ici, dans son projet de loi C-39.

Il a voté contre des amendements visant à protéger les espèces menacées. Il a voté contre des amendements visant à empêcher les projets pétroliers dans les aires marines protégées. Il a voté contre des amendements visant à s'assurer que l'évaluation d'impact environnemental s'applique aux pipelines et au nucléaire.

Avec des gouvernements comme celui du Canada, comment peut-on vraiment s'étonner que la COP31 ait été un échec?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, encore, le Bloc québécois prend des libertés avec la vérité quant à ce qui est contenu dans le projet de loi C-39.

Nous allons maintenir, bien entendu, l'ensemble des niveaux et des normes du Canada qui sont parmi les plus élevés au monde. Nous allons continuer de maintenir nos normes en environnement tout en faisant en sorte de créer des occasions, et notamment des occasions en énergie et en technologie renouvelable au Canada pour donner des occasions d'emploi à nos jeunes et à nos travailleurs.

* * *

LA JUSTICE

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 permet déjà à ce gouvernement d'outrepasser des lois sur l'environnement et de faire des évaluations environnementales à la va-vite; or, en refusant d'y intégrer une disposition de temporisation, les libéraux s'assurent également que tous les gouvernements qui suivront pourront faire la même chose.

Nous avons déposé un amendement pour que la loi soit revotée tous les cinq ans. Les libéraux l'ont refusé. Ils veulent abuser de leur pouvoir aujourd'hui et pour toujours. Ils veulent faire de l'exception la norme.

Pourquoi refuser quelque chose d'aussi raisonnable qu'une disposition de temporisation?

● (1430)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois semble surpris d'apprendre que nous n'acceptons pas son avis en matière d'économie et pour ce qui est de bâtir un Canada fort. C'est tout le contraire.

Ici, à la Chambre, nous votons des lois qui n'expirent pas. Nous votons des lois qui, nous le croyons, vont donner des occasions d'emploi à nos jeunes, qui vont créer de beaux projets, notamment des projets d'énergie renouvelable au Québec.

Le Bloc québécois devrait appuyer ça avec enthousiasme.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont choqués par les niveaux d'immigration proposés dans le budget. Le premier ministre veut 650 000 nouveaux résidents permanents et des centaines de milliers de nouveaux résidents temporaires, alors que 6 millions de Canadiens n'ont pas de médecin de famille et qu'il n'y a pas assez de lits d'hôpital. Le nombre de mises en chantier est moins de la moitié de ce que le premier ministre avait promis, et le taux de chômage parmi les jeunes s'élève à près de 14 %.

À un moment où le Canada manque de logements, de médecins et d'emplois, pourquoi les libéraux veulent-ils des niveaux records d'immigration?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme l'ont signalé mes collègues, la ministre de l'Emploi et des Familles et la ministre de l'Immigration, la plupart des personnes que nous proposons d'admettre en tant que résidents permanents cette année se trouvent déjà au Canada, où elles exercent leur profession et paient des impôts. Leurs enfants sont déjà inscrits à l'école.

[*Français*]

Au Québec, ils sont en train d'apprendre la langue française.

[*Traduction*]

Nous ne comprenons pas pourquoi les conservateurs, qui savent pourtant très bien que ce qu'ils racontent au Parlement ne correspond pas à la réalité, prennent des libertés...

Le Président: La députée d'Oshawa a la parole.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, grâce à la mesure exceptionnelle adoptée l'année dernière, le premier ministre est en passe d'accorder le statut de résident permanent à près de 660 000 personnes, auxquelles s'ajoutent plusieurs centaines de milliers de résidents temporaires. Seules 70 000 de ces désignations sont destinées aux demandeurs de Hong Kong et d'Ukraine, qui se trouvent déjà au Canada et à qui ce statut avait été promis il y a des années, tandis que 5 000 autres sont réservées aux médecins diplômés.

Alors que les Canadiens doivent déjà faire face à de longs délais d'attente pour des soins médicaux essentiels, à quelle liste d'attente pour une tomodensitométrie le premier ministre pense-t-il qu'ils devraient s'inscrire?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, la croissance démographique de notre pays est à son plus bas niveau depuis plus de 100 ans. Cette situation s'explique par le fait qu'au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures pour contrôler le niveau d'immigration. Cependant, les personnes qui travaillent et paient des impôts au pays méritent de pouvoir continuer à travailler et à contribuer à la vie au Canada. Les immigrants récents ne représentent qu'environ 3 % de la population totale.

Croient-ils vraiment que ce sont ces personnes-là qui saturent les hôpitaux? Non, ce sont plutôt celles qui y travaillent.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas besoin d'accueillir des centaines de milliers de nouveaux résidents permanents ni des centaines de milliers de nouveaux résidents temporaires l'année prochaine pour tenir sa promesse envers seulement 70 000 personnes qui vivent déjà ici. Il le fait parce que les lobbyistes des entreprises veulent de la main-d'œuvre bon marché. Celle-ci réduit les salaires pour les nouveaux arrivants comme pour les résidents qui sont là depuis longtemps. Chacun d'entre eux a besoin de services de santé. À l'heure actuelle, les urgences débordent partout en Ontario.

D'où viennent ces 585 000 nouveaux résidents permanents, et dans quelle urgence hospitalière bondée devront-ils se rendre?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs croient que ces niveaux correspondent à l'entrée de nouvelles personnes au pays, et c'est ce qu'ils aiment dire à tort à la population. Ce n'est pas le cas. Il s'agit de gens qui travaillent fort. Ce sont les préposés aux services de soutien à la personne et les infirmiers qui travaillent dans nos hôpitaux. Il est important que nous les gardions ici, au Canada, pour qu'ils continuent d'apporter leur contribution à notre pays.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, la ministre affirme que les 660 000 places accordées aux résidents permanents sont destinées à des personnes qui se trouvent déjà au Canada. Retranchons les quelque 70 000 demandeurs de Hong Kong et d'Ukraine à qui la résidence permanente a été promise ainsi que les 5 000 médecins autorisés à exercer au pays. Il reste alors 585 000 places, soit l'équivalent d'une ville de la taille de Québec.

À qui exactement sont destinées les 585 000 places restantes de résident permanent, et dans quelle salle d'urgence déjà engorgée ces personnes devront-elles se rendre pour recevoir des soins?

● (1435)

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition semble encore confondre les niveaux d'immigration avec les défis liés au logement et aux soins de santé. Je dirai simplement qu'en ce qui concerne le logement, les loyers moyens sont en baisse depuis 25 mois consécutifs. Nous avons concentré nos efforts sur l'augmentation de l'offre de logements locatifs partout au Canada, et cette stratégie fonctionne. Nous assistons à une hausse record de la construction de logements locatifs, ce qui fait baisser les loyers. Nous aidons également les nouveaux Canadiens et les acheteurs d'une première propriété à accéder à la propriété à moindre coût grâce au congé de TPS. Ces mesures facilitent l'accès au logement. Nous allons poursuivre sur cette lancée et redoubler d'efforts.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je veux expliquer ce qui se passe ici. Le premier ministre ne veut pas que les Canadiens fassent les vrais calculs afin de déterminer ce que des centaines de milliers de nouveaux résidents permanents et des centaines de milliers de nouveaux résidents temporaires signifient pour les soins de santé, le logement et les emplois au Canada. Les libéraux trafiquent les livres et cachent des données pour cette raison, mais aussi parce que leurs amis lobbyistes du monde des affaires veulent de la main-d'œuvre bon marché, qui fait réduire les salaires des Canadiens et des nouveaux arrivants.

Qui a rédigé ce plan d'immigration? Les familles qui attendent de voir un médecin ou les lobbyistes qui veulent de la main-d'œuvre bon marché?

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, notre plan ne vise pas à augmenter le nombre d'arrivées, comme les députés d'en face ne cessent de le répéter. Il vise à retenir des personnes qui sont déjà au pays et qui s'occupent en grande partie de nos concitoyens. Si une personne se rend aux urgences, peu importe l'endroit au pays, il y a de fortes chances qu'elle se fasse soigner par un infirmier. Elle va recevoir de l'aide d'un préposé aux services de soutien à la personne, ou être traitée par un urgentologue qui est un immigrant ou un spécialiste qui est un immigrant.

La population du Canada augmente au rythme le plus lent depuis la Première Guerre mondiale. Sous les conservateurs, elle a augmenté deux fois plus rapidement, alors...

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Le Président: La parole est à l'honorable député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, en cachant dans les annexes de son budget un record de 654 000 nouveaux résidents permanents, le premier ministre aggrave la crise des services de santé dans toutes les régions du Québec.

Alors que près de 80 % des nouveaux arrivants s'installent à Montréal et saturent nos hôpitaux, l'Institut canadien d'information sur la santé confirme qu'il n'y a plus que 1,1 médecin de famille par 1 000 habitants en région rurale.

Pourquoi les députés libéraux fédéraux du Québec abandonnent-ils nos régions en appuyant ce plan du premier ministre?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, par où dois-je commencer?

Premièrement, ils devraient connaître l'Accord Canada-Québec de 1991 qui fait que c'est le Québec qui détermine ses seuils d'immigration.

Deuxièmement, s'ils se promenaient dans les régions du Québec, ils devraient entendre la même chose qu'on entend, c'est-à-dire qu'il y a des besoins criants en main-d'œuvre un peu partout au Québec. La Commission de la construction du Québec parle de 80 000 nouveaux travailleurs au cours des cinq prochaines années, parce qu'on est en train de bâtir le Québec.

Je lui pose une question: puisque les mesures dont il parle touchent les gens qui sont déjà sur le territoire du Québec: qui veut-il renvoyer chez eux? Est-ce la préposée aux bénéficiaires à Laval? Est-ce le travailleur ou le soudeur au Saguenay? Qui?

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, je vais répondre à mon collègue que nous sommes d'accord sur une immigration économique contrôlée. Or c'est la perte de contrôle de ce gouvernement qui, depuis 11 ans, a créé les problèmes qu'on vit en santé au Québec. Les gens n'ont pas de médecin de famille parce que l'immigration incontrôlée a créé un problème.

Notre motion qui sera débattue demain demande qu'afin de veiller à ce que le logement, les salaires, les soins de santé, les emplois et d'autres services sociaux suivent le rythme de la croissance démographique, la Chambre rejette le plan du premier ministrevisant à apporter l'immigration permanente au niveau le plus élevé de l'histoire, l'an prochain.

Le premier ministre va-t-il permettre à ses députés, et surtout à ceux du Québec, de voter librement demain sur cette motion?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, eu égard au contrôle, je vais lui rappeler quelques chiffres.

Il y a eu des réductions de 57 % des travailleurs temporaires, de 68 % des demandeurs d'asile, de 71 % des étudiants étrangers, dans l'objectif de réduire la population temporaire au Canada.

Par exemple, les mesures dont il parle s'appliquent à des personnes qui sont déjà sur le territoire du Canada, qui ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête, celle d'un statut temporaire. On veut donner à ces personnes la chance de contribuer à long terme à bâtir le Canada.

Je lui rappelle encore une fois qu'il serait peut-être temps qu'il ouvre ses livres d'histoire, qu'il aille voir l'Accord Canada-Québec qui donne au Québec les pleins pouvoirs sur ses seuils d'immigration.

* * *

LES PENSIONS

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, les représentantes et les représentants des retraités étaient sur la Colline aujourd'hui.

La Fédération de l'âge d'or du Québec, l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, et l'Organisation des retraités des Métallos font tous front commun pour demander au gouvernement d'adopter le projet de loi C-261 du Bloc québécois pour bonifier la pension de vieillesse des aînés de 65 à 74 ans.

Tous réclament que les libéraux mettent fin aux deux classes d'aînés qu'ils ont créées, tous soutiennent que chaque aîné mérite d'être équitablement soutenu face à la hausse du coût de la vie, et tous veulent que le gouvernement cesse de les discriminer selon l'âge.

Est-ce que le gouvernement va enfin écouter les aînés et faire adopter le projet de loi du Bloc québécois?

● (1440)

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens vivent plus longtemps et notre système de revenus de retraite fait face à des pressions croissantes. Chaque mois, près de 7,9 millions de Canadiens reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, un soutien financier aux aînés à faible revenu.

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, tous les aînés font face à la même flambée du coût de la vie: hausse du panier d'épicerie, hausse des loyers, hausse des taxes municipales, hausse du prix de l'essence, hausse des coûts de transport, et j'en passe. Pourtant, les aînés de 65 à 74 ans sont abandonnés par le fédéral.

Ils constatent que le gouvernement n'a pas d'argent pour les aider, mais ils voient par contre qu'il y a 40 milliards de dollars quelque part pour un pipeline de l'Ouest canadien.

Est-ce que le gouvernement ne devrait pas aider les aînés au lieu des pétrolières?

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés), Lib.): Monsieur le Président, le Canada a l'un des systèmes de retraite parmi les plus solides au monde.

[*Traduction*]

Le montant des prestations des personnes de 75 ans et plus est bonifié. C'est une mesure ciblée qui repose sur une base factuelle. Elle tient compte des besoins particuliers des adultes âgés. Grâce aux mesures comme le Supplément de revenu garanti, les exemptions de gains et la hausse des contributions pour les retraités, nous aidons les personnes âgées à gérer dans la dignité les périodes de grande vulnérabilité sur le plan financier.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, voici ce qu'ont écrit Don Drummond et Bill Robson, de l'Institut C.D. Howe, l'un des groupes de réflexion les plus réputés du Canada:

> Un D pour le budget fédéral

Ils ont aussi dit ceci:

> Les Canadiens avaient besoin d'un changement de cap audacieux, mais le budget fédéral de 2026 fait fausse route. Tant par son format que par son manque d'opportunité et de transparence, et parce qu'il mise sur des combines populistes plutôt que sur des réformes fondamentales en ce qui concerne les dépenses, les recettes et la rigueur budgétaire, il laisse gravement à désirer.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire?

L'hon. Wayne Long (secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, peu importe l'opportunisme des députés du Parti conservateur dans leur choix de citation ou d'article, nous n'avons pas de leçons à recevoir d'eux.

Prenons les facteurs économiques fondamentaux: nous avons l'un des meilleurs ratios dette-PIB du G7, la croissance de notre économie est l'une des plus fortes du G7, les exportations vers les marchés autres que les États-Unis ont bondi de 56 % depuis 2024, et nous sommes en première position du G7 pour l'attractivité de notre fiscalité.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons un plan pour bâtir une économie dynamique pour tous les Canadiens.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC): Monsieur le Président, examinons les facteurs économiques fondamentaux pour les jeunes de notre pays. Le taux de chômage chez les jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans a bondi à 27 %, le pourcentage le plus élevé depuis 1983. Pour les femmes, c'est encore pire, à 28 %, ce qui est le taux le plus élevé depuis au moins 1976.

Au lieu de créer un gouvernement parallèle à coup de milliards de dollars pendant les cinq prochaines années, pourquoi le budget ne prévoit-il pas plutôt des mesures pour s'attaquer au chômage des jeunes au Canada?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, j'ai un grand respect pour mon collègue. En fait, il s'acquitte bien de son rôle de porte-parole du Parti conservateur en matière de finances.

Il néglige cependant un facteur important qu'il connaît très bien: le chômage chez les jeunes découle surtout de l'appréhension causée par le contexte commercial actuel. Les entreprises hésitent à embaucher dans un contexte marqué par une guerre tarifaire qui nous est imposée.

C'est pourquoi nous appuyons les jeunes par l'entremise d'un programme de formation professionnelle qui aboutira à 100 000 emplois dans les prochaines années. En effet, le gouvernement prévoit un énorme investissement afin que le programme se déroule comme il faut. Les conservateurs ne parlent jamais…

● (1445)

Le Président: La députée de Thornhill a la parole.

* * *

LE LOGEMENT

Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre du Logement a été vertement critiqué par la directrice parlementaire du budget pour avoir construit moins de la moitié des 500 000 logements qu'il avait promis. Maintenant, ce ministre prétend qu'il n'a jamais été responsable de cet objectif et qu'il ne pouvait rien y faire.

Si le ministre du Logement du Canada ne peut pas construire de logements au Canada, que fait-il ici?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, le but était de construire ces logements partout au Canada sur une période de 10 ans. Nous vivons une période d'incertitude. L'opposition refuse catégoriquement de reconnaître que nous sommes en pleine guerre commerciale, que nous subissons des droits de douane injustifiés et illégaux de la part des États-Unis et qu'il y a des guerres à l'étranger. Toutes ces choses ont une incidence sur le marché immobilier. Le marché immobilier construit 96 % des logements au Canada. Les députés d'en face pourraient tirer une leçon de l'industrie de la construction et se rendre compte que nous agissons, que nous réduisons les impôts et que le fardeau...

[*Français*]

Le Président: L'honorable député de Beauce a la parole.

* * *

LES FINANCES

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, qu'on le croie ou non, le banquier fait pire que le professeur de théâtre. C'est tout un accomplissement. Il faut le faire. Il nous annonce un déficit de record de 765 milliards de dollars de dettes au cours des cinq prochaines années et une dette générationnelle qui a été envoyée directement sur la carte de crédit de nos enfants et de nos petits-enfants.

Alors que les familles doivent se serrer la ceinture, pourquoi le premier ministre refuse-t-il de faire la même chose avec l'argent des Canadiens?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je pense que, si mon collègue regarde attentivement le budget, ainsi que les réactions tant au pays qu'à l'international, il va voir que le Canada a la meilleure position fiscale des pays du G7, ce qui nous donne la marge pour investir, parce qu'un pays confiant investit dans son avenir, mais il investit aussi dans l'abordabilité.

Il parle de serrer la ceinture; je ne veux pas savoir à quel point les Canadiens devraient se serrer la ceinture si les conservateurs avaient été au pouvoir alors qu'ils ont voté contre une baisse d'impôt, contre l'Allocation canadienne pour enfants, contre le Régime canadien de soins dentaires et contre le Programme national d'alimentation scolaire.

Ce sont toutes des mesures qui aident directement leur monde et notre monde.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, c'est sûr que nous n'enverrions pas 560 millions de dollars en Amazonie, ça, je peux l'affirmer.

Le premier ministre divise les dépenses entre trois cartes de crédit pour les faire paraître moins importantes, mais ça ne change rien aux faits. Il emprunte, et ce sont les Canadiens qui vont payer la note. La priorité absolue du gouvernement libéral aurait dû être d'économiser de l'argent et de faire économiser de l'argent aux familles à la pompe, à l'épicerie et dans les loyers.

Quand le premier ministre va-t-il arrêter de faire payer les Canadiens pour son irresponsabilité et arrêter de dépenser de l'argent qu'on n'a pas?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes en partie d'accord sur l'importance, pour les gouvernements, surtout en ces temps que vivent les Québécois et les Canadiens, d'être là pour l'abordabilité et pour aider les gens.

Je tiens à noter que le député de Beauce a voté contre le fait que 21 515 enfants de sa propre circonscription reçoivent plus de 86 millions de dollars grâce à l'Allocation canadienne pour enfants. C'est une moyenne de 3 500 $ par enfant. C'est de l'aide directe aux familles, et c'est sans compter que 32 630 citoyens parmi ceux qu'il rencontre, quand il fait le tour des villages et des villes de sa circonscription, reçoivent de l'aide grâce au Régime canadien de soins dentaires.

Ce sont là toutes des mesures contre lesquelles il a voté.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, en tant que mère dont le fils a fait partie des cadets pendant quatre ans, je sais par expérience ce que ce programme apporte à nos jeunes. Il leur inculque la discipline, renforce leur confiance en eux, leur permet de nouer des amitiés durables et leur donne un sens du devoir qui les accompagne tout au long de leur vie. Je tiens à saluer le 27 e Escadron des cadets de l'Aviation, le programme de cadets de ma région. Le taux de participation a augmenté de 59 % en trois ans, et les familles de London-Ouest et de tout le pays veulent que leurs enfants puissent continuer à travailler, à s'entraîner et à grandir ensemble.

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il indiquer à la Chambre ce que fait le gouvernement pour préserver la vitalité de nos programmes de cadets?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris note des préoccupations soulevées par les cadets, les Rangers juniors canadiens, leurs proches et leurs collectivités partout au Canada. Nous maintenons notre engagement envers la croissance et le succès de ce programme.

La députée a raison. La participation a augmenté de 59 % au cours des trois dernières années, ce qui témoigne de l'importance de ces programmes pour les jeunes Canadiens. En réponse à cette croissance, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes ont réexaminé les affectations de fonds et confirmé un financement supplémentaire pour soutenir les activités prévues pour le reste de l'exercice. Veiller à ce que ces programmes disposent des ressources nécessaires, tout en respectant le mandat en matière de sûreté et de sécurité au Canada, demeure une priorité.

● (1450)

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ne méritent pas qu'on les félicite d'avoir rétabli le financement d'un programme pour les jeunes après l'avoir eux-mêmes éliminé. Les libéraux réduisent le budget de fonctionnement des forces armées. Les réservistes à temps partiel voient leur entraînement réduit, tandis que des réservistes à temps plein sont mis à pied, ce qui nuit à notre état de préparation opérationnelle.

Les libéraux sont reconnus pour leur comptabilité créative, mais ces compressions budgétaires sont réelles. La réduction de 10 % du budget de fonctionnement de la défense imposée par le premier ministre porte un coup plus dur aux forces armées que les compressions de 2,7 milliards de dollars sur trois ans de M. Trudeau. Le montant nécessaire pour rétablir les programmes de la Réserve est dérisoire par rapport aux 560 millions de dollars que le gouvernement gaspille dans la forêt pluviale brésilienne.

Pourquoi les libéraux ne rétablissent-ils pas le financement de la Réserve?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ces propos viennent d'un parti qui a consacré seulement 1 % du PIB à la défense. C'est incroyable.

Nous consacrerons 250 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans à l'élargissement de la formation professionnelle au Canada par l'entremise des Forces armées canadiennes, dont 27 millions de dollars ont récemment été versés au Programme des cadets. Tous les parlementaires, y compris ceux qui crient, ont la possibilité de démontrer leur soutien au Programme des cadets en appuyant le budget supplémentaire des dépenses (B), qui comprend des fonds pour soutenir les activités du programme et favoriser la participation continue.

Nous sommes déterminés à offrir aux jeunes Canadiens les possibilités, les compétences et l'expérience de...

Le Président: Le député de Selkirk—Interlake—Eastman a la parole.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Monsieur le Président, les libéraux prétendent soutenir les forces armées tout en sabrant les programmes qui investissent dans leur avenir. Seuls les libéraux ont considéré la suppression de programmes destinés aux jeunes comme une réussite. Grâce aux parents et aux conservateurs, le ministre de la Défense a été contraint de renoncer aux compressions libérales dans les programmes des cadets et des rangers juniors. Ces compressions du premier ministre dans le budget de fonctionnement des forces armées affaiblissent leur état de préparation en réduisant le nombre de jours d'entraînement dans les manèges militaires et en licenciant des réservistes à temps plein, ce qui les oblige à faire une demande d'assurance-emploi.

Le ministre de la Défense reviendra-t-il sur ses décisions malavisées et veillera-t-il à ce que toutes les unités de réserve au Canada soient entièrement financées?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ils font partie du club du 1 %. C'est reparti.

Ils auront une occasion à saisir très bientôt. Le député devrait prendre la parole et rallier son caucus; ainsi, ils appuieront peut-être le budget supplémentaire des dépenses (B), ce qu'ils ont refusé de faire l'année dernière. Ils devraient le faire cette année, afin que nous puissions nous assurer que les fonds que le député réclame soient bel et bien disponibles pour nos cadets, nos réservistes, les membres de nos forces régulières, l'équipement, la reconstruction de 33 bases et bien plus encore.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, deux garçons ont franchi le seuil d'un centre de cadets à Langford, en Colombie-Britannique, timides et hésitants. Quelques années plus tard, ils se tenaient au garde-à-vous lors d'une revue solennelle annuelle, devenus de jeunes adultes sûrs d'eux, le visage rayonnant de fierté. Leurs parents ont assisté à leur promotion. Ces garçons étaient mes fils. Lors des parades, les cadets incarnent ce qu'il y a de meilleur en nous, en tant que Canadiens. Grâce aux pressions exercées par les conservateurs et les parents de tout le Canada, le ministre vient de rétablir la formation des cadets.

À combien s'élèvent les dépenses supplémentaires par rapport au budget initial, pourquoi le coût par cadet a-t-il tellement augmenté, et quand le ministre publiera-t-il un rapport complet sur sa mauvaise gestion du programme des cadets?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Je ne sais pas trop ce qu'il faut pour satisfaire le député, monsieur le Président. Je tiens à féliciter ses fils pour leur service. Ils constituent un formidable modèle pour des milliers de Canadiens.

Les inscriptions ont augmenté de 59 %. C'est une bonne chose. On constate une hausse de 83 % du nombre de jeunes cadettes. C'est également positif. Le député devrait saisir l'occasion qui s'offre à lui et assurer aux citoyens de sa circonscription que, le moment venu, il appuiera le financement.

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, même si une armée possède des chars d'assaut, des navires et des avions à la fine pointe de la technologie, sans soldats, marins et aviateurs bien formés, elle sera inefficace lors des opérations militaires. Sachant que les forces de réserve sont essentielles au recrutement au sein des forces régulières et que, selon ses comptes publics, le gouvernement libéral n'a pas dépensé 1,3 milliard de dollars des fonds alloués à la défense l'an dernier, le ministre va-t-il, comme il l'a fait dans le cas des cadets, faire marche arrière et financer l'intégralité des formations des réservistes et des contrats en classe B ayant été annulés pour le reste de l'exercice financier?

● (1455)

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais également poser une question au député, que je connais depuis un certain temps. Va-t-il se lever à la Chambre et voter en faveur du budget supplémentaire des dépenses (B)? Levez-vous et dites à vos concitoyens que vous êtes d'accord pour allouer plus de 2 % du PIB conformément à la cible de dépenses de l'OTAN. Monsieur le Président, dites-lui de le faire.

Le Président: Cette demande était évidemment adressée par l'entremise de la présidence.

[*Français*]

L'honorable député de Mégantic—L'Érable—Lotbinière a la parole.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, le 11 novembre, partout au pays, nos jeunes cadets étaient présents pour honorer ceux qui ont servi et sont morts pour notre liberté. Chez nous, je pense aux escadrons 775 Kiwanis de Thetford Mines, 544 de Lotbinière, au Corps de cadets 1937 de Lac-Mégantic et au Corps de cadets de l'armée 940 de Plessisville. Ces jeunes apprennent le respect, la discipline et le service à la communauté.

Imaginons: pour les récompenser, les libéraux ont pensé suspendre les activités essentielles à leur formation. Grâce aux pressions des parents, des cadets et des députés conservateurs, le ministre est revenu sur sa décision.

Pourquoi avoir déçu si longtemps tous les jeunes cadets canadiens?

L'hon. David McGuinty (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député aura la chance la semaine prochaine de se lever à la Chambre et de voter en faveur du financement. Il parle des deux côtés de la bouche en même temps. Ça continue de l'autre côté. Tous les parlementaires auront l'occasion d'appuyer le programme des cadets en soutenant les prévisions budgétaires supplémentaires. Il aura la chance de le faire.

Est-ce qu'il le fera?

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, la ministre de l'Industrie aime beaucoup citer de manière sélective ce que j'ai dit au sujet de sa soi-disant garantie d'emploi dans le contrat avec Stellantis. Permettez-moi donc d'être parfaitement clair: cette garantie ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite, autrement, la ministre aurait intenté une poursuite il y a près d'un an lorsqu'elle a émis un avis de défaut pour violation de sa prétendue garantie d'emploi.

Je vais lui donner une chance à cet instant. Si elle est si convaincue que sa garantie d'emploi protégera les emplois de ces travailleurs de Stellantis, s'engage-t-elle à démissionner si cette garantie ne lui permet pas de récupérer chacun des emplois de Brampton?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, décidément, mon collègue est vraiment rendu sur la défensive. À ce stade-ci, la réalité est qu'il refuse de parler des conséquences des droits de douane américains sur les travailleurs de l'automobile. Il ne fait jamais de lien entre ce qui se passe avec les droits de douane de Trump et Stellantis. Essentiellement, il ne peut pas défendre ou prétendre défendre une industrie alors qu'il ne peut même pas reconnaître sa plus grande menace.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, je vais interpréter cette réponse comme un non: la ministre n'a pas vraiment confiance dans sa fameuse garantie d'emploi et elle ne démissionnera pas même si elle ne parvient pas à récupérer ne serait-ce qu'un seul de ces emplois.

Ce qui est intéressant, et qu'elle n'a pas mentionné, c'est que Stellantis a maintenant affirmé publiquement que la taxe sur le carbone pour les industries lui a coûté 1 milliard de dollars et que c'est la raison pour laquelle l'entreprise ferme son usine.

La ministre refuse de démissionner parce qu'elle n'est pas en mesure de faire respecter la garantie d'emploi. Va-t-elle au moins faire quelque chose pour préserver ces emplois? Va-t-elle prendre la parole maintenant pour dire qu'elle supprime la taxe sur le carbone pour les industries afin de sauver les emplois des travailleurs de Stellantis à Brampton, oui ou non?

L'hon. Mélanie Joly (ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le député s'entête à faire toujours la même chose. Il est incapable de mentionner les droits de douane américains. Pourquoi a-t-il si peur? Appuie-t-il le président Trump et ses droits de douane imposés aux constructeurs automobiles et aux travailleurs du secteur automobile d'ici? Pourquoi ne voit-il pas ce qui est évident pour tous les Canadiens: des droits de douane de 25 % imposés aux constructeurs automobiles et aux travailleurs du secteur automobile, y compris Stellantis?

Nous continuerons à faire pression sur Stellantis. Bien sûr, si l'entreprise ne protège pas les emplois, nous récupérerons notre argent.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, voici un autre exemple frappant où le premier ministre utilise ses pouvoirs et prérogatives pour enrichir des proches du Parti libéral et des membres de leur famille avec l'argent durement gagné par les contribuables. La semaine dernière, la société spécialisée dans les crédits carbone du frère du ministre de l'Intelligence artificielle, Jordan Solomon, a reçu 2,2 millions de dollars le jour même où le premier ministre s'est engagé à acheter des crédits pour 19 projets. Ça ne s'invente pas. Les libéraux ne cherchent même plus à cacher les transactions intéressées qui se déroulent sous leur gouverne. Nous sommes passés du commerce des œuvres d'art au commerce des influences.

Pourquoi l'argent durement gagné par les contribuables est-il utilisé pour graisser la patte de proches du Parti libéral et de membres de leur famille à l'aide des combines du premier ministre autour des crédits carbone?

● (1500)

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, Ecostrat est un partenaire de longue date de Ressources naturelles Canada en matière de prestation de services. Ressources naturelles Canada travaille avec Ecostrat depuis 2018. Nous continuons de travailler avec cette société pour mettre en œuvre les recommandations précises du groupe de travail de l'industrie.

Le projet a été évalué par les représentants du ministère selon les modalités du Programme d'innovation forestière. Les fonds ont été déboursés de manière appropriée.

John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, cela semblait convaincant, n'est-ce pas?

Le premier ministre oriente les politiques publiques en utilisant l'argent durement gagné des contribuables canadiens afin de limiter les risques pour le secteur privé. Le système de crédits de carbone préconisé par le premier ministre coûtera des milliards de dollars de plus aux entreprises et, à la longue, aux familles canadiennes, tout en augmentant la valeur des entreprises et des fonds détenus par les amis, les proches et les membres de la famille bien branchés des libéraux. Depuis que les libéraux ont obtenu une majorité artificielle, les transactions intéressées au profit d'initiés et d'amis de ce parti se sont multipliées à un rythme effarant.

Pourquoi ces transactions intéressées se produisent-elles alors que les citoyens que le premier ministre est censé servir souffrent?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, Ressources naturelles Canada travaille avec ce partenaire de prestation de services depuis 2018. C'était une recommandation précise du Groupe de travail sur la transformation du secteur forestier canadien, un groupe de travail qui représentait tous les intervenants. Voilà notre réponse à la recommandation de ce groupe de travail. C'est ainsi que nous allons réformer notre industrie des produits forestiers.

Nous espérons que les députés de l'opposition voteront en faveur des 6,5 milliards de dollars que nous avons prévus pour soutenir l'industrie forestière.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, la Francophonie internationale est un levier important pour le Canada, tant pour appuyer les communautés francophones, ici au pays, que pour faire avancer nos intérêts à l'international. À l'échelle internationale, la Francophonie, c'est 93 États et gouvernements membres, 320 millions de francophones. C'est un espace d'influence unique pour un pays comme le nôtre.

La ministre des Affaires étrangères peut-elle nous parler des efforts que notre gouvernement fait pour renforcer le rôle du Canada au sein de la Francophonie internationale?

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la langue française est au cœur de notre identité et de nos communautés francophones.

La semaine dernière, nous étions au Sommet de la Francophonie au Cambodge, où nous avons célébré nos communautés francophones, les Québécois, les Acadiens et les Franco-Canadiens.

En 2028, le Canada sera l'hôte du Sommet de la Francophonie. Nous sommes maîtres chez nous.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre libéral avait promis de doubler la construction de logements pour atteindre 500 000 logements par an, mais les derniers chiffres montrent une réalité bien différente. Les ventes de maisons ont baissé de 10,6 %, le nombre de permis de construction de logements a reculé de 5,8 % et les mises en chantier ont diminué de 3 %. L'agence gouvernementale chargée du logement prévoit que les mises en chantier chuteront à seulement 200 000 habitations. Sous le gouvernement libéral, le Canada est en train de voir naître une génération de locataires.

Le premier ministre va-t-il un jour livrer les maisons qu'il a promises, ou bien est-il d'accord avec le grand responsable du logement qu'il a nommé, qui dit que le rêve de l'accès à la propriété est surfait et rétrograde?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, il est indéniable que le marché du logement fait face à des défis partout au Canada. Les mises en chantier sont en baisse par rapport à l'année dernière, alors qu'elles avaient atteint un sommet parmi les cinq plus élevés de notre histoire. Cette année, nous avons constaté des hausses dans plusieurs villes, notamment à Chilliwack, 32 %; à Gatineau, 24 %; à Winnipeg, 23 %; et à St. John's, 36 %. Ce ne sont là que quelques exemples. Notre priorité absolue est de veiller à ce que les Canadiens vulnérables aient un logement. C'est pourquoi nous avons pris un engagement sans précédent visant à mettre fin à l'itinérance et à tripler le nombre de logements hors marché. Nous voulons bâtir un marché du logement fort.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, l'abordabilité du logement continue néanmoins de se détériorer au Canada. Selon le rapport d'octobre de Ratehub, l'abordabilité du logement s'est détériorée dans tous les grands marchés du pays. Cela signifie que les dépenses fédérales dans le logement sont en hausse, que l'abordabilité est en baisse et que le gouvernement, de l'aveu même du ministre, n'atteindra pas de sitôt son objectif de doubler le nombre de mises en chantier pour le porter à 500 000 par année, ce que le ministre omet désormais commodément de dire et refuse de répéter.

Si sa stratégie est si efficace, pourquoi l'abordabilité du logement est-elle si mauvaise aujourd'hui alors qu'elle était bien meilleure auparavant?

● (1505)

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les conservateurs semblent ignorer le fait que les loyers sont en baisse depuis 25 mois consécutifs. Le prix des maisons a baissé en moyenne d'environ 20 % dans l'ensemble du pays. Les prix diminuent et les loyers sont en baisse, ce qui signifie que le logement devient plus abordable au Canada.

Nous devons continuer à construire des logements aussi rapidement que possible. Nous savons que c'est notre objectif. Nous accordons la priorité absolue aux Canadiens vulnérables. S'ils étaient réellement préoccupés par la question, les députés d'en face pourraient plutôt appuyer nos initiatives en matière de logement abordable.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je vais être très clair. Les jeunes Canadiens ne veulent pas être une génération de locataires à vie. Ils veulent devenir propriétaires. Or, tout ce que fait le gouvernement, c'est répéter le même scénario. C'est comme une succession de rediffusions sans fin, toutes plus médiocres les unes que les autres. Énumérons-les: Stratégie nationale sur le logement, stratégie Vers un chez-soi, Allocation canadienne pour le logement, Initiative pour la création rapide de logements, Fonds pour le logement abordable, Programme de prêts pour la construction d'appartements, Fonds d'innovation pour le logement abordable, Fonds pour accélérer la construction de logements, Bâtir au Canada, et maintenant Maisons Canada.

Pourquoi devrions-nous croire que cette fois-ci, les choses se passeront différemment?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que le député d'en face prend...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. C'est trop.

Le ministre a la parole.

L'hon. Gregor Robertson: Monsieur le Président, les députés d'en face se sont en effet opposés à toutes ces initiatives qui favorisent la construction de logements. Ils n'ont aucun plan en matière de logement. Ils ne se soucient pas du logement. Ils ne se soucient pas du logement abordable. Cela ressort très clairement de leurs votes à l'égard du budget et de ces initiatives qui, pourtant, portent leurs fruits: cela fait 25 mois d'affilée que les loyers baissent, et les acheteurs d'une première maison réalisent des économies partout au Canada.

* * *

LES AFFAIRES DU NORD

Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.): Monsieur le Président, les enfants inuits méritent d'avoir accès aux services dont ils ont besoin à proximité de chez eux, et ils méritent que ces services soient adaptés aux réalités de leur communauté.

La ministre des Services aux Autochtones peut-elle parler à la Chambre de l'annonce récente selon laquelle on confiera aux Inuits la responsabilité de la prestation de ces services, ce qui permettra aux familles de savoir qu'elles peuvent obtenir du soutien au moment où elles en ont besoin?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très fière d'annoncer le cadre national Pirutsiagutiit, fruit d'une élaboration conjointe. C'est un programme dirigé par les Inuits qui remplacera l'Initiative: Les enfants inuits d'abord. Le budget propose 575 millions de dollars sur cinq ans pour concrétiser le cadre national et pour soutenir l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre organisations et partenaires inuits signataires de traités qui seront chargés de mettre en œuvre ce programme essentiel. Grâce au programme, les familles et les enfants inuits pourront accéder à des mesures de soutien — des mesures créées par les Inuits pour les Inuits.

* * *

L'ÉCONOMIE

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, Ruth habite à Yellowknife. Sa facture pour remplir son réservoir de 659 litres de mazout de chauffage s'élève à 1 771 $, ce qui permettra à sa famille de tenir environ deux semaines en hiver. En mars, le premier ministre a dit que « l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie ». Or, le prix du mazout de chauffage est passé de 98 ¢ le litre, il y a 10 ans, à 2,30 $ le litre en ce moment.

Le premier ministre estime-t-il qu'il est abordable de dépenser près de 1 000 $ par semaine pour se chauffer dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, l'un des investissements les plus importants pour les Territoires du Nord-Ouest a été prévu dans le budget de 2026. Il s'agit d'un investissement de plus de 3 milliards de dollars pour la route de la vallée du Mackenzie, qui permettra de relier les populations, d'ouvrir de nouvelles perspectives et de créer des emplois bien rémunérés. Le gouvernement est fier de soutenir les Territoires du Nord-Ouest, et j'encourage mes collègues d'en face à voter pour cette mesure.

* * *

LE TRAVAIL

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, l'attaque des libéraux contre les négociations collectives menace désormais les engagements du Canada en matière de commerce international. Les syndicats européens indiquent que le projet de loi C-39 pourrait enfreindre l'Accord économique et commercial global, notre accord commercial avec l'Europe. La Fédération syndicale européenne des services publics affirme que les conditions dans lesquelles l'accord a été signé sont en train d'être « fondamentalement modifiées » et que les droits des travailleurs en seront « affaiblis ». Ce n'est pas ce que le Canada a promis à l'Europe.

Pourquoi les libéraux mettent-ils en péril nos relations commerciales pour priver les travailleurs canadiens de leurs droits, et retireront-ils ces dispositions dangereuses du projet de loi C-39?

● (1510)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, le projet de loi C-39 renforcerait le cadre de relations de travail fédéral au Canada de trois façons importantes. D'abord, il jette les bases pour des négociations collectives plus solides, des négociations qui commencent plus tôt, une meilleure médiation et davantage de possibilités de conclure des conventions plus rapidement. Deuxièmement, il apporterait davantage de certitude et de transparence aux syndicats et aux employeurs. Il établirait des mesures de protection claires concernant l'intervention du gouvernement, d'une manière qui préserverait le droit de grève. Troisièmement, il renforcerait la protection des travailleurs, la protection des salaires et la préservation des premières conventions collectives en cas de changement d'employeur. Cela se traduirait par de meilleurs outils pour les travailleurs et leurs employeurs.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, intitulé « Naviguer les défis frontaliers et les pratiques de dédouanement du corridor maritime des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

J'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale, intitulé « La gestion du renvoi des ressortissants étrangers ayant un casier judiciaire : capacité opérationnelle du Canada ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande aussi au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

[*Traduction*]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs ont une opinion complémentaire à l'égard de ces deux études.

En ce qui concerne la capacité du Canada à expulser les ressortissants étrangers ayant un casier judiciaire, je tiens d'abord à remercier tous les témoins qui ont comparu devant le comité pour leurs précieux témoignages.

Le comité a appris qu'environ 33 000 personnes font toujours l'objet de mandats non exécutés. Les témoins ont également fait état de graves lacunes dans les contrôles de sécurité et dans l'exécution des renvois, des lacunes qui continuent de poser des risques pour la sécurité publique. Le rapport ne s'attaque ni aux échappatoires dans la loi ni aux problèmes d'application de la loi qui permettent à la situation de perdurer.

Les améliorations administratives, à elles seules, ne suffisent pas. C'est pourquoi les conservateurs réclament des contrôles de sécurité plus rigoureux, l'exécution par prudence des ordonnances d'expulsion en attente de même que des modifications législatives qui feront en sorte que les conséquences sur le dossier d'immigration ne puissent jamais servir à justifier une réduction des sanctions pénales. La sécurité des Canadiens doit toujours passer en premier.

Nous déposons également une opinion complémentaire à l'égard de la deuxième étude, qui porte sur le rôle de l'Agence des services frontaliers du Canada dans le corridor de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs ainsi que sur les pratiques de dédouanement dans les ports.

Les témoins ont fait part au comité de vives préoccupations au sujet des lacunes dans la sécurité frontalière, du crime organisé et du manque d'effectifs en première ligne dans le corridor de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Malgré la promesse du ministre de la Sécurité publique d'embaucher 1 000 agents des services frontaliers supplémentaires, il n'a pas été en mesure, lors de sa comparution devant le comité, d'indiquer combien d'agents avaient été affectés aux services de première ligne. Par ailleurs, le problème des départs liés à une culture de travail toxique persiste.

Les libéraux continuent de faire fi des lacunes en matière d'application de la loi et des faiblesses législatives qui mettent en danger les collectivités canadiennes. Au lieu de renforcer le système judiciaire, les libéraux ont réduit les peines infligées pour les infractions graves liées aux drogues et aux armes à feu, se sont opposés à des peines plus sévères pour les auteurs de vols de véhicules qui récidivent et n'ont pas remédié aux lacunes critiques en matière de sécurité dans les ports.

Pour assurer la sécurité des frontières, il faut plus que des annonces de financement et des promesses creuses. C'est pourquoi les conservateurs réclament un plus grand nombre d'agents de première ligne, des mesures de sécurité plus vigoureuses dans les ports, un meilleur échange des renseignements et des peines plus sévères pour les membres du crime organisé.

● (1515)

LA SANTÉ

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la santé, intitulé « Pour une meilleure harmonisation: Accorder la politique d'immigration, la capacité des systèmes de la santé et les voies d'accès offertes aux professionnels de la santé formés à l'étranger ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs présentent un rapport supplémentaire. Je tiens à remercier tous les témoins qui ont fait la lumière sur d'autres problèmes en santé qui, nous le savons, doivent être réglés sans attendre.

Les députés conservateurs accueillent favorablement une bonne partie du rapport du comité de la santé, surtout lorsqu'il reconnaît que la politique d'immigration doit être mieux arrimée aux capacités du système de santé et que les professionnels qualifiés, mais formés à l'étranger qui désirent exercer leur profession au Canada se heurtent à des obstacles injustifiés. Les conservateurs savent depuis des années que l'immigration débridée met notre système de santé à rude épreuve. Que le rapport fasse état de ce que nous savions déjà est de bon augure, mais selon nous, il ne va pas assez loin. Il faut accroître les capacités de formation et de résidence en médecine, en particulier pour les Canadiens qui rentrent au pays après avoir étudié la médecine à l'étranger. En effet, très peu de professionnels canadiens de la santé formés à l'étranger ont l'impression qu'ils auraient leur place ici, et c'est en partie à cause d'obstacles administratifs et de mesures d'adaptation inadéquates.

Nous réclamons par ailleurs une révision du parrainage étranger dans les programmes de formation en médecine afin d'éviter qu'il se fasse au détriment des médecins canadiens. En ce moment, une partie de la capacité de formation est en effet consacrée à des étudiants étrangers qui n'ont pas l'intention de rester au Canada. Il faudrait mettre au point, en concertation avec les provinces, des évaluations des compétences fondées sur le mérite qui préservent des normes élevées tout en éliminant les obstacles indus, ce qui permettrait aux Canadiens de tirer plus rapidement parti des connaissances spécialisées des médecins qualifiés.

Enfin, nous estimons qu'une transparence et une responsabilisation accrues s'imposent envers les contribuables en ce qui a trait aux prestations fédérales supplémentaires en santé dont bénéficient les demandeurs d'asile déboutés. Nos priorités sont simples: former davantage de médecins canadiens, ramener des professionnels qualifiés au pays, bien tenir les cordons de la bourse et faire en sorte que les Canadiens reçoivent rapidement les soins qu'ils sont en droit d'obtenir.

[*Français*]

PÊCHES ET OCÉANS

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le grand plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des pêches et océans, intitulé « Vers l'ouverture de nouveaux sites de pêche aux coques dans le golfe du Saint-Laurent ». Le Comité recommande dans ce rapport l'ouverture de nouveaux sites de pêche aux coques dans l'Est du Québec, répondant ainsi à la forte volonté populaire en ce sens.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD) demande à présenter le projet de loi C-297, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (personnalisation des prix automatisée).

— Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi qui vise à protéger les Canadiens contre la tarification personnalisée, une pratique abusive et prédatrice. Pendant des générations, les changements de prix étaient fondés sur l'offre et la demande, les coûts de production des stocks et les promotions du moment. Aujourd'hui, de puissantes entreprises technologiques bâtissent un marché dans lequel les prix peuvent changer en fonction de ce que l'entreprise sait d'une personne, de ses revenus, de ses habitudes de consommation, de son historique de navigation, de son emplacement et de son comportement dans le monde numérique. Comme l'a dit le chef du NPD, Avi Lewis, « c'est carrément inquiétant ». C'est un autre outil qui aide les entreprises à exploiter les consommateurs, purement et simplement. Le projet de loi à l'étude établit un principe simple: les entreprises ne devraient pas utiliser les données personnelles d'une personne pour lui faire payer un prix plus élevé.

Nous vivons à une époque de concentration technologique extraordinaire aux conséquences démocratiques profondes. Une poignée d'entreprises technologiques contrôlent d'énormes quantités de données, d'infrastructures et d'intelligence artificielle. Elles ont bâti des modèles d'affaires fondés sur l'observation, la prédiction et l'influence du comportement des consommateurs. La personnalisation des prix va un peu plus loin. L'algorithme surveille les gens, établit leur profil et fixe ensuite son prix. Deux Canadiens peuvent regarder le même produit en même temps et obtenir des prix différents parce qu'un système automatisé a calculé ce que chacun est prêt à payer et en mesure de payer. Ce n'est pas de l'innovation, et la population ne l'accepte pas. Il s'agit d'une technologie utilisée pour retourner le marché contre le consommateur.

Ce projet de loi interdira efficacement la personnalisation des prix en la rendant susceptible d'examen, en application de la Loi sur la concurrence, si la personnalisation entraîne des prix sensiblement différents sans divulgation convenable. Les Canadiens croient fermement à l'équité et aux droits des consommateurs. Le prix d'un produit ne devrait pas dépendre de ce qu'une entreprise sait des consommateurs en raison de la surveillance de leurs données. À mesure que l'intelligence artificielle devient plus puissante, les gouvernements démocratiques doivent veiller à ce que la technologie serve l'intérêt public, et non les puissantes oligarchies technologiques.

J'exhorte tous les députés à se ranger du côté des Canadiens ordinaires en appuyant ce projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

INSTRUCTION AU COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE LA PERSONNE

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC) propose:

> Qu'une instruction soit donnée au Comité permanent de la justice et des droits de la personne que, pendant son étude du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, le Comité soit habilité à diviser cette mesure législative en deux projets de loi :
>
> a) le projet de loi C-41A, Loi modifiant la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et le Code criminel, incluant le paragraphe 4(2) et les articles 9, 10 et 14;
>
> b) le projet de loi C-41B, Loi modifiant le Code criminel (demandes anticipées d'aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, contenant le reste des dispositions du projet de loi C-41.

— Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole au nom des habitants d'Elgin—St. Thomas—London-Sud. Aujourd'hui, je prends la parole pour appuyer ma motion visant à faire ce que le gouvernement aurait dû faire de son propre chef, c'est-à-dire scinder le projet de loi C-41, qui accomplirait deux choses très différentes, en deux mesures législatives distinctes.

Le projet de loi C-41 est le dernier projet de loi du gouvernement libéral sur l'aide médicale à mourir, et il accomplirait deux choses très différentes. Premièrement, il mettrait fin à l'élargissement imminent de l'aide médicale à mourir pour y inclure les personnes dont la maladie mentale est la seule condition médicale invoquée. Deuxièmement, il prévoit un nouvel élargissement de l'aide médicale à mourir, soit l'ajout de demandes anticipées pour les personnes qui ne seront plus capables de donner leur consentement lorsque l'aide médicale à mourir leur sera administrée. Comme nous l'avons entendu lors du débat à l'étape de la deuxième lecture, jusqu'à ce que le gouvernement libéral y mette fin, il existe un éventail de points de vue et d'opinions à ce sujet. Le ministre de la Justice a lui-même dit qu'il s'agit d'une question complexe et personnelle et que les deux camps défendent leurs positions avec beaucoup de conviction. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, nous ne devrions jamais nous précipiter sans nous acquitter de notre devoir en tant que parlementaires, qui consiste à examiner, à débattre et à étudier les projets de loi de manière très rigoureuse.

Pour revenir un peu sur la façon dont nous en sommes arrivés là, le gouvernement libéral avait précédemment prévu une disposition de caducité, dont la date d'entrée en vigueur était initialement prévue pour 2023, pour élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes d'une maladie mentale. Cette décision s'expliquait par la nécessité de laisser aux provinces et au système de santé le temps de se préparer. Plus le temps passait, plus il devenait évident qu'on ne pouvait pas se préparer à faire face à quelque chose de fondamentalement inacceptable. Ce délai a été prolongé à deux reprises et, pour le moment, la maladie mentale sera un motif justifiant le recours à l'aide médicale à mourir à compter de mars prochain. Étant donné que le Parlement comprend maintenant que cet élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes d'une maladie mentale ne devrait pas avoir lieu, il est urgent de se pencher sur cette question.

J'ai été fier de siéger au Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, où les députés libéraux et conservateurs ont réussi à s'entendre sur cette question très complexe et à appuyer une seule recommandation, à savoir que cet élargissement ne soit pas mis en œuvre. Il s'agit d'une démonstration très importante d'unanimité sur cette question. Le fait que les députés libéraux et conservateurs partageaient cet avis était une chose à laquelle nous pensions que le gouvernement allait répondre sans partisanerie ni politique. Nous nous attendions à ce que le gouvernement appuie simplement le projet de loi de ma collègue de Cloverdale—Langley City, le projet de loi C-218, qui aurait très simplement et très clairement mis un terme à l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes d'un trouble mental.

Mais les libéraux ont rejeté ce projet de loi. Hormis deux députés, ils ont voté en bloc contre cette mesure législative et ont promis de déposer leur propre texte, qui a fini par devenir le projet de loi C-41. Ce fait est important, parce que le gouvernement et les députés libéraux affirment maintenant qu'il faut immédiatement adopter le projet de loi C-41 dans son intégralité parce que le délai pour élargir l'accès aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale arrive rapidement à échéance. En vérité, la situation presse uniquement parce que le gouvernement libéral a cyniquement politisé cette question au lieu de traiter séparément l'inclusion des maladies mentales et les demandes anticipées.

Tous les députés conservateurs — et je le dis en tant que représentant d'un parti dont les membres, contrairement à ceux du Parti libéral, peuvent voter librement sur les questions de conscience, une chose dont je suis fier — ont des opinions divergentes sur divers aspects de l'aide médicale à mourir, mais nous étions tous unis pour empêcher l'inclusion des maladies mentales. Nous nous sommes engagés publiquement et en privé auprès du gouvernement libéral à adopter un projet de loi pour mettre fin immédiatement à l'élargissement de l'accès pour cause de maladie mentale. Nous avons promis d'adopter le projet de loi à toutes les étapes, de le renvoyer au Sénat et de mettre fin d'urgence au compte à rebours vers la date limite de mars, pour pouvoir ensuite examiner de façon rigoureuse et réfléchie la question des demandes anticipées.

Le ministre de la Justice a dit à maintes reprises qu'il n'en ferait rien, mais ce faisant, il prive de leur droit de parole les députés libéraux qui estiment qu'il serait utile de scinder le projet de loi.

Je présente cette motion pour donner à tous les députés de la Chambre, y compris les libéraux, l'occasion de voter pour indiquer s'ils croient que le projet de loi devrait être scindé en deux. Cette motion demandera au comité de la justice, dont je fais partie et où, dans quelques minutes à peine, l'étude du projet de loi C-41 reprendra, d'envisager de scinder le projet de loi en deux parties afin que nous puissions empêcher l'inclusion des maladies mentales au lieu de tenir un débat à toute vapeur, et plutôt mener un examen minutieux des demandes anticipées.

● (1525)

Le comité a déjà entendu toute une série de points de vue. De plus en plus de personnes demandent que le projet de loi soit scindé, et ce, dans les deux camps.

Le problème lorsqu'un projet de loi porte sur deux aspects distincts, c'est qu'au moment du vote, les Canadiens ne savent même pas sur quelle question précise leur député a voté. Ainsi, certains députés ont voté en faveur du projet de loi C-41 même s'ils s'opposent aux demandes anticipées, parce qu'ils tiennent absolument à empêcher l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes atteintes d'une maladie mentale. À l'inverse, d'autres députés ne souhaitent pas qu'on empêche l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir, mais sont favorables aux demandes anticipées.

Il serait donc très important que les députés puissent se prononcer sur une question clairement définie — et, en l'occurrence, sur deux questions distinctes—, afin de pouvoir voter selon leur conscience et refléter la volonté de leurs concitoyens, tout en permettant aux Canadiens de connaître exactement l'enjeu du vote.

Maintenant, de nombreuses organisations se sont manifestées pour dire qu'elles soutiennent l'approche que je propose dans cette motion. Inclusion Canada, qui représente les personnes handicapées au pays, a demandé publiquement au gouvernement de retirer les demandes anticipées du projet de loi C-41 et de ne pas lier cet aspect du projet de loi aux trois dispositions — et c'est tout ce dont il est question ici, trois dispositions dans un projet de loi de 12 pages — qui visent à empêcher l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale. Comme l'a déclaré Krista Carr, directrice générale d'Inclusion Canada: « [L']appui [à cette décision] ne doit pas être conditionnel à l'acceptation des demandes anticipées. »

Mon collègue bloquiste de Montcalm et moi ne nous entendons pas sur un certain nombre de questions relatives à l'aide médicale à mourir, mais les arguments qu'il a présentés étaient très clairs:

> Le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui comporte un peu deux choses en une [...] Nous pourrons discuter plus tard, au moment de la troisième lecture, de la pertinence de scinder le vote ou même de scinder le projet de loi. Cependant, pour l'instant, il me semble que cela aurait été sage que tout le monde accepte qu'un vote distinct soit tenu à l'étape de l'adoption de principe. C'est parce que du point de vue des troubles mentaux, il y a une dynamique particulière et, du point de vue des demandes anticipées, il y en a une autre aussi. À mon avis, il aurait dû y avoir deux projets de loi distincts.

Je suis d'accord avec mon collègue bloquiste de Montcalm. La motion que je propose vise précisément cet objectif.

Même au sein du Parti libéral, cette approche a reçu un appui. Le député libéral de Thunder Bay—Rainy River, qui a fait un excellent travail en tant que coprésident du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir et qui était médecin de formation avant de devenir parlementaire, a lui aussi publiquement appelé à ce que le projet de loi soit scindé en deux. Le député de Thunder Bay—Rainy River a dit qu'il aurait préféré que chacun des deux aspects, la maladie mentale et les demandes anticipées, ait un vote distinct.

Je ne sais pas quelle est la position de mes collègues du NPD et du Parti vert sur cette question, mais je peux affirmer que, si on tient compte d'un député libéral, des bloquistes et des conservateurs, soit la grande majorité des députés représentés ici, nous sommes convaincus qu'il devrait y avoir deux votes distincts, voire que le projet de loi devrait être scindé en deux.

Il n'y a aucune raison pour que nous soyons de fait contraints de respecter un calendrier arbitraire en matière de demandes anticipées en raison d'un délai prévu par la loi concernant l'élargissement de l'accès aux personnes souffrant d'un trouble mental comme seule condition sous-jacente.

Je l'ai dit à la Chambre, au comité et dans les médias, mais je le répète: il est extrêmement important de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes qui présentent un problème de santé mentale. Nous avons entendu des témoignages de médecins devant le comité mixte spécial, et je soupçonne que nous en entendrons également devant le comité de la justice, au sujet de l'incapacité d'évaluer avec un haut degré de certitude le caractère irrémédiable dans le cas d'une personne qui souffre d'une maladie mentale. Ne nous y trompons pas, cette personne souffre. La maladie mentale est incroyablement réelle, et je parle en connaissance de cause, mais, dans le cas d'une maladie mentale, on ne peut pas savoir comme dans le cas d'une maladie physique quel est le pronostic ou quelle sera l'évolution de la maladie.

Pour cette raison, non seulement il est inacceptable d'offrir la mort à quelqu'un au lieu de lui offrir un traitement, de l'espoir et un rétablissement, mais cela va à l'encontre de ce que la médecine et la psychiatrie savent de la nature même de la maladie mentale. Je dis cela en tant que personne qui, il y a près de 16 ans, a presque réussi à s'enlever la vie. J'aurais eu recours à l'aide médicale à mourir si j'avais pu y avoir accès à l'époque, dans mes moments les plus sombres, parce que j'étais aux prises avec une maladie mentale. Cependant, je me suis rétabli. Je suis ici aujourd'hui parce que j'ai vécu. Je suis ici aujourd'hui parce que j'ai traversé cette épreuve, et je remercie mes collègues libéraux de leur soutien à cet égard.

Encore une fois, je me réjouis que les libéraux aient fini par reconnaître ce que les conservateurs défendaient déjà il y a des années, à savoir l'importance de ne pas autoriser l'aide médicale à mourir pour les personnes atteintes de troubles mentaux.

● (1530)

Voici ce que je demande aux libéraux: pourquoi ne pas régler ce point dès maintenant? Pourquoi ne pas accélérer le processus afin de renvoyer cette partie au Sénat pour qu'il puisse l'adopter? Pourquoi ne pas simplement traiter les demandes anticipées séparément, comme il a été fait au moment des débats sur les élargissements en 2023 et 2024?

Je vais attirer l'attention sur un autre point de vue qui a été exprimé sur cette question, celui de John Ivison, du *National Post*. John Ivison n'est pas opposé à l'aide médicale à mourir. Il a écrit dans une chronique il y a quelques jours qu'il y était favorable, mais il affirme qu'il s'agit néanmoins d'une question dont on ne saurait sous-estimer la gravité, sans parler de l'importance de bien faire les choses. M. Ivison écrit: « Il s'agit clairement d'un projet de loi qui nécessite un second examen objectif avant d'être adopté à la hâte par le Parlement. » Il ajoute: « En ce qui concerne les demandes anticipées, je ne sais pas quoi penser [...] Ce que je sais, c'est que ce sujet mérite plus qu'une seule journée de débat parlementaire. » Il conclut ainsi: « Le gouvernement devrait scinder le projet de loi C-41 en deux parties. »

Je ne dis pas que le gouvernement libéral doit donner suite à cette motion en raison de ce que dit John Ivison, de ce que je dis, de ce que dit le député de Montcalm ou de ce que dit le député de Thunder Bay—Rainy River. Je demande simplement qu'il écoute les arguments logiques et rationnels sous-tendant cette motion.

Pourquoi ne prendrions-nous pas le temps nécessaire pour traiter correctement un dossier aussi vital?

Tout le monde est d'accord. Le ministre de la Justice a dit qu'il s'agissait d'une question de vie ou de mort et d'un enjeu majeur. Pourtant, certains croient qu'il faut s'en occuper immédiatement et que ce projet de loi est si urgent que cela justifiait le recours à la clôture pour mettre fin au débat après une seule journée. Or, cet argument et cette approche ne reposent essentiellement que sur l'échéance imminente de mars concernant l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème médical invoqué est un trouble mental. Le ministre de la Justice a reconnu, tout comme les fonctionnaires de son ministère lors de leur comparution au comité la semaine dernière, qu'aucune décision judiciaire n'exige l'autorisation des demandes anticipées. Rien, sur le plan juridique, n'oblige le gouvernement à agir en ce sens. Aucune échéance législative n'est prévue. C'est un choix politique.

Le gouvernement a choisi d'ouvrir la voie aux demandes anticipées. C'est un choix. Les députés auront l'occasion de se prononcer sur ce choix, qu'ils y soient favorables ou non, après l'examen en comité, mais le manque de clarté quant à la signification d'un tel vote, que nous avons constaté à l'étape de la deuxième lecture, persistera à l'étape de la troisième lecture. Il persistera également durant l'étude du projet de loi par les parlementaires du comité de la justice.

Je dis cela en sachant parfaitement que mes collègues, malgré des points de vue divergents sur les questions fondamentales, s'accordent tous à dire que ce projet de loi devrait être scindé en deux. Nous convenons tous que nous devrions pouvoir voter pour empêcher l'inclusion des maladies mentales afin de respecter l'échéance, et voter séparément sur la question des demandes anticipées. Comme toujours, les conservateurs auront le droit de voter librement sur cette question fondamentale de conscience.

Je souligne que la personne qui a appuyé ma motion aujourd'hui a voté différemment de moi sur le projet de loi C-41, et cela ne pose aucun problème. Bien que nos points de vue divergent sur certains aspects de cette mesure législative, nous sommes d'accord pour dire que le fait de regrouper ces deux questions dans un seul et même projet de loi constitue une faute législative.

Ces derniers jours, j'ai reçu des appels téléphoniques et des courriels de gens, tant de l'intérieur que de l'extérieur de ma circonscription, qui ont des opinions bien arrêtées sur cette question. La majorité d'entre eux s'opposent au projet de loi C-41 et aux demandes anticipées, mais surtout, ils sont d'avis que les deux questions présentées aux députés devraient être clairement définies.

J'aimerais parler d'un courriel que j'ai reçu d'une femme dont je n'ai pas la permission de divulguer le nom, mais il s'agit d'un vrai courriel. Comme elle appuie l'aide médicale à mourir pour les personnes atteintes de maladie mentale, elle et moi ne sommes pas d'accord sur ce point, mais elle croit que le projet de loi C-41 devrait être scindé en deux projets de loi distincts, car le fait de les combiner détourne la discussion sur l'aide médicale à mourir en cas de maladie mentale en mettant l'accent sur les demandes anticipées. Les gens des deux camps peuvent donc comprendre l'intérêt de séparer ces deux questions.

J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement se montre si réfractaire à cette proposition multipartite pleine de bon sens. La seule explication qui me vient à l'esprit, c'est qu'ils ne sont pas convaincus de l'issue que prendrait le débat sur les demandes anticipées au Canada.

● (1535)

Dans le cas de l'aide médicale à mourir pour les troubles mentaux, nous avons notamment observé que les points de vue ont changé au fil du temps. La position du gouvernement libéral sur cette question a changé, tout comme elle a changé sur la question des demandes anticipées. On se rappelle peut-être que Justin Trudeau avait catégoriquement rejeté l'ajout des demandes anticipées lors d'un précédent projet de loi des libéraux sur l'aide médicale à mourir. Aujourd'hui, les libéraux affirment qu'il s'agit d'une question urgente et qu'ils souhaitent élargir le régime en ce sens. À une certaine époque, le gouvernement libéral était résolument favorable à donner accès à l'aide médicale à mourir aux personnes dont le seul problème médical invoqué est une maladie mentale. Il a depuis changé d'idée et il s'oppose désormais à cet élargissement. Je lui suis sincèrement reconnaissant d'avoir revu sa position sur cette question.

En soi, ces volte-face montrent que le temps n'est pas l'ennemi dans ce dossier: au contraire, il favorise la clarté. Il nous permet d'entendre des témoignages d'experts sur la question, comme il convient de le faire. Contrairement à ce qu'affirme le ministre de la Justice, les demandes anticipées n'ont pas fait l'objet du niveau d'examen et de débat que prétendent les libéraux. En fait, au cours de l'une des études précédentes, seulement 11 heures ont été consacrées aux demandes anticipées, ce qui ne constitue guère plus qu'un survol. En outre, l'une des études exhaustives menées antérieurement sur cette question a finalement conclu qu'il ne fallait pas autoriser les demandes anticipées.

Le gouvernement fait un choix en matière de politique, ce qui fait partie de ses prérogatives. Le gouvernement libéral peut-il faire preuve d'un peu d'humilité et admettre qu'il s'est trompé sur la question et qu'il a été inutile de se précipiter?

Des discussions précipitées sur les questions de vie ou de mort ne sont pas propices à l'élaboration d'une bonne politique. Elles ne permettent pas à la Chambre d'en arriver à un résultat légitime aux yeux des Canadiens. Je le dis en étant tout à fait conscient que je parle à titre de député. Le Sénat aura lui aussi à se pencher sur le projet de loi.

Oui, l'échéance demeure un point légitime, mais celle du mois de mars ne s'applique qu'à l'aspect visant la santé mentale. Peut-être y a-t-il une raison de nature politique. Cependant, aucune raison de nature législative ou juridique ne nous oblige à nous occuper des demandes anticipées avec un quelconque degré d'urgence, surtout pas de manière pressante au point de nous empêcher de tenir des débats et de mener une étude en bonne et due forme.

Si la motion est adoptée, le comité de la justice pourrait faire ce que le gouvernement libéral aurait dû faire depuis le début: scinder le projet de C-41 en deux et permettre l'adoption des trois phrases visant l'inclusion des maladies mentales.

Je pense parler au nom de tous mes collègues en disant que nous pouvons l'adopter avant l'ajournement d'aujourd'hui. De cette façon, nous pourrons mener à bien notre travail sur ce que le gouvernement reconnaît être un sujet complexe qui éveille les convictions, à savoir la question des demandes anticipées.

Je m'en voudrais de ne pas souligner qu'après seulement quelques jours d'étude du projet de loi par le comité de la justice, nous avons déjà entendu des témoignages sur les répercussions préoccupantes des mesures de sauvegarde — ou de l'absence de mesures de sauvegarde — prévues dans le projet de loi dans sa forme actuelle, ainsi que sur le fait que le gouvernement prétend que le projet de loi est beaucoup plus strict qu'il ne l'est en réalité. Je sais que, lorsque cette question a été soulevée à la Chambre par le passé, le gouvernement a accusé les conservateurs de faire de la désinformation alors que lui-même déformait ou, devrais-je dire, omettait des éléments clés du contexte de son propre projet de loi. Cela devrait suffire à prouver que nous ne devrions pas précipiter les choses. Cette question est beaucoup trop importante pour agir à la hâte, et les gens des deux camps peuvent le reconnaître.

J'espère que tous les députés appuieront cette motion très simple et très claire afin que nous puissions faire notre vrai travail de députés.

● (1540)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je considère que le député a tort sur plusieurs points.

Au final, il est impératif que ce projet de loi soit adopté, et pas seulement en raison du point de vue de la cour. On peut regarder, par exemple, les avancées réalisées dans la province de Québec et le fait que le premier ministre de la Saskatchewan dit vouloir aller de l'avant avec les demandes anticipées pour les gens de la Saskatchewan.

Quand le projet de loi C-41 a été mis aux voix, tous les députés libéraux, bloquistes, verts et néo-démocrates ont voté pour qu'il soit renvoyé au comité, et une trentaine de conservateurs ont aussi voté pour.

C'est un sujet qui fait l'objet de discussions depuis des années. Pourquoi le député ne reconnaît-il pas cette réalité?

Andrew Lawton: Monsieur le Président, le député libéral tente de montrer sous un angle favorable l'absence d'un vote libre sur ce projet de loi. D'où le vote unifié des libéraux. Les conservateurs, eux, ont voté librement. J'ai déjà cité l'un des députés libéraux, en fait l'un des plus qualifiés pour parler de l'aide médicale à mourir au sein de ce caucus, qui a dit exactement ce que dit ma motion, à savoir que ce projet de loi devrait être scindé en deux.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je comprends que nous avons des conflits de valeurs. Nous avons eu l'occasion d'en parler pendant des heures. Cela dit, quand on regarde ce qui s'est fait et ce qui se fait au Québec, on entend chaque fois la question suivante être répétée: peut-on avoir la légitimité légale de faire ce dont le Québec s'est doté? Je pense que l'ensemble des parlementaires, lorsqu'on fait fi des croyances religieuses, respectent la dignité humaine.

Que répond mon collègue aux gens qui demandent qu'on les laisse faire leurs choses comme ils le souhaitent?

[*Traduction*]

Andrew Lawton: Monsieur le Président, je m'excuse si j'ai perdu la nuance de la question en raison de l'interprétation. Je crois que la question de la députée portait sur le fait de laisser les gens faire ce qu'ils veulent.

Au bout du compte, c'est le gouvernement fédéral qui, par l'intermédiaire du Code criminel, établit les paramètres, les mesures de sauvegarde et les critères d'admissibilité. Quand cette politique, cette obligation et ce fardeau incombent aux législateurs fédéraux chargés du Code criminel, nous devons bien faire les choses. Les provinces ont un rôle à jouer dans l'administration des soins de santé. Cependant, nous parlons de quelque chose qui, dans la législation actuelle, dans le droit canadien, est une exemption aux homicides. C'est ce que prévoit le Code criminel. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une mesure insignifiante ou marginale que nous devrions simplement adopter à la hâte, comme les libéraux tentent de nous forcer à le faire.

● (1545)

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je suis surpris que le député conteste la présence des demandes anticipées dans le projet de loi C-41, car leur inclusion est nécessaire. Elle est parfaitement conforme à notre Règlement, car il s'agit d'une question très sérieuse qui a été abordée dans le cadre de ce projet de loi et qui, au bout du compte, bénéficie d'un large soutien tant à l'intérieur de la Chambre des communes qu'à l'extérieur de cette enceinte, comme en témoignant les avancées réalisées dans ce dossier à l'échelon provincial.

Le député reconnaîtra-t-il que même les provinces ont eu l'occasion d'apporter leur contribution et qu'il y en a qui souhaitent que ce projet de loi aille de l'avant?

Andrew Lawton: Monsieur le Président, c'est un peu fort que le député agisse comme si les demandes anticipées ne constituent qu'une partie du projet de loi. En effet, celui-ci compte 12 pages, et toutes ses dispositions sauf trois phrases concernent les demandes anticipées. C'est plutôt la partie sur la santé mentale qui a été ajoutée à ce texte sans lien direct avec son objet et qui pourrait être traitée séparément.

Jeudi dernier, des fonctionnaires du ministère de la Justice ont dit au comité qu'ils n'avaient aucune idée du nombre de personnes au Québec qui ont fait une demande anticipée, du nombre de ces demandes qui ont été acceptées et du nombre de personnes au Québec ayant reçu l'aide médicale à mourir sur la base d'une demande anticipée. Par conséquent, l'affirmation selon laquelle les provinces communiquent activement cette information au gouvernement est contredite par le témoignage même des fonctionnaires gouvernementaux entendus en comité.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté cette motion visant à scinder le projet de loi. C'est essentiellement ce que j'ai moi-même dit lors de mon intervention à ce sujet.

D'une part, je pense pouvoir parler au nom de la plupart des députés en disant que tout le monde approuve la première partie du projet de loi. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas comprendre que cette partie vise à corriger sa propre précipitation en vue d'élargir l'accès à l'aide médicale à mourir. Nous tentons aujourd'hui de rectifier le tir, sauf que le gouvernement ne peut pas se contenter de régler le problème; il tient à ajouter une toute nouvelle dimension à l'accès à l'aide médicale à mourir sans suivre le processus approprié, sans veiller à bien faire les choses et sans s'assurer que les mesures de sauvegarde dont nous avons besoin sont en place.

Franchement, je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi le gouvernement agit de la sorte alors que la première partie du projet de loi fait consensus à la Chambre.

Compte tenu des erreurs du gouvernement et de son bilan, le député saurait-il — et je le remercie de son travail — expliquer pourquoi le gouvernement semble vouloir diviser les Canadiens avec ce projet de loi et soulever ces questions clivantes en ce moment?

Andrew Lawton: Monsieur le Président, si seulement les libéraux passaient moins de temps à diviser les Canadiens et plus de temps à diviser le projet de loi. C'est pourtant simple. Ce n'est pas quelque chose qui a besoin d'être réglé au moyen d'une manœuvre de style omnibus, comme le font les libéraux dans le projet de loi C-41 tel qu'il a été présenté.

Mon collègue a décrit avec beaucoup d'éloquence ce qui se passe ici. Si le gouvernement a reporté deux fois déjà l'ajout des personnes ayant un problème de santé mentale et s'il laisse maintenant entendre qu'il y renonce définitivement, c'est parce qu'il faisait erreur. Je me réjouis qu'il ait changé d'avis, mais cela confirme justement que les décisions de ce genre ne doivent pas être prises de façon précipitée.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, c'est probablement la quatrième fois que le gouvernement présente ce projet de loi, et il échoue toujours à le rendre satisfaisant. Nous formulons toujours de bonnes suggestions — comme en ce moment — afin de parvenir à un projet de loi qui réponde aux besoins des Canadiens et qui soit conçu pour eux.

Pourquoi est-il important de scinder ce projet de loi? En quoi cela contribuerait-il à rendre ce projet de loi aussi parfait qu'il devrait l'être?

Andrew Lawton: Monsieur le Président, lors du débat à l'étape de la deuxième lecture — pour le peu de débat que nous, députés, ayons pu mener —, on a entendu dire, notamment de la part du député d'Etobicoke—Lakeshore, que nous devions adopter immédiatement le projet de loi C-41 parce que la date limite pour l'inclusion des maladies mentales est fixée au mois de mars. Pour moi, cela signifie que nous devons adopter sans délai la mesure visant à suspendre cette inclusion. Tout cela n'a rien à voir avec les demandes anticipées. Nous avons entendu des témoins, dont je sais qu'ils viendront témoigner devant le comité, avec lesquels j'ai eu des discussions, et certains d'entre eux n'ont même pas d'avis sur un aspect du projet de loi. Ils n'ont d'avis ou d'expertise que sur un autre aspect, ce qui prouve que même les experts du domaine médical considèrent qu'il s'agit de deux questions distinctes.

Pourquoi les députés devraient-ils adopter une approche différente de celle-là?

● (1550)

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, à propos de la question de fond, en somme, le projet de loi décriminaliserait le consentement anticipé. Dans les provinces, en ce moment, il n'y a qu'au Québec qu'un régime est déjà instauré. Le Québec a fait une très longue réflexion et il a adopté le consentement anticipé.

Mon collègue voudrait-il intervenir dans un champ de compétence du Québec et des provinces pour empêcher le Québec d'avoir son propre régime, alors qu'il l'a déjà?

[*Traduction*]

Andrew Lawton: Monsieur le Président, le Code criminel est de compétence fédérale.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de s'attaquer à ce que je qualifierais de fléau de l'aide médicale à mourir. Je sais que nous avons différents niveaux de soutien des deux côtés de la Chambre, mais ce qui me préoccupe, c'est que nous établissons des records mondiaux avec 16 499 cas rien qu'en 2024. Je sais que mon père s'est vu offrir l'aide médicale à mourir sans l'avoir demandée.

Avons-nous besoin d'une discussion approfondie sur l'aide médicale à mourir, surtout lorsqu'il est question de scinder le projet de loi? Je pense que le projet de loi doit être rigoureux, et je demande au député s'il pense la même chose.

Andrew Lawton: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ce qu'il a dit, même si je suis désolé que lui et sa famille aient vécu ça.

Malheureusement, nous avons entendu d'autres exemples du genre. Au comité, j'ai mentionné au ministre de la Justice quelques cas où les mesures de sauvegarde de l'aide médicale à mourir, qui étaient censées être en vigueur, ne fonctionnent plus. Il y a un individu dont la demande a été rejetée en Ontario. Sa situation médicale n'a pas changé, mais sa demande a été acceptée en Colombie-Britannique, et c'est là qu'il a finalement reçu l'aide médicale à mourir. Une personne de ma propre collectivité, St. Thomas, a été évaluée dans le stationnement d'un Tim Hortons, et même si l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario a conclu que les protocoles n'avaient pas été respectés, la sanction équivalait à une tape sur les doigts.

Si les mesures de sauvegarde existantes ne fonctionnent pas, pourquoi nous attendons-nous à être prêts à un élargissement de l'admissibilité selon un échéancier accéléré?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en 2023, un comité parlementaire mixte composé de sénateurs et de députés a formulé un certain nombre de recommandations. L'une de ces recommandations était de permettre les demandes anticipées. Même un des députés conservateurs qui siègent aujourd'hui sur les banquettes de l'opposition appuyait cette recommandation. Les débats autour de cette question durent maintenant depuis des années. Si on examine le résultat du vote, comme je l'ai dit, tous les libéraux, tous les néo-démocrates, tous les bloquistes, et même la députée du Parti vert et une trentaine de conservateurs ont voté en faveur du projet de loi C-41. Le Québec a déjà pris des mesures à cet égard. Une autre province a clairement indiqué qu'elle aimerait aller de l'avant. Il semble que ce ne soit que la droite conservatrice, l'extrême droite, qui veut une fois de plus se livrer à de petits jeux sur une question aussi importante que la vie. Je trouve cela déplorable.

Cela dit, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le vice-président adjoint (John Nater): Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

Mel Arnold: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président adjoint (John Nater): Convoquez les députés.

● (1635)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^{o} 198)

POUR

Députés

Acan
Ali
Anand
Auguste
Baker
Battiste
Begum
Bendayan
Blois
Caley
Carr
Chagger
Chartrand
Chenette
Church
Connors
Coteau
Dandurand
d'Entremont
Desrochers
Dhillon
Duclos
Ehsassi
Eyolfson
Fanjoy
Fonseca
Fragiskatos
Fry
Gaheer
Gasparro
Gladu
Al Soud
Alty
Anandasangaree
Bains
Bardeesy
Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)
Bittle
Brière
Carney
Casey
Chang
Chatel
Chi
Clark
Cormier
Dabrusin
Danko
Deschênes-Thériault
Dhaliwal
Diab
Earle
El-Khoury
Fancy
Fergus
Fortier
Fraser
Fuhr
Gainey
Gerretsen
Gobeil
Gould
Greaves
Gull-Masty
Hanley
Hepfner
Hodgson
Housefather
Iacono
Jeneroux
Joseph
Kelloway
Klassen
Lalonde
Lamoureux
Lapointe (Sudbury)
Lauzon
Lavoie
Leitão
Long
Ma
MacDonald (Cardigan)
Malette (Bay of Quinte)
Martin
McKelvie
McKnight
Ménard
Michel
Miller
Morrissey
Naqvi
Nguyen
Ntumba
Olszewski
Osborne
Powlowski
Ramsay
Robertson
Romanado
Sahota
Sarai
Sawatzky
Sgro
Sheehan
Sidhu (Brampton South)
Solomon
St-Pierre
Tesser Derksen
Turnbull
van Koeverden
Villeneuve
Yip
Zerucelli
Grant
Guay
Hajdu
Harrison
Hirtle
Hogan
Hussen
Jaczek
Joly
Kayabaga
Khalid
Koutrakis
Lambropoulos
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)
Lattanzio
Lavack
LeBlanc
Lightbound
Louis (Kitchener—Conestoga)
MacDonald (Malpeque)
MacKinnon (Gatineau)
Maloney
McGuinty
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Mendès
Miedema
Mingarelli
Myles
Nathan
Noormohamed
Oliphant
O'Rourke
Petitpas Taylor
Provost
Rana
Rochefort
Royer
Saini
Sari
Schiefke
Shahnawaz
Sidhu (Brampton East)
Sodhi
Sousa
Sudds
Thompson
Valdez
Vandenbeld
Weiler
Zahid
Zuberi– — 166

CONTRE

Députés

Aboultaif
Albas
Anderson
Arnold
Baber
Barrett
Beaulieu
Berthold
Bezan
Blanchette-Joncas
Bonk
Bragdon
Brunelle-Duceppe
Aitchison
Allison
Anstey
Au
Barlow
Barsalou-Duval
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bexte
Blanchet
Bonin
Borrelli
Brassard
Calkins

Caputo	Chambers
Champoux	Chong
Cobena	Cody
Cooper	Dancho
Davidson	Davies (Niagara South)
Dawson	DeBellefeuille
Deltell	DeRidder
Deschênes	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Fortin	Garon
Gaudreau	Gazan
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Godin
Goodridge	Gourde
Groleau	Guglielmin
Gunn	Hallan
Hardy	Ho
Hoback	Holman
Jackson	Jansen
Johns	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kuruc	Kusie
Kwan	Lake
Lantsman	Larouche
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Mahal
Majumdar	Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Mantle	May
Mazier	McCauley
McKenzie	McLean (Calgary Centre)
McPherson	Melillo
Moore	Morin
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Perron
Poilievre	Redekopp
Rempel Garner	Reynolds
Richards	Roberts
Rood	Rowe
Ruff	Scheer
Schmale	Seeback
Shipley	Simard
Small	Steinley
Ste-Marie	Stevenson
Strahl	Stubbs
Thériault	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Viersen	Vis
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer– — 150

PAIRÉS

Députés

Bailey	Baldinelli
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Block
Champagne	Dalton
Dzerowicz	Fisher
Gallant	Idlout
Plamondon	Watchorn– — 12

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Ordres émanant du gouvernement

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Brandon—Souris, L'économie; le député de Mont-Riding, La santé; le député de Calgary Crowfoot, L'économie.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^{o} 1.

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au nom des habitants de Taiaiako'n—Parkdale—High Park pour appuyer le projet de loi C-31, loi d'exécution du budget. Je vais également parler de manière plus générale des mesures prévues dans les budgets de 2025 et de 2026, qui visent à bâtir un Canada plus fort, à réduire le coût de la vie pour les gens de nos collectivités, à faire des investissements historiques en faveur de la culture et des créateurs, à faire des investissements sans précédent dans le logement, à renforcer la souveraineté du pays, et à stimuler l'économie de nos circonscriptions et les retombées qui découlent de ce genre d'investissements.

Le gouvernement s'est efforcé dès le début de s'attaquer de front au problème de l'abordabilité. L'une de nos premières mesures a été de réduire l'impôt sur le revenu de la première tranche d'imposition, puis nous avons très rapidement mis en œuvre un certain nombre de mesures. Je voudrais simplement en résumer quelques-unes qui sont prévues dans le budget de 2026.

Tout d'abord, l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels fera l'objet d'une augmentation ponctuelle de 50 %, ce qui permettra aux familles de nos circonscriptions de recevoir jusqu'à 2 570 $ en 2027. On prévoit une augmentation de la prestation aux travailleurs du Canada, qui offre jusqu'à 3 143 $ à une famille ou 1 859 $ à une personne seule; ainsi que la création du crédit canadien pour proche aidant, désormais entièrement remboursable, qui offre jusqu'à 1 260 $ aux aidants admissibles et s'inscrit dans la continuité des investissements que nous avons réalisés afin de rendre le crédit d'impôt pour personnes handicapées plus accessible et de mettre en place certaines mesures de préqualification.

Cela s'inscrit dans le cadre de l'ensemble de politiques sociales que nous avons mises en place et développées au fil des ans, notamment le Programme national d'alimentation scolaire; le programme national de garderies, qui continue de faire en sorte que fonder et élever une famille soit à la portée des gens de Taiaiako'n—Parkdale—High Park; l'Allocation canadienne pour enfants, ainsi que des mesures qui s'adressent plus particulièrement à certains groupes de travailleurs, comme le crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne.

Toutes ces mesures visent à rendre la vie plus abordable dans les collectivités du pays; ce sont des mesures que les gens que nous représentons réclament depuis longtemps et que nous mettons en œuvre sans détour. Le projet de loi C-31 contient d'ailleurs quelques mesures intéressantes en matière d'abordabilité sur lesquelles je tiens à attirer l'attention, notamment la mise en place de prestations fédérales automatisées. Le gouvernement déploie des efforts sans précédent pour mettre en place la production automatisée des déclarations de revenus pour des millions de Canadiens à compter de l'année d'imposition 2027.

Le projet de loi C-31 prévoit également interdire les dispositions de non-concurrence et ainsi faciliter les changements d'emploi. Il prévoit également des mesures pour faciliter le traitement des plaintes des voyageurs aériens, ce qui, nous le savons, importe beaucoup aux habitants de nos circonscriptions partout au Canada, car cela leur permet de trouver les solutions dont ils ont besoin à cet égard.

Nous avons présenté un certain nombre d'autres mesures. Je tiens à attirer tout particulièrement l'attention sur certaines de ces mesures et leur incidence sur Taiaiako'n—Parkdale—High Park. Les logements assortis de services de santé constituent l'un des principaux moyens par lesquels nous allons nous attaquer au problème de l'itinérance au Canada et dans les collectivités de l'ouest de Toronto. Nous disposons de quelques exemples remarquables de projets réalisés ou en cours de réalisation, qui ont été un véritable modèle, non seulement pour notre collectivité ou Toronto, mais aussi pour tout le Canada.

L'année dernière, nous avons eu le plaisir d'accueillir des ministres à la Dunn House, un projet dirigé par le Réseau universitaire de santé en association avec West Neighbourhood House, Centraide du Grand Toronto, Fred Victor et les collectivités accueillantes de Parkdale-Sud et de l'avenue Dunn en particulier.

Ce projet a changé des vies. Il s'agit de 51 logements destinés à des personnes qui étaient auparavant en situation d'itinérance, aux prises avec des problèmes de dépendance, de santé mentale ou d'autres difficultés. Nous savons que conjuguer logement et soins de santé change des vies. Nous savons, par exemple, que Dunn House a déjà réduit de 52 % les visites aux urgences et de 79 % les séjours à l'hôpital de ses résidants. Cela se traduit par plus de dignité, plus de sécurité et la possibilité de se construire un avenir meilleur.

Dunn House a catalysé un mouvement partout au Canada. En 2025, le gouvernement s'est engagé à investir 1 milliard de dollars dans le logement supervisé. Inspiré par le travail accompli à Dunn House et repris ailleurs, ce poste dans le budget de 2026 constitue désormais la pierre angulaire de l'engagement du gouvernement à travailler main dans la main avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones tout au long du continuum de soins, ainsi qu'avec les collectivités et les établissements, afin d'éliminer l'itinérance au Canada d'ici 10 ans.

Un engagement de cette ampleur n'est possible que grâce aux investissements publics consentis par le gouvernement. Un engagement aussi ambitieux ne serait pas possible sans les résultats que nous voyons à Parkdale. Il y a Dunn House, bien sûr, mais aussi le projet du 11, avenue Brock, actuellement en construction et géré par le *Parkdale Activity-Recreation Centre*, ainsi que Spring House, qui sera située tout près de Dunn House, dans le quartier Parkdale Sud, un autre projet du Réseau universitaire de santé.

● (1640)

Le logement avec services de soutien n'est toutefois pas la seule source de logement et de logement abordable, qui dépendent aussi de toute la gamme d'habitations que nous devons construire dans notre collectivité. Encore une fois, dans Parkdale-Sud, nous avons récemment financé de grands projets d'habitation axés sur l'abordabilité et les familles. Le projet du Parkdale Neighbourhood Land Trust a récemment été financé, et il permettra de construire 175 logements sur la rue Queen Ouest dans le cadre d'un projet plus vaste appelé le Parkdale Hub. Ces logements seront destinés non seulement aux personnes seules, mais aussi aux familles; il y aura des logements de taille familiale, avec tout un ensemble de commodités rattachées à ce nouveau projet. C'est une nouvelle vraiment emballante pour Parkdale.

Pas plus tard que vendredi dernier, j'ai eu le plaisir d'annoncer le financement de Phoenix Place, connu sous le nom de Green Phoenix II, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Maisons Canada. Il s'agit d'un projet fantastique sur le site de l'ancienne église unie de Parkdale, sur une propriété adjacente. Il y a 50 ans ce mois-ci, une congrégation de Parkdale et son pasteur ont pris la décision visionnaire de renoncer à leur église, de permettre sa démolition et de construire à sa place un immeuble résidentiel. La congrégation a déménagé au premier étage de cet immeuble, où elle a son lieu de culte et où elle continue de contribuer à la collectivité. Il y a plus de 100 logements dans cette propriété.

La congrégation, la direction de Phoenix Place, sous la conduite de dirigeants infatigables, a patiemment attendu qu'une deuxième propriété adjacente soit disponible. Grâce à notre soutien, le chantier du projet Green Phoenix II a démarré. Il verra la construction de 92 logements abordables dans le Sud de Parkdale. Au total, dans le seul quartier de Parkdale, nos investissements correspondent à 414 nouveaux logements locatifs. Voilà comment on s'attaque au problème de l'itinérance. Voilà comment on rend le logement plus abordable, un projet à la fois, une brique à la fois, un logement à la fois, une vie transformée à la fois.

Ces investissements ne sont pas abstraits. Ce sont des résultats concrets qui changeront la vie des gens. Quand j'entends les députés d'en face dire que la construction de logements ne va pas assez vite à leur goût, je leur dis qu'ils devraient venir à Parkdale pour voir les logements que nous construisons, les vies transformées, l'attitude positive, la productivité et l'esprit communautaire qui unissent des gens de différentes catégories de revenu dans ce beau coin de l'Ouest de Toronto que j'ai l'honneur de représenter.

Un autre élément important de ce budget portait sur les investissements considérables dans la culture et les créateurs. Le Canada ne peut avoir sa souveraineté ou son identité sans ses conteurs et ses créateurs culturels, qu'ils soient artistes, auteurs, cinéastes, musiciens, sculpteurs, peintres, danseurs ou autres. Dans ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park, nous sommes choyés de compter autant de créateurs dans chacun de ces domaines. Il y a quelques mois, j'ai réuni un groupe de créateurs en table ronde afin d'écouter leurs conseils sur les actions à prendre ensemble. Nous nous sommes penchés sur les difficultés qu'ils éprouvent, comme celles de vivre de leur art et d'obtenir du financement pour certains de leurs projets. Je suis très heureux de leur annoncer que ce budget montre que nous les avons écoutés et que nous avons agi en conséquence.

Nous allons investir 200 millions de dollars additionnels dans CBC/Radio-Canada, une mesure dont j'ai beaucoup parlé durant la campagne électorale, afin de susciter un grand sentiment d'unité nationale, de rapprocher les Canadiens d'un océan à l'autre et d'avoir la capacité de créer des productions artistiques et médiatiques que nous pouvons vendre au sein d'un écosystème où CBC/Radio-Canada doit rayonner. En fait, nous faisons cet investissement grâce aux 200 millions de dollars supplémentaires prévus dans ce budget.

Par ailleurs, des créateurs en début de carrière se sont adressés à nous. Certains d'entre eux ont un deuxième emploi. Il y en a qui cherchent à exercer leur art sur support numérique dans des sphères ou selon des techniques qui ne sont pas encore soumises à un mode de rémunération arrêté. Je suis donc tout à fait ravi que le budget propose une mesure, le crédit canadien pour les créateurs, qui défiscalisera les revenus du travail d'artiste jusqu'à concurrence de 45 000 $. Le gouvernement est là pour les Canadiens, et ce genre d'investissement en fait foi. Voilà de quoi gagner en stabilité: toucher jusqu'à 45 000 $ comme artiste sans avoir à payer d'impôt, ça change la vie. Les jeunes qui envisagent de faire carrière dans le domaine artistique pourront ainsi se lancer.

Je ne pourrais pas parler de culture sans évoquer le laissez-passer Un Canada fort. Le budget réserve en effet une enveloppe importante au prolongement du laissez-passer en 2027 et à la pérennisation de l'accès gratuit aux musées nationaux pour les personnes de moins de 25 ans. C'est au moyen de tels investissements qu'on bâtit un Canada fort. Ceux-ci plaisent d'ailleurs particulièrement aux habitants de la superbe circonscription de l'Ouest de Toronto que j'ai le privilège de représenter.

● (1645)

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, il est intéressant que le député d'en face vienne d'évoquer le laissez-passer Un Canada fort. J'ai récemment été contacté par des concitoyens de Kamloops—Shuswap—Central Rockies. Des centaines d'employés de Parcs Canada ont reçu un avis indiquant que leur emploi pourrait être menacé ou que leur poste pourrait être modifié en raison des compressions budgétaires prévues dans le budget de cette année. Ces employés sont extrêmement inquiets, et je m'inquiète quant à la capacité de Parcs Canada à assurer la protection et la conservation des parcs, ainsi que la sécurité de tous ceux qui y circulent, y compris les employés des parcs qui se rendent au travail en voiture.

Le député a évoqué le laissez-passer Un Canada fort, qui permet d'accéder gratuitement aux parcs, ce qui réduirait les recettes de ces derniers alors même que leur budget est en train d'être réduit. Je l'invite à répondre à mes concitoyens.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer à la Chambre la ministre de l'Environnement, il me semble, le fait d'envoyer des avis ne signifie pas nécessairement qu'il y aura des mises à pied. Je veux également souligner les mesures très positives que le gouvernement a prises au cours des dernières années, comme la constitution du parc de la Rouge en parc national, le parc national urbain du Canada. Je sais que mes concitoyens sont très reconnaissants de pouvoir accéder aux parcs nationaux, et je crois que cela continuera d'être le cas après l'adoption de ce budget.

● (1650)

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, dans son discours, mon collègue a parlé de culture.

Une des demandes du Bloc québécois voulait restaurer la taxe sur les plateformes numériques étrangères. Cela permettrait d'aller chercher 7,2 milliards de dollars en cinq ans. Ça devait se faire, mais le gouvernement a capitulé devant un simple message de M. Trump sur Truth Social. Ça n'a rien donné de plus: nous avons quand même subi les droits de douane. Il n'y a eu aucun résultat alors que ces 7,2 milliards de dollars auraient pu être mis dans un fonds consacré au milieu culturel et au secteur de l'information.

Qu'en pense mon collègue?

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, en tant que député, je suis un fervent croyant en la souveraineté numérique.

Pour ce qui est de l'intervention de mon collègue, je dirai que nous avons investi 600 millions de dollars dans le secteur culturel pour remplacer les revenus dont il parle. De plus, nous avons investi 200 millions de dollars dans la Société Radio-Canada. Nous avons octroyé plusieurs autres subventions au journalisme, aux musées, aux écrivains et au Conseil des arts du Canada.

À mon avis, nous avons donc appuyé le secteur de façon forte, et nous défendrons toujours la culture en français, que ce soit dans les ententes de libre-échange ou d'autres façons.

[*Traduction*]

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Monsieur le Président, le député et moi-même sommes tous deux originaires de Toronto. Je voulais lui poser quelques questions au sujet de certaines mesures relatives au logement prévues dans le budget. Le député a évoqué les excellents exemples que l'on observe actuellement à l'échelle locale, dans Taiaiako'n—Parkdale—High Park.

Le député pourrait-il nous expliquer un peu comment cela s'inscrit dans le débat national?

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, ma collègue et moi représentons des circonscriptions qui ont beaucoup de points en commun. Ces mesures peuvent être mises en œuvre à l'échelle nationale dans la mesure où elles nous permettent d'investir dans la main-d'œuvre qualifiée qui réalise ces projets, que ce soit dans ma circonscription, Taiaiako'n—Parkdale—High Park, ou dans celle de Spadina—Harbourfront. Elles donnent aux gens la confiance nécessaire pour se dire qu'ils peuvent bâtir leur vie dans notre magnifique coin de l'Ouest de Toronto, que ce soit comme locataires, futurs propriétaires ou simplement comme personnes qui aspirent à une bonne qualité de vie, tout en ayant l'assurance de pouvoir y demeurer. Cette confiance, combinée à des investissements dans la construction de logements, permet à l'industrie de poursuivre ses activités, particulièrement dans un contexte de faiblesse du marché des copropriétés. La participation du secteur public au moyen de ces investissements et les partenariats conclus avec des promoteurs privés créent les débouchés nécessaires pour réaliser ce type de projets et les reproduire à l'échelle nationale.

Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, c'est un privilège de prendre la parole au sujet des amendements dont la Chambre est saisie et des préoccupations générales liées au projet de loi C-31 à l'étape du rapport. Le principe fondamental, c'est que le pouvoir du gouvernement doit s'accompagner d'une reddition de comptes. Le projet de loi C-31 est un projet de loi omnibus de 364 articles qui soulève de graves préoccupations. Le travail du comité mérite donc notre attention. Cela dit, je tiens tout d'abord à parler de l'éléphant dans la pièce.

Le gouvernement a déposé un nouveau budget il y a quelques semaines. Le PIB est l'un des grands points d'intérêt qui reviennent sans cesse à la Chambre. Le gouvernement ne cesse de répéter que le Canada a le ratio dette nette-PIB le plus bas du G7. Les Canadiens peuvent toutefois voir que les calculs de l'OCDE placent le Canada au septième rang parmi les 40 économies avancées ayant le pire ratio dette-PIB. La contradiction entre ces deux déclarations est frappante. J'aime la façon dont mon collègue d'Edmonton-Ouest a expliqué cet écart au comité des comptes publics: « Quand le gouvernement parle de son PIB net, il considère que l'argent du RPC [le Régime de pensions du Canada, auquel s'ajoute le Régime de rentes du Québec] est un actif, mais il ne tient pas compte du passif, ce qu'il doit à grand-maman et à grand-papa […] Il ne compte pas les obligations, mais les actifs. » Il compte aussi les fonds de pension des fonctionnaires fédéraux comme des actifs, sans tenir compte du passif futur associé à ces fonds.

Penchons-nous sur la question. Imaginons une personne qui dit à sa banque qu'elle dispose de 500 000 $ d'économies, mais qui oublie comme par hasard de mentionner son prêt hypothécaire de 500 000 $. Ainsi, sa situation financière semble excellente. Qui aurait cru que l'équilibre budgétaire était aussi simple? Non seulement le gouvernement induit les Canadiens en erreur quant à notre situation de départ pour les cinq prochaines années, mais le premier ministre fera grimper le coût du carburant, des aliments et du logement en continuant à dépenser et en accumulant une nouvelle dette colossale de 765 milliards de dollars.

Le premier ministre augmente les dépenses dans ce budget d'un montant vertigineux de 150 milliards de dollars, mais voici le pire. Le poste qui représente à lui seul la plus grande partie de cette augmentation des dépenses est celui des intérêts liés à la dette nationale, lesquels s'élèvent à 60,2 milliards de dollars. Au lieu d'améliorer le système de santé, de construire des infrastructures, de protéger les aînés et d'encourager les jeunes au moyen de formations professionnelles, nous versons des sommes colossales en intérêts aux chouchous du premier ministre: les créanciers obligataires et les banquiers.

Selon l'analyse du budget de 2026 réalisée par la directrice parlementaire du budget, la dette du Canada repose à parts égales sur chaque Canadien et s'élève à 32 693 $ par personne. Pensons-y: avant même de prendre sa première bouffée d'air, un nouveau-né est déjà endetté de ce montant. L'année dernière, mon collègue d'York—Durham, qui venait d'avoir sa première fille, a expliqué que le Canada avait déjà légué à cette enfant une facture de carte de crédit de 30 000 $ avant même qu'elle ne fasse ses premiers pas. Aujourd'hui, ce montant a augmenté de 2 600 $. Nous sommes endettés chez nous, ce qui hypothèque notre avenir. Cette mauvaise gestion aura des conséquences néfastes pour nos enfants et nos petits-enfants.

Tous les Canadiens devraient s'inquiéter du fait que le projet de loi C-31 accorde aux ministres libéraux des pouvoirs discrétionnaires étendus dans des secteurs clés, notamment la fiscalité, l'approvisionnement en matière de défense, le transport aérien, ainsi que l'exploitation minière et les ressources naturelles dans le Nord, car cela signifie que des décisions importantes peuvent être prises à huis clos, sans transparence suffisante ni surveillance parlementaire. Les Canadiens méritent un gouvernement qui leur rende des comptes. Or, ce n'est pas en concentrant davantage de pouvoirs entre les mains des ministres, sans mesures de protection claires ni contrôle adéquat, que l'on y parviendra. Par exemple, dans le domaine de l'approvisionnement en matière de défense, le projet de loi permettrait de conclure des contrats à fournisseur unique qui contournent la concurrence. En outre, ses dispositions accorderaient au ministre de nouveaux pouvoirs lui conférant notamment des prérogatives relatives aux marchés publics d'une valeur allant jusqu'à 1 milliard de dollars. On y constate également l'absence de mesures de protection concernant l'octroi de prêts et d'avances, y compris pour les logements résidentiels non destinés à des militaires.

Nous développerons certains de ces points dans un instant, mais plusieurs questions importantes se posent. Lorsque l'Agence de l'investissement pour la défense a été créée, nous nous sommes demandé en quoi l'ajout d'une nouvelle couche de bureaucratie et de formalités administratives améliorerait l'approvisionnement. Cette question reste sans réponse. L'Agence n'a toujours pas livré le moindre équipement aux Forces armées canadiennes; pas une seule pièce. Nos forces armées continuent de faire face à des pénuries d'équipement.

Comme l'a souligné mon collègue de Cowichan—Malahat—Langford, en Colombie-Britannique, le fait que le Canada ne dispose d'aucune stratégie de sécurité nationale pour orienter ses priorités en matière de défense représente un problème fondamental. Sans cette base stratégique, l'approvisionnement en matière de défense manque d'orientation claire, ce qui prive la stratégie d'investissement pour la défense et l'Agence de l'investissement pour la défense d'un cadre cohérent pour guider leurs décisions. Cette situation, combinée aux compressions de 2 milliards de dollars dans le secteur de la défense entre 2021 et 2025, a fait en sorte que seulement 42 % de nos aéronefs sont prêts à être pilotés et que seulement 51 % de nos véhicules terrestres sont prêts à être utilisés. Moins de la moitié de notre flotte militaire est opérationnelle.

● (1655)

Un système de freins et contrepoids permettrait de mettre en place un processus concurrentiel. Il favoriserait la transparence, ferait en sorte que les meilleurs achats soient effectués et devrait jouer un rôle central pour garantir que nos forces armées bénéficient du meilleur équipement possible. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans ce projet de loi.

Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour les hommes et les femmes qui servent notre pays. Ils méritent l'équipement, la technologie et les capacités dont ils ont besoin, et non pas des solutions d'hier ou des promesses pour demain. Investir dans leur présent et leur avenir, bien plus que de simplement dépenser de l'argent à la hâte, exige de la transparence, de la responsabilité et un processus d'approvisionnement concurrentiel afin de garantir que les contribuables en aient pour leur argent et que nos forces armées obtiennent ce dont elles ont besoin. La question n'est pas de savoir si le Canada a les moyens de doter ses soldats de l'équipement adéquat, mais si nous pouvons nous permettre les conséquences de ne pas acheter l'équipement adéquat en raison d'un processus d'approvisionnement inefficace, qui n'exige aucune justification et ne tient personne pour responsable.

Il y a de quoi être sceptique. Il existe un précédent. Il y a à peine deux mois, en septembre, on a appris qu'aucune somme de la caisse noire environnementale mal gérée n'a été ou ne sera récupérée pour être rendue aux contribuables. Le ministre a même déclaré que le fait de ne pas recouvrir d'argent dénotait une saine gestion des fonds publics. Allez comprendre. Il suffit de remonter à 2024 pour voir pourquoi cette affirmation mérite d'être examinée. La vérificatrice générale a alors constaté que des contrats d'une valeur de 123 millions de dollars avaient été attribués de manière inappropriée. De ce montant, 59 millions de dollars ont été versés à des projets qui n'auraient même jamais dû recevoir de financement, 76 millions de dollars ont été versés à des projets liés à des personnes nommées par les libéraux et 12 millions de dollars ont été versés à des projets qui étaient à la fois inadmissibles et sujets à des conflits d'intérêts. Au total, la vérificatrice générale a relevé 90 cas où les règles sur les conflits d'intérêts n'ont pas été respectées. Il ne s'agit pas d'omissions administratives mineures, mais de manquements graves à l'éthique en matière de surveillance et de reddition de comptes dans l'attribution des fonds publics. La reddition de comptes ne doit pas être perçue comme un obstacle. C'est ce qui garantit que les fonds publics sont dépensés dans l'intérêt public. La transparence, ce n'est pas de la paperasse. L'efficacité, c'est aussi faire les choses correctement du premier coup et en temps opportun.

Nous pouvons tous convenir que le Canada doit accélérer son approvisionnement en matière de défense. C'est un fait. Par contre, les Canadiens ne devraient jamais avoir à choisir entre obtenir rapidement du matériel et savoir qui a dépensé leur argent, comment il a été dépensé et s'ils en ont eu pour leur argent. L'avion GlobalEye de Saab est un bon exemple. Le gouvernement libéral a signé une entente non contraignante pour acquérir six avions du genre. Ce n'est ni plus ni moins qu'un contrat à fournisseur unique. Le gouvernement a l'intention d'acheter un avion ayant des restrictions concernant l'équipage, en raison du nombre limité de postes d'opérateurs et d'équipage à bord. Il ne peut pas servir de centre de gestion du combat lors d'opérations complexes ni faire de ravitaillement en vol, ce qui est essentiel pour rester en vol et patrouiller lors d'opérations militaires. Son interopérabilité avec le NORAD et les F-35 comporte des lacunes. Enfin, son radar a des angles morts, car il ne peut produire qu'une couverture de 300 degrés, laissant des angles morts de 30 degrés au-dessus de la queue et du nez.

Je donne cet exemple afin d'illustrer pourquoi il faut de la transparence et de la concurrence lorsqu'il est question d'approvisionnement en équipement militaire. Celui-ci doit être soigneusement évalué; on doit vérifier qu'il s'agit du bon et qu'il est sûr, compatible et adapté aux opérations. La question évidente est la suivante: comment une société d'État pourrait-elle veiller à ce que les mises à l'essai et les approbations soient appropriées?

Acheter, ce n'est pas bien difficile — il suffit de demander aux amateurs de magasinage. Acheter ce qu'il faut, par contre, c'est une autre paire de manches. Notre priorité absolue doit être de nous procurer le matériel adapté auprès du bon fournisseur. Même avec les modifications proposées, le projet de loi C-31 soulève de nombreuses questions qui nous ramènent à la transparence, à la reddition de comptes et à la valeur pour les contribuables. Les libéraux ont montré à maintes reprises que ces concepts leur sont étrangers. Les conservateurs réclament des mesures de sauvegarde claires, ce que méritent les Canadiens.

● (1700)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cela fait des générations que nous avons eu un premier ministre et un gouvernement qui agissent aussi vite au chapitre de l'approvisionnement militaire. Il suffit de consulter le budget: nous ne nous contentons pas d'atteindre la cible de 2 % du PIB; nous la dépassons. La création d'une société d'État est un moyen responsable de disposer d'un groupe de professionnels indépendant capable d'atteindre l'objectif d'équiper les militaires des Forces armées canadiennes.

Le député ne convient-il pas que les sociétés d'État peuvent être exceptionnellement efficaces, comme nous l'avons vu dans de nombreux domaines, tant au fédéral qu'au provincial?

Ted Falk: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Nord d'avoir servi les Canadiens dans les forces armées et je tiens à souligner cette contribution de sa part.

Nous avons constaté à maintes reprises que les sociétés d'État sont inefficaces, qu'elles ne rendent pas de comptes et que le gouvernement doit continuellement les subventionner. Comme l'intervenant précédent l'a mentionné, le gouvernement a dû verser 200 millions de dollars supplémentaires à une société d'État dont le mandat et la fonction sont remis en question par de nombreux Canadiens. Voilà un autre bon exemple qui montre que les sociétés d'État ne rendent pas de comptes et ne produisent pas efficacement les résultats auxquels les Canadiens s'attendent, surtout lorsqu'elles sont remplies de personnes nommées par les libéraux.

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours.

Effectivement, il y a plusieurs mesures dans le projet de loi C-31 qui ouvrent la porte à plus de pouvoir pour le gouvernement et moins de transparence, comme le fait de limiter qui peut porter plainte à l'ombudsman de l'approvisionnement et quelle plainte celui-ci peut examiner.

Qu'en pense mon collègue?

● (1705)

[*Traduction*]

Ted Falk: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député du Bloc pour dire que le projet de loi C-31 comporte des lacunes flagrantes. Nous nous sommes également penchés sur l'Agence de l'investissement pour la défense. Le projet de loi C-31 donnerait à un ministre le pouvoir unilatéral de prendre des décisions mettant en cause des milliards de dollars sans avoir à rendre de comptes ou à revenir devant le Parlement pour qu'une décision soit rendue. Nous avons été témoins de l'abus de tels pouvoirs au cours des législatures précédentes et sous le gouvernement actuel. Quand les libéraux obtiennent ce genre de pouvoir, ils semblent, pour une raison ou une autre, enclins à en abuser.

Il n'y aurait pas non plus d'instance compétente où les personnes ayant une plainte légitime pourraient s'adresser pour la déposer.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Monsieur le Président, mon ami et collègue du Manitoba a mis en évidence de nombreux points très importants en ce qui concerne ce projet de loi. Je tiens cependant à souligner qu'il est question ici d'un projet de loi d'exécution du budget de 2025. Il y a des semaines que le budget de 2026 a été adopté à la Chambre, et je me demande ce qu'en pense le député, compte tenu de ses années en tant que député.

Je peux dire que je suis ici depuis un certain nombre d'années. Depuis que je siège à la Chambre, je n'ai jamais vu une loi d'exécution d'un budget arriver après que le budget suivant a été adopté. J'aimerais savoir si mon collègue y voit un simple problème d'incompétence dans la gestion des affaires de la Chambre, une incapacité des libéraux à établir la voie à suivre, ou possiblement un mélange des deux.

Ted Falk: Monsieur le Président, ce mercredi, cela fera 13 ans que j'ai le privilège de siéger à la Chambre en compagnie de mon ami et collègue, le député de Ponoka—Didsbury, et j'ai toujours beaucoup apprécié ses sages conseils.

Il est très ironique que nous débattions encore aujourd'hui d'une loi d'application du budget de 2025 alors que nous avons déjà adopté le budget de 2026 à la Chambre. Nous commençons à débattre de ce projet de loi après le dépôt du budget de l'année suivante.

Je me demande également pourquoi il a fallu autant de temps aux libéraux avant de se décider enfin à poursuivre la mise en œuvre d'un budget datant d'il y a un an. J'y ai réfléchi. Ce que font les libéraux, et je l'ai déjà constaté dans le passé, c'est qu'ils lancent tout un tas de mauvaises idées en l'air, puis ils attendent de voir lesquelles semblent être bien reçues pour déterminer celles qu'ils souhaitent mettre en œuvre. La loi d'exécution du budget dont nous débattons aujourd'hui me semble refléter ce genre de comportement. Il contient peut-être des idées qui ont été bien reçues et qu'ils souhaitent désormais mettre en œuvre, mais pourquoi ont-ils attendu un an pour le faire? Je n'en ai tout simplement aucune idée.

L'hon. Adam van Koeverden (secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, on dit souvent que pour connaître les priorités d'un gouvernement, il faut lire son budget plutôt que ses discours. On ne peut pas nier que le sport, depuis quelques années, fait partie des grandes priorités du gouvernement et que les investissements sont là pour le prouver.

Avant de plonger dans les chiffres tirés de la mise à jour économique du printemps et du budget de 2026, j'aimerais faire vivre aux députés quelques moments marquants de l'histoire du Canada, des moments où nous nous souvenons exactement d'où nous étions, d'où nous les regardions, de la personne avec qui nous étions et de ce que nous ressentions en encourageant le Canada.

Je pense à la victoire d'Alexandre Bilodeau qui a remporté sa première médaille olympique en sol canadien; à la consécration de Christine Sinclair à titre de meilleure marqueuse de soccer de tous les temps; aux cris d'encouragement pour Isabelle, Ivanie et Valérie pendant qu'elles défendaient leur médaille d'or olympique à Milano Cortina; ou peut-être au but de Sidney Crosby qui nous a valu l'or aux Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010. Comment ne pas parler de Brian McKeever qui a gagné le nombre légendaire de 20 médailles paralympiques en ski de fond ou encore à notre ami Benoît Huot qui a raflé 20 médailles paralympiques d'or, d'argent et de bronze à la nage?

Voilà autant de personnes qui font rayonner notre drapeau, pour notre plus grande fierté. L'équipe canadienne féminine de rugby ne fait pas exception, elle qui a défait les Red Roses de l'Angleterre non pas une, mais bien deux fois, mettant ainsi un terme à l'une des plus longues séries ininterrompues de victoires au rugby international. N'oublions pas non plus la performance de l'équipe du Canada à la Coupe du monde masculine de la FIFA 2026: au cours de la partie contre le Qatar, les Canadiens se sont ralliés derrière Ismaël Koné pour finir par voir notre équipe nationale masculine marquer l'histoire en se rendant en huitièmes de finale, ce qui n'était encore jamais arrivé. Notre équipe masculine de soccer vient d'ailleurs d'entrer dans le classement des 25 meilleures équipes au monde, une première dans l'histoire de notre pays.

[*Français*]

Il est indéniable que le sport a le pouvoir et le potentiel de façonner des vies et de rapprocher les gens de manière incomparable.

[*Traduction*]

Qu'on joue dans une équipe locale, qu'on encourage nos athlètes préférés ou qu'on fasse du bénévolat dans un centre communautaire, le sport ne manque jamais d'être rassembleur. Il crée un espace qui développe la solidarité et qui permet de tisser des liens. C'est l'un des outils de cohésion sociale les plus puissants. Quand on fait bien les choses, les partenariats qu'il suscite se bâtissent sur la confiance, le travail d'équipe, l'ouverture et le sentiment d'appartenance. Un Canada uni par le sport est un Canada véritablement soudé, un Canada fort, un Canada où, main dans la main, nous sommes capables de résister à tout, envers et contre tous. Du terrain de jeu jusqu'au podium, nous bâtissons tous un Canada fort pour tout le monde.

● (1710)

[*Français*]

Nous avons besoin du sport, aujourd'hui plus que jamais. Le sport nous rassemble, renforce notre identité nationale et constitue une expression de notre souveraineté.

[*Traduction*]

Le sport constitue également un moteur économique qui stimule la croissance, le tourisme, l'emploi et les investissements dans les entreprises et les infrastructures locales. Les Canadiens, les collectivités et le pays tout entier profitent de ses retombées économiques. En matière de sport, le gouvernement actuel répond aux besoins des Canadiens.

Venons-en aux chiffres. Comme je l'ai dit, les budgets nous en disent plus sur les priorités d'un gouvernement que n'importe quel discours. Le budget de 2025 et la mise à jour économique du printemps prévoyaient un investissement historique de 1 milliard de dollars dans le sport canadien, une somme jamais égalée dans l'histoire du Canada. Nous avons fait de l'année du sport au Canada une réalité grâce à un investissement de 195 millions de dollars dans les infrastructures d'entraînement de nos équipes nationales, dont 129 millions de dollars depuis juin seulement dans des projets et des programmes qui ont des retombées concrètes dans les collectivités canadiennes au quotidien.

[*Français*]

Ce financement poursuit un objectif clair: renforcer le système sportif canadien, du terrain de jeu au podium, autour de cinq piliers, soit bâtir, protéger, participer, performer et accueillir.

[*Traduction*]

Nous avons accru le financement offert dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes et réduit ou éliminé les frais des équipes nationales afin que les athlètes de haut niveau puissent consacrer leur énergie à représenter le Canada sur la scène mondiale plutôt qu'à boucler leur budget.

Nous augmentons le financement destiné à la pratique sécuritaire du sport et nous intervenons dans l'ensemble du système pour combler les lacunes qui existent depuis trop longtemps en matière de sécurité, de gouvernance et de reddition de comptes. Nous avons aussi investi dans des infrastructures comme le légendaire anneau olympique de Calgary, qui n'est pas seulement la glace la plus rapide au monde, mais aussi le lieu où de nombreux jeunes de Calgary ont fait leurs premiers pas sur la glace. Nous donnons au basketball un nouveau foyer, où 32 000 heures de programmation communautaire seront offertes chaque année. Nous avons aussi annoncé un investissement dans un centre sportif ultramoderne et de haut niveau à Bolton qui servira autant aux olympiens et aux paralympiens qu'aux jeunes qui rêvent de leur emboîter le pas.

[*Français*]

Nous avons accru le financement du Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada afin que les athlètes de haute performance du Canada aient accès à un entraînement et à des services de récupération de classe mondiale, y compris à des équipements et à des installations accessibles.

[*Traduction*]

Nous avons veillé à ce que les organisations sportives reçoivent un financement immédiat afin qu'elles disposent de tous les outils nécessaires pour réaliser leurs ambitions et atteindre l'objectif de permettre à davantage d'enfants de pratiquer un sport. Nous avons investi dans des programmes sportifs destinés aux communautés autochtones des Inuits, des Premières Nations et des Métis aux quatre coins du pays. En collaboration avec les associations caritatives du programme Bon départ de Canadian Tire, nous avons construit des terrains de soccer communautaires en libre accès à Toronto et à Surrey et prévoyons d'en bâtir 20 autres pour faciliter l'accès à ce sport partout au pays.

Bien entendu, nous avons accueilli le monde entier. Le Canada demeure le meilleur pays au monde en matière d'accueil d'événements sportifs. Des Championnats du monde de cyclisme sur route de l'UCI à Montréal aux Championnats du monde de basketball en fauteuil roulant de l'IWBF ici à Ottawa, en passant par la Coupe du monde de la FIFA la plus vaste et la plus réussie de l'histoire, 2026 a indéniablement été l'année du sport au Canada, mais ce n'est qu'un début, grâce aux investissements historiques que le gouvernement consacre au système sportif canadien. Nous avons inauguré une nouvelle ère pour le sport, et nous sommes prêts à célébrer le 160^{e} anniversaire du Canada.

Avec le budget de 2026, nous passons véritablement du terrain de jeu au podium, à commencer par un investissement historique de 1,5 milliard de dollars supplémentaires pour les installations sportives, dont la moitié sera consacrée aux patinoires et l'autre moitié aux centres communautaires. Cet investissement permettra de mettre les téléphones de côté pour nouer des amitiés, de disposer de pistes d'athlétisme en salle pour s'entraîner tout au long de l'hiver, d'installer des dômes au-dessus des terrains en gazon synthétique, de profiter des terrains de sport, des piscines et des patinoires, de passer du temps de qualité et de réduire le temps passé devant les écrans.

[*Français*]

Cela signifie aussi des espaces extérieurs pour bouger et profiter de l'été et davantage de tournois communautaires et de compétitions de niveau international.

[*Traduction*]

Ces espaces seront modernes et entièrement accessibles à tous, quelles que soient les capacités: il ne s'agira pas seulement de boutons pour ouvrir les portes, mais d'installations pleinement accessibles, ce qui permettra bien sûr à tout le monde de s'aventurer sur la glace. Rien ne pourrait être plus canadien. Je suis reconnaissant d'avoir pu constater de mes propres yeux les retombées de ce type de financement sur les collectivités, tant dans ma propre circonscription, Burlington-Nord—Milton-Ouest, que dans les nombreuses collectivités que j'ai eu le privilège de visiter au cours de la dernière année et demie.

Pas plus tard que la semaine dernière, je me trouvais dans le quartier de Kildonan, à Winnipeg, sur la glace avec un groupe de jeunes qui patinaient pour la première fois de leur vie. Ces enfants vivaient un moment vraiment spécial. Certains pourraient même dire que c'était magique. Les patins étaient bien lacés, les casques enfilés, et certains tenaient même un bâton de hockey à la main. Nous avons également glissé sur le ventre, mais nous avons tous appris à faire quelques pas sur la glace et découvert les joies du sport.

Le budget de 2026 vise avant tout à nous permettre d'être maîtres chez nous, mais aussi à créer des occasions et à mettre en place les conditions nécessaires pour que les Canadiens puissent s'épanouir. Je peux affirmer à la Chambre que ces jeunes de Kildonan ont su saisir cette occasion. Ils ont saisi leur chance et s'épanouissaient pleinement.

Comme la sécurité dans le sport est au cœur de toutes nos actions, nous avons également annoncé, dans le budget de 2026, que nous renouvelions notre engagement à l'égard du Programme canadien de sport sécuritaire en y consacrant 16 millions de dollars supplémentaires afin de prévenir et de contrer la maltraitance dans le sport. Je remercie Sport Intégrité Canada pour son leadership dans la mise en œuvre de ces nouveaux programmes, ainsi que toutes les organisations sportives qui s'engagent à mettre en œuvre ces changements importants.

Je m'entretiens chaque semaine avec les ministres des Sports de pays homologues du monde entier, et ceux-ci sont inspirés par ce que nous accomplissons. Cependant, le travail n'est pas terminé. Il ne s'agit pas simplement de cocher une case. Il faut poursuivre nos efforts de manière réfléchie et continue. Grâce au budget de 2026, nous disposons du soutien nécessaire, et nous allons poursuivre sur cette voie.

Comme l'ont souligné mes collègues, dont divers ministres, notamment le ministre des Finances, le budget de 2026 renforce notre détermination à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous proposons 50 milliards de dollars d'investissements pour progresser dans ce domaine. Comme il ressort des appels à l'action 87 à 91 de la Commission de vérité et réconciliation, le sport joue un rôle important dans la réconciliation.

Nous annonçons également dans le budget de 2026 que nous investirons 16 millions de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années en vue de soutenir des projets de sport et de loisirs dirigés par les Autochtones. Ces fonds s'ajoutent aux autres investissements que nous effectuons cette année, notamment une augmentation de 3 millions de dollars du financement accordé au programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones, ce qui porte l'investissement total pour cette année à plus de 14 millions de dollars.

De plus, nous avons porté les investissements fédéraux dans la revitalisation des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord à 6,2 millions de dollars. J'ai eu le privilège de l'annoncer cette fin de semaine aux côtés de la Nation crie de Norway House, de l'Organisation des chefs du Sud, de la cheffe Woodhouse Nepinak, cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, du premier ministre Wab Kinew et du fondateur des jeux, le chef Wilton Littlechild.

Le Canada est un pays qui aime gagner, et nous sommes doués dans ce domaine. Depuis 2010, les athlètes olympiques et paralympiques canadiens ont remporté collectivement près de 400 médailles. C'est remarquable. Je les félicite toutes et tous.

Nous avons maintenant élargi ce mandat. Les Canadiens savent qu'un système sportif efficace ne se mesure pas seulement au poids de l'or. Les priorités et les attentes du Canada en matière de sport se sont accrues au cours des 20 dernières décennies. Le système sportif canadien doit répondre à cette demande, et c'est exactement ce que nous ferons. Le gouvernement se concentre sur cinq priorités à l'appui de cette vision: bâtir, protéger, participer, performer et accueillir.

Dans le cadre du budget de 2026, grâce à une enveloppe de 2,5 milliards de dollars, notre responsabilité consiste à faire du sport un moyen de bâtir le pays et de favoriser la réconciliation, la santé, la réussite, la formation de leaders et la création de liens d'amitié. Nous entrons dans une nouvelle ère pour le sport au Canada — une ère de changement —, car le talent est partout dans notre pays, et les possibilités devraient l'être aussi.

● (1715)

Alex Ruff (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire d'État d'avoir très bien souligné certaines des réalisations sportives extraordinaires des Canadiens au fil des ans. Je suis fier d'être Canadien quand nous connaissons de tels succès.

Il a consacré la majeure partie de son discours au sport. Le projet de loi C-31 est très axé sur l'Agence de l'investissement pour la défense, mais je veux utiliser une analogie sportive. C'est formidable que nous dépensions beaucoup d'argent pour de belles installations sportives, mais nous ne payons pas les entraîneurs, l'entretien de ces installations, le réfrigérant nécessaire, et cetera.

Ce que je trouve fascinant avec le projet de loi C-31, et même dans le budget, c'est que, malgré l'investissement extraordinaire dans l'approvisionnement en matière de défense, le gouvernement sabre 908 millions de dollars dans le budget de fonctionnement et d'entretien des Forces armées canadiennes. Est-ce que ça paraît logique au secrétaire d'État?

L'hon. Adam van Koeverden: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon ami de Bruce—Grey—Owen Sound, un député formidable et un ami qui m'a également rendu très fier par son engagement au service de notre pays. Quand je dis que les athlètes sont nos plus grands ambassadeurs, je reconnais bien sûr que les femmes et les hommes en uniforme qui servent le Canada, lorsqu'ils sont déployés à l'étranger, sont sans pareils et sont, incontestablement, nos meilleurs ambassadeurs. Je remercie le député de son service exceptionnel.

Il a raison. Lorsque nous construisons des infrastructures, il faut également investir dans la gestion, l'entretien et la durabilité. C'est pourquoi je suis fier que le budget de 2026 donne suite à la mise à jour économique du printemps en prévoyant des investissements parallèles, soit les 755 millions de dollars que j'ai mentionnés pour les programmes sportifs, c'est-à-dire pour les personnes qui pratiquent le sport, ainsi que 1,5 milliard de dollars pour les infrastructures, c'est-à-dire les installations. Le député a raison: nous devons investir dans les deux.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'ai failli invoquer le Règlement, parce que le contenu du discours de mon collègue devait porter sur le budget de l'année passée, puisque c'est de ça qu'il est question aujourd'hui avec le projet de loi C-31. Cependant, le secrétaire d'État aux Sports, dans son intervention, a parlé beaucoup des mesures du budget de cette année, celui qui a été adopté la semaine dernière. Il y a donc un décalage et ça ne respecte pas l'esprit de la Chambre, mais, bon, soyons de bonne foi. La devise des Jeux olympiques, quelle est-elle? C'est « plus vite, plus haut, plus fort ». Là, non seulement le gouvernement ne va pas vite, mais ça ne vole pas haut et le résultat n'est pas fort. J'aimerais entendre mon collègue nous faire part de ses réflexions.

● (1720)

L'hon. Adam van Koeverden: Monsieur le Président, je veux être très clair. Ce n'est pas une erreur de ma part. C'est ma priorité en tant que Secrétaire d'État aux Sports. Il y a de bons investissements pour le sport dans le budget de 2025. Il y en a aussi dans la mise à jour économique du printemps de 2026, ainsi que dans le budget de 2026. J'ai fait une annonce en ce sens il y a six semaines à peine.

Mon collègue est d'avis que le gouvernement ne va pas assez vite. Si le député souhaite discuter de ses idées pour que le gouvernement aille plus vite, je suis ici pour ça.

[*Traduction*]

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Monsieur le Président, je me demandais si le secrétaire d'État pourrait me dire quelle est son équipe préférée pour ce samedi. La finale de la Coupe Vanier se déroulera à Québec. Elle aura lieu au Stade Telus et opposera les Mustangs de l'Université Western aux Carabins de l'Université de Montréal.

Cela fait plus de 40 ans que j'ai joué à Toronto, et la Coupe Vanier a été l'un des événements les plus marquants de ma vie. Si le secrétaire d'État souhaite faire un pari, j'aimerais savoir quelle équipe il encouragera.

Le vice-président adjoint (John Nater): Bien sûr, la présidence ne prend pas position. Cela dit, allez, les Mustangs!

Le secrétaire d'État a la parole.

L'hon. Adam van Koeverden: Monsieur le Président, j'ignorais que mon collègue avait participé à la Coupe Vanier.

La seule fois où j'ai été proche de la Coupe Vanier, c'était quand j'ai vu mes Marauders se faire écraser par le Rouge et Or de l'Université Laval. Je n'étais pas au mieux de ma forme ce jour-là, et certaines publications peuvent le confirmer; je m'abstiendrai donc de faire des pronostics sur le match de cette fin de semaine et je souhaiterai bonne chance à l'équipe préférée de mon ami, ainsi qu'à votre équipe préférée, monsieur le Président.

Les sports universitaires sont une institution formidable de ce pays, et je souhaite bonne chance à tous les athlètes. Que la meilleure équipe gagne.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre pour lire les questions à l'ordre du jour.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mes collègues de tous les partis.

Si les questions n^{os} n^{os} 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547 et 1548 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement sous forme électronique.

Le vice-président adjoint (John Nater): Plaît-il à la Chambre que ces questions soient transformées en ordres de dépôt de documents et que les documents en question soient déposés immédiatement?

Des voix: D'accord.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

* * *

[*Français*]

LOI N^{O} 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2025

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^{o} 1.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir sur un autre projet de loi de mise en œuvre du budget, cette fois celui de 2025. Pour les gens qui nous écoutent, je précise qu'il y a un certain décalage, puisque nous sommes en 2026.

Encore une fois, c'est aussi la société civile qui a soulevé des interrogations concernant ce projet de loi. Malgré les graves préoccupations de groupes de défense des voyageurs, de groupes environnementaux, de groupes soucieux de la santé et de plusieurs autres intervenants, le gouvernement a décidé de rejeter tous les amendements présentés par le Bloc québécois et le Parti vert. Ces amendements visaient simplement à amoindrir les mesures les plus graves contenues dans le projet de loi. Plutôt que de tenter, par exemple, de modifier les amendements de l'opposition pour retirer les bouts qu'il jugeait problématiques, le gouvernement les a tout simplement rejetés.

J'expliquerai d'abord brièvement notre position, puis j'aborderai un peu plus quelques éléments qui se trouvent dans ce projet de loi. Finalement, je parlerai des mesures qui ne s'y trouvent pas.

D'abord, le projet de loi C-31 ne répond pas à plusieurs des besoins les plus urgents selon le Bloc québécois et le Québec. Le projet de loi ne répond pas à la crise tarifaire actuelle, pas plus que la dernière mise à jour économique, à la suite de l'imposition par Donald Trump des nouveaux droits de douane de 25 % sur l'ensemble des produits contenant de l'acier et de l'aluminium. Rappelons que le quart des exportations du Québec aux États-Unis est touché par ce nouveau droit de douane, ce qui fait du Québec la province la plus frappée par la guerre tarifaire.

De plus, le projet de loi C-31 contient une série de mesures proposées dans le budget de 2025 et dans la mise à jour économique de 2026 qui n'ont toujours pas été mises en œuvre. Malgré l'importance du projet de loi, tout indique que l'opposition ne pourra pas l'étudier adéquatement en comité et que le gouvernement nous met des bâtons dans les roues. Sans la possibilité d'étudier adéquatement un projet de loi aussi vaste, le Bloc québécois ne peut tout simplement pas donner de chèques en blanc au gouvernement, d'autant plus que nous avons plusieurs préoccupations. On comprendra qu'il ne s'agit pas de bloquer pour bloquer.

Deuxièmement, concernant certains contenus du projet de loi, par exemple, il élargit un peu plus les subventions à l'industrie pétrolière et permet maintenant de considérer la production d'hydrogène par du méthane comme une forme d'hydrogène propre, contrairement à Québec qui estime que l'hydrogène vert doit être produit grâce à des sources d'énergie renouvelables.

Je vais donner un autre exemple. Plusieurs mesures contenues dans le projet de loi C-31 ouvrent la porte à plus de pouvoir pour le gouvernement et à moins de transparence, comme le fait de limiter qui peut porter plainte à l'ombudsman de l'approvisionnement et quelle plainte celui-ci peut examiner. On sent la tendance lourde du gouvernement de reculer, entre autres, sur la question de la transparence.

Le gouvernement souhaite aussi réduire les arriérés pour le traitement des plaintes des voyageurs aériens en le confiant à des firmes externes, ce qui soulève de nombreuses questions. Le Bloc québécois souhaite que cette partie soit étudiée par le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. C'est une autre tendance que l'on observe chez le gouvernement; il essaie de se dédouaner de ses responsabilités.

Il y a des changements proposés qui affaiblissent le contrôle des pesticides, ce qui suscite de fortes craintes dans la population. Le gouvernement rejette du revers de la main ces préoccupations, estimant que les intérêts économiques priment sur la santé de la population. C'est extrêmement inquiétant.

Voici un autre exemple. Pour la déduction liée aux frais d'exploration au Canada, le gouvernement ajoute maintenant les dépenses pour déterminer les qualités naturelles inhérentes d'un gisement de pétrole ou de gaz naturel comme dépenses admissibles. Dans le cas du projet d'exploitation de Bay du Nord, ces dépenses pourraient être importantes, puisque les tests pour déterminer la qualité du gisement seront très coûteux. À ce stade-ci, nous n'avons pas reçu la justification du gouvernement pour cette nouvelle aide à l'industrie pétrolière. C'est un autre recul en matière environnementale.

J'aimerais glisser un mot sur l'impôt minimum mondial, qui devrait théoriquement permettre de récupérer plus de revenus pour l'État canadien. Les États-Unis de Donald Trump s'y opposent fortement, ce qui pourrait compromettre l'application. De plus, l'impôt minimum est fixé à 15 % par l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, mais seulement lorsque les revenus consolidés dépassent les 750 millions d'euros. Le Canada pourrait donc théoriquement récupérer la différence entre l'impôt payé et le seuil du 15 %. Rappelons qu'en matière d'équité fiscale, le Canada peut encore faire beaucoup mieux, alors qu'il y a une tendance à l'international à s'en préoccuper.

Il y a un fait qui pourrait intéresser certaines entreprises de chez nous, comme Prinoth: l'autre projet de loi de mise en œuvre du budget de 2026 et la dernière mise à jour économique comprennent une section qui édictera la Loi sur l'Agence de l'investissement pour la défense. L'Agence avait été annoncée par les libéraux depuis un certain temps. L'intention avait été réitérée dans la mise à jour économique. L'approvisionnement militaire est présentement partagé entre Services publics et Approvisionnement Canada et le ministère de la Défense nationale. Le processus est excessivement lent et inefficace. Il manque encore beaucoup de ficelles à attacher. Nous avons encore des réponses à aller chercher.

Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes. Selon un rapport interne de 2023 du ministère de la Défense nationale, 55 % des aéronefs étaient inutilisables contre 54 % des navires et 46 % de l'équipement de l'armée de terre. L'agence devrait donc accélérer l'approvisionnement, mais son indépendance est loin d'être totale. La politique est l'un des facteurs pour expliquer la lenteur du processus d'approvisionnement. Nous devrons donc continuer à étudier la question de la mise en œuvre de cette agence.

● (1725)

Troisièmement, ce projet de loi, comme la mise à jour économique, ne répond à aucune des demandes formulées par le Bloc québécois pour faire face aux nouveaux défis de la population et ne répond même pas aux nouveaux droits de douane de Donald Trump. Le Bloc québécois proposait pourtant 11 principales mesures qui permettraient au gouvernement d'aider grandement les Québécois touchés par la hausse du coût de la vie et les droits de douane de Donald Trump, tout en récupérant suffisamment de revenus pour le faire pratiquement à coût nul.

D'abord, en éliminant diverses subventions pétrolières, le gouvernement pourrait aller chercher 25,7 milliards de dollars sur cinq ans, en plus de favoriser la transition énergétique. Ensuite, en instaurant un programme de subvention salariale pour les secteurs touchés par les droits de douane américains, comme le demandent des entreprises de chez nous, on pourrait vraiment les aider à traverser cette crise. C'est une idée qui a été suggérée à l'origine par le Bloc québécois pendant la période pandémique et qui a été très appréciée.

Le Bloc québécois propose aussi une provision de 5,5 milliards de dollars dès 2026-2027 pour appuyer les secteurs touchés par les droits de douane américains, notamment notre industrie de la transformation de l'aluminium, fortement touchée par une nouvelle taxe de 25 % dès qu'un produit contient de l'aluminium ou de l'acier canadien. Ça commence à être urgent qu'on agisse. De nombreuses entreprises risquent maintenant de faire faillite à cause de ce nouveau calcul des droits de douane, et c'est pourquoi il est urgent de constituer une provision d'urgence pour une subvention salariale dans les secteurs touchés par ce nouveau calcul.

Il faut relancer un chantier de réforme de l'assurance-emploi avec un échéancier. En tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de travail et comme vice-présidente du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, c'est un projet de loi que je vais suivre avec attention. Cette réforme complète de l'assurance-emploi est une demande de notre formation politique. Je tiens à saluer mon ex-collègue Louise Chabot, qui y tenait beaucoup. Le Bloc québécois s'est engagé à poursuivre l'héritage de cette chère Louise. L'assurance-emploi est depuis longtemps problématique, notamment lorsqu'il est question du trou noir qui pénalise des milliers de travailleurs de l'industrie saisonnière. Le Bloc québécois et l'Alliance interprovinciale de l'assurance-emploi ont récemment interpellé le gouvernement fédéral pour relancer une réforme de l'assurance-emploi, qui n'a toujours pas été faite malgré les promesses électorales et répétées des libéraux lors de chaque campagne électorale depuis 2015.

Il faut également rembourser aux Québécois le cadeau électoral fait par le Parti libéral du Canada aux citoyens du reste du Canada lors de la dernière campagne électorale et présenté faussement comme un remboursement de la taxe sur le carbone, ce qui équivaut à 814 millions de dollars. Il faut aussi aider nos médias avec trois principales mesures représentant des dépenses de 387 millions de dollars sur cinq ans et des revenus additionnels de 7,2 milliards de dollars sur cinq ans, parce qu'on peut faire encore plus, malgré ce qui a été annoncé récemment dans le dernier budget de 2026.

On peut aussi restaurer la taxe sur les services numériques. Le gouvernement a capitulé devant Donald Trump après un simple message du président sur le réseau Truth Social, et on sait que ça n'a rien donné. La mesure permettrait pourtant d'aller chercher 7,2 milliards de dollars sur cinq ans et le gouvernement pourrait placer les sommes récupérées dans un fonds dédié au milieu culturel et aux secteurs de l'information. On peut élargir le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique aux médias électroniques comme la radio et la télévision — 350 millions de dollars sur cinq ans —, comme l'a fait le Québec dans son dernier budget. Le gouvernement fédéral devrait aussi injecter 37 millions de dollars sur cinq ans dans le Fonds pour les nouvelles locales indépendantes, ou FNLI, destiné aux médias francophones qui ont vu leur part du financement passer de 26 à 14 % à la suite de la décision du CRTC d'inclure 15 stations anglophones du groupe Corus comme bénéficiaires du Fonds.

Il faut verrouiller la hausse des transferts en santé à 6 % par année. C'est 14 milliards de dollars sur cinq ans et c'est essentiel. Le gouvernement du Québec l'a demandé en prévision du dernier budget. Le gouvernement fédéral fixe présentement la hausse à 5 % par année, mais la hausse annuelle retombera à un minimum de 3 % dès 2028-2029. Rappelons que la part du fédéral dans le financement de la santé est pourtant passée de 35 % à un creux de 22 % ces dernières années. Le Bloc québécois souhaite un rattrapage pour qu'Ottawa assume à nouveau au moins 35 % de la facture des provinces en matière de santé.

Il faut bonifier le montant de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les 65 à 74 ans au même niveau que les 75 ans. J'invite d'ailleurs tous les députés à la Chambre à voter la semaine prochaine en faveur de notre projet de loi C-261 qui vise justement à corriger cette iniquité. En effet, le gouvernement fédéral a décidé de créer deux classes d'aînés et c'est inéquitable. Il faut également bonifier le Fonds pour le transport en commun du Canada de 500 millions de dollars par année. Le gouvernement a décidé de diminuer de 5 milliards de dollars sur 10 ans ce Fonds pour le transport en commun, alors que c'est une demande de nos milieux, abandonnant ainsi davantage la lutte contre les changements climatiques.

On aurait besoin aussi de plus d'aide pour l'industrie forestière en rachetant chaque mois 50 % des dépôts antidumping et compensateurs versés par les producteurs forestiers canadiens aux États-Unis, afin de leur redonner immédiatement des liquidités. L'industrie forestière, c'est important au Québec. Le gouvernement doit aussi rembourser le gouvernement du Québec pour l'afflux de demandeurs d'asile à hauteur de 733 millions de dollars. Enfin, il doit annuler la fermeture des centres de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. C'est seulement 171 millions de dollars sur cinq ans, mais on en a besoin. L'agriculture, c'est crucial dans Shefford.

En conclusion, nous pratiquons simplement notre pensée qui est essentiellement: quand c'est bon pour le Québec, nous allons voter pour, puis quand ça ne va pas dans le sens de nos intérêts, nous allons voter contre. Nous restons à l'écoute des intérêts du monde de chez nous.

● (1730)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a beaucoup de bonnes choses dans le budget de 2025. J'espère que la députée votera en sa faveur.

Je dois dire que je suis quelque peu impressionné par la députée et la façon dont elle a présenté tant de détails sur toute une série de questions différentes. Ce qui a retenu mon attention, c'est lorsqu'elle a parlé des droits des passagers. Je sais que le Bloc a soulevé cette question par le passé. J'aimerais que la députée me donne une indication claire. En ce qui concerne les droits des passagers, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, qu'il s'agisse de sanctions, d'amendes ou autres. Il y aura également un arbitre indépendant, ou un organisme de gestion, dédié aux passagers, qui sera établi en vertu de ce projet de loi.

La députée pourrait-elle nous faire part de ses réflexions sur cette question précise et nous dire si elle l'appuie?

● (1735)

[*Français*]

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses commentaires sur mon discours, mais, s'il l'avait vraiment écouté, il aurait entendu mon point de vue sur cette question.

En effet, on s'adresse à l'externe, mais nous exprimons quand même une inquiétude par rapport à cette mesure. Nous, nous souhaitons l'étudier davantage au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités pour voir quelles sont les véritables conséquences pour les droits des voyageurs. Ce gouvernement a vraiment tendance à dire que, parce qu'on donne ça à l'externe, tout va bien aller parce que c'est indépendant. Or c'est plus complexe que ça.

Le rôle du gouvernement est de rendre des comptes à la population, donc d'être redevable envers la Chambre.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, ce projet de loi n'est pas examiné comme il se doit en comité.

Pourquoi, selon ma collègue, les libéraux font-ils obstacle à la poursuite de son examen? De quoi ont-ils peur?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, d'abord, je remercie ma collègue de sa question en français. Je lui en suis grandement reconnaissante, et je lui dis « bravo »!

C'est encore une tendance qu'a ce gouvernement, comme je l'ai dit, de ne pas vouloir aller au fond des choses, de procéder trop rapidement sur les enjeux cruciaux des projets de loi C-39 ou C-5 et de ne pas nous laisser faire convenablement notre travail de parlementaires avec le temps que ça nécessite.

C'est exactement ce qui se passe dans le cas de ce projet de loi. Le gouvernement veut aller trop rapidement et ne répond pas à certaines de nos demandes, par exemple, comme je l'ai dit, d'étudier certains articles touchant les droits des voyageurs au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, pour que nous puissions finalement faire notre travail, c'est-à-dire proposer des améliorations à ce qui, dans ce projet de loi, n'est pas dans l'intérêt des citoyens.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, ma collègue nous rappelle un peu l'esprit de *Retour vers le futur*. En effet, nous parlons de mesures qui ont été faites par le passé.

Dans ce cas, pourquoi ne saisirions-nous pas cette occasion? Nous pourrions parler du fait qu'il devait y avoir le remboursement de la taxe carbone qu'ont payée les Québécois — ils n'en ont donc pas été exemptés. Nous pourrions parler de l'argent qui devait être versé aux Québécois en raison du chemin Roxham, ce qui n'est toujours pas fait. Nous pouvons remonter dans le passé, jusqu'à la crise du verglas, pour laquelle la part d'Ottawa devait être renvoyée aux Québécois, ce qui n'a jamais été fait.

J'aimerais entendre ma collègue parler de ces mesures. Comment se fait-il que nous parlions aujourd'hui de l'énoncé du budget de 2025?

Andréanne Larouche: Monsieur le Président, avant de répondre à la question de mon collègue, je veux préciser ma réponse à la question précédente. Je veux vraiment utiliser l'expression disant qu'on ne peut pas donner de chèque en blanc au gouvernement. Je ne sais pas à quoi il s'attend, mais, en voulant aller trop rapidement, c'est ce qu'il nous demande. Nous, nous ne sommes pas prêts à ça. Nous ne leur faisons pas assez confiance pour leur donner ce chèque en blanc.

Pour répondre à la question de mon collègue, il peut s'agir du film *Retour vers le futur*, tout comme du film *Le jour de la marmotte*, parce qu'effectivement, certaines mesures ne sont toujours pas là, même si nous sommes maintenant en 2026. Ce n'est pas normal qu'un gouvernement du Québec soit obligé de rappeler au gouvernement qu'il ne lui a toujours pas remboursé ce qu'il lui devait pour ce qu'il a fait, c'est-à-dire prendre soin des gens au chemin Roxham. Nous le demandons aussi depuis déjà plusieurs mois, depuis la veille du budget de 2026.

Il a donné un très bon exemple. Le fait que nous soyons obligés de reparler de ce type de mesure fait en sorte que j'ai effectivement l'impression d'être dans *Retour vers le futur* ou dans *Le jour de la marmotte*.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je vais probablement commencer en faisant en rebondissant sur des réponses que ma collègue a données à des questions qu'elle vient de recevoir.

Nous sommes devant un projet de loi de mise en œuvre du budget qui aurait dû contenir exclusivement des mesures pour mettre en œuvre le budget, et pas un paquet d'autres affaires, dans la mesure où le budget lui-même aurait aussi dû ne contenir que des mesures budgétaires. Ce n'est souvent pas le cas. On l'a vu avec le budget précédent et nous avons l'impression que c'est ce qui s'en vient avec la prochaine loi de mise en œuvre du budget.

Je vais l'expliquer de façon un peu plus détaillée pour le projet de loi C-31, un projet de loi de mise en œuvre qui fait quand même 352 pages. Dans les choses qu'on y voit, il y en a beaucoup qui ne relèvent même pas du tout du budget qu'il est censé mettre en œuvre. Ça reflète visiblement la tendance que le gouvernement a à faire des espèces de lois fourre-tout où on peut mettre un paquet de choses. Après ça, on a moins de temps pour l'étudier en profondeur. On ne l'étudie pas nécessairement dans le bon comité. On fait ça à la va-vite. Ensuite, on nous accuse de voter contre certaines petites mesurettes à gauche et à droite qui sont bonnes alors que le reste est, dans certains cas parfois, complètement imbuvable, infect.

Donc, dans les mesures qu'il y a dans le projet de loi de mise en œuvre et qui aurait pu faire l'objet de projets de loi complètement séparés, il y a notamment la réforme du traitement des plaintes des voyageurs aériens. C'est des modifications aux droits et aux recours des consommateurs qui sont sans lien budgétaire direct ou évident. Nous aurions souhaité que cette partie-là puisse faire l'objet d'un projet de loi différent pour qu'elle puisse également être étudiée au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités. Je vais revenir un peu plus tard sur des amendements particuliers que le Bloc québécois a soumis pour, malgré tout, améliorer cette portion-là du projet de loi C-31, lesquels ont été balayés du revers de la main et battus par le gouvernement. Il n'y a même pas eu de tentative de les sous-amender pour peut-être les rendre plus acceptables. Non, le gouvernement est majoritaire maintenant et il fait ce qu'il veut en comités. Il n'a même pas d'intérêt pour la volonté du Parlement d'améliorer les choses.

Il y a la même chose aussi dans le projet de loi C-31 avec la création de l'Agence de l'investissement pour la défense, qui est maintenant rendue caduque parce qu'il y a le projet de loi C-40 dont nous débattons à la Chambre qui traite de la mise sur pied d'une société d'État pour l'approvisionnement en défense. Si le projet de loi C-40 était le bon véhicule pour créer une entité visant à gérer les approvisionnements en défense, pourquoi ça n'aurait-il pas été bon de la même façon pour l'Agence d'investissement de la défense? Pourquoi a-t-il fallu absolument la mettre dans un projet de loi de mise en œuvre du budget? Je pense que, poser la question, c'est un peu y répondre par la bande.

On voit autre chose dans le projet de loi C-31 qui n'a absolument rien à voir avec un budget, c'est les modifications réglementaires concernant les pesticides. C'est des questions qui touchent à la santé publique et qui portent sur la réglementation environnementale. Qu'est-ce que ça fait dans un projet de loi de mise en œuvre du budget? Encore une fois, on a un exemple du comportement du gouvernement qui met ensemble un paquet de choses qui n'ont pas de lien entre elles et encore moins de lien avec un budget, dans le but de nous le faire passer tout d'un coup, en essayant des fois de dorer la pilule ou en essayant de se trouver des poignes pour nous dire que nous sommes donc de mauvais députés et que nous avons voté contre telle mesure qui se trouvait dans un lot de 352 pages.

C'est la même chose avec le budget qui vient d'être déposé le 5 novembre dernier, au point où ça a fait dire à certains commentateurs, au lendemain du budget, que, le seul mot qui leur venait en tête, c'était le mot « opacité ». Chantal Hébert ne s'est pas faite avare de critiques. Elle a notamment parlé beaucoup de la question de la transparence et je me permets de rapporter ses propos exacts prononcés à l'émission *Tout un matin*. Elle a dit que « quand on voit un budget qui fait autour de 500 pages, on se demande toujours si on est devant un étang dans lequel on a tenté de noyer des poissons. Ce qui se passe depuis quelques jours, c'est qu'on est en train de déterrer les poissons ».

Elle a parlé entre autres de deux gros poissons, lesquels n'ont rien à voir avec un budget. Le premier, c'est une petite phrase à l'intérieur d'un budget de 500 pages. C'est une petite phrase un peu alambiquée et il a fallu demander des éclaircissements au gouvernement. En elle-même, cette phrase-là met fin au moratoire sur l'exploitation du pétrole et du gaz dans l'Arctique, rien de moins. Pendant que la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature était en train d'essayer de vendre du pétrole et du gaz à la COP tout en essayant de faire passer des mesurettes environnementales pour cacher le tout, dans le budget, on cachait la fin du moratoire sur l'exploitation du pétrole et du gaz en Arctique.

Je reviens à l'autre gros poisson dont parlait Chantal Hébert. Elle disait que ce n'est pas habituel qu'on annonce des cibles en immigration dans un budget et c'est ce que le gouvernement a fait. Elle et d'autres ont d'ailleurs allégué — je le dirai de cette façon-ci à la Chambre pour rester parlementaire — que le gouvernement disait le contraire de la vérité. On annonçait dans le budget un seuil de 380 000 nouveaux résidents permanents par année, mais, à ça, on ajoutait une transformation d'actuels résidents temporaires en résidents permanents. Au surplus, c'est 200 000 personnes. On se retrouve donc à 580 000 nouveaux résidents permanents.

● (1740)

En plus de ça, on a un report de 82 000 demandes antérieures non traitées qui le seront en 2027, ce qui donnera un total de 660 000.

Nous venons de recevoir le projet de loi de mise en œuvre du dernier budget vendredi. Il fait déjà 521 pages. Au fur et à mesure que nous l'analyserons, je m'attends à ce que nous trouvions encore certaines incohérences et certaines affaires qui ne devraient pas y être, dans un beau *melting-pot*, en bon français, d'idées qui n'ont rien à voir ensemble et qui n'ont probablement pas toujours à voir avec le budget. Bref, je digresse un peu.

Je reviens au projet de loi C-31 pour parler rapidement de propositions que le Bloc québécois a faites. Je vais m'en venir à quelques propositions qui ont été faites sur les droits des consommateurs en matière de transport. Par exemple, il y avait la proposition du Bloc québécois, l'amendement BQ-3, qui visait à forcer les transporteurs aériens à préciser les motifs de leur refus de dédommager, question d'avoir par exemple une banque publique de motifs invoqués par les transporteurs pour refuser d'indemniser des passagers, un peu comme ça se fait avec les décisions des tribunaux un peu partout, question d'avoir une espèce de jurisprudence pour qu'on sache un peu à quoi s'attendre, qu'il y ait une meilleure uniformité dans le traitement des demandes et que les plaignants puissent davantage étayer, étoffer leurs demandes et savoir un peu à quoi s'attendre devant le refus d'un transporteur de les indemniser.

Il y avait également l'amendement BQ-4, qui précisait que, même si le projet de loi dit qu'une personne qui avait déjà un recours ouvert devant un tribunal ne peut porter plainte à l'Office du transport, elle pouvait le faire malgré tout si le recours devant le tribunal auquel la personne était partie était un recours collectif. On comprend l'idée de ne pas avoir un dédoublement des endroits où on peut faire une plainte et qu'une personne ne puisse pas faire une plainte civile et une plainte devant l'Office des transports du Canada ou l'entité qui le remplacera. Cependant, dans le cas des recours collectifs, notamment au Québec, on est inclus de force dans le recours collectif. Donc, nous ne voulions pas que le droit de certains plaignants de faire un recours devant une entité tierce, qui équivaudrait à l'Office des transports du Canada, soit brimé pour le simple fait qu'ils ont également été parties, de gré ou de force, à une action collective. C'est tout simple comme demande et sans frais pour le gouvernement. Malgré tout, on l'a rejeté du revers de la main.

Nous avions également l'amendement BQ-5, qui établissait dans le projet de loi les critères permettant aux organisations de se qualifier pour traiter les plaintes, notamment l'absence de lien avec les transporteurs aériens. Dans le projet de loi, ce que le gouvernement a fait pour s'assurer de diminuer le nombre de plaintes en arrérage, c'est qu'il a dit que les transporteurs pourront recourir à diverses agences tierces qui pourront traiter les plaintes. Or, il n'y a aucun critère établi pour savoir si, par exemple, une entité qui a un lien avec un transporteur aérien devrait être exclue ou pas. On doit prendre le gouvernement au mot lorsqu'il dit qu'il va s'assurer d'avoir des entités impartiales. Pourtant, c'est un modèle qui existe déjà. En droit fédéral, par exemple, les organismes externes de traitement des plaintes du secteur bancaire doivent démontrer leur indépendance avant d'être approuvés par le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Sachant qu'il y aura des entités tierces qui s'occuperont des plaintes, nous avons déposé l'amendement BQ-6, qui faisait en sorte que les plaintes soient réparties entre toutes les entités privées plutôt qu'au moyen d'ententes de gré à gré entre les transporteurs et lesdites entités, question d'éviter par exemple que cette entité, qui devient cliente des transporteurs, ait intérêt à étirer les plaintes en longueur, puisqu'elle se fait payer par le transporteur, ou à rendre des décisions beaucoup plus complaisantes, et qu'il y ait aussi une disparité de décisions entre les différentes entités qui traitent les plaintes. Donc, en ayant plutôt un guichet unique où les plaintes sont par la suite réparties entre différents organismes, on s'assure d'une meilleure impartialité et d'une meilleure uniformité dans le traitement des plaintes, question d'avoir une jurisprudence plus uniforme et non pas des décisions qui sont en lien avec l'entreprise qui retient les services.

Tout ça suit d'ailleurs des recommandations du Sénat, qui a étudié le projet de loi C-31 en parallèle de la Chambre, puisqu'il a fait une demande d'étude préalable.

Nous avions également l'amendement BQ-7. Je n'aurai pas le temps de tous les mentionner, mais c'étaient tellement de beaux amendements que ça vaut la peine que tout le monde prenne le temps d'y retourner. Or, ça fait encore la preuve que nous aurions pu avoir de bons résultats collaboratifs si le gouvernement y avait mis un peu du sien et qu'on avait étudié ça au Comité permanent des transports, des infrastructures et des collectivités.

● (1745)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il importe de reconnaître que le gouvernement a offert de travailler en collaboration, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette enceinte. J'ai trouvé utiles bon nombre des observations formulées par les députés du Bloc québécois au sujet du projet de loi C-31. Au bout du compte, on en a grandement besoin. Nous pouvons parler du processus d'approvisionnement et des changements en cours, car nous nous dirigeons maintenant vers une société d'État. Je m'en sers comme exemple.

Le temps de débat à la Chambre est limité et les projets de loi à l'étude sont nombreux. Or, nous débattons toujours d'une mesure législative qui, à mon avis, aurait dû être adoptée à la fin de 2025 ou au début de 2026. J'aimerais savoir ce que la députée en pense.

● (1750)

[*Français*]

Christine Normandin: Monsieur le Président, j'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise comment on peut débattre un projet de loi qui n'a même pas été déposé par le gouvernement. Le budget a été déposé au mois de décembre 2025. Le projet de loi C-31 a été déposé en Chambre en mai 2026. Comment voulez-vous qu'on aille plus vite? Malgré tout, ils nous font aller plus vite avec un projet de loi qui contient beaucoup trop de choses, qu'on aurait eu vraiment avantage à morceler pour qu'il soit débattu de façon pertinente dans l'ensemble des comités législatifs dont les dossiers s'y prêtaient. Ça aurait été encore plus vrai, si ça ne contenait pas un éventail de mesures qui n'ont absolument rien à voir avec un budget, bien que ce soit dans un projet de loi de mise en œuvre du budget.

[*Traduction*]

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole à titre de député de Kamloops—Shuswap—Central Rockies.

Je demanderais à la députée du Bloc comment elle explique qu'un gouvernement ayant disposé de plus d'un an pour faire adopter son budget ait mis autant de temps à agir. Ce projet de loi a été présenté en novembre 2025, il y a plus d'un an. Selon elle, pourquoi le gouvernement a-t-il été aussi lent à faire avancer son programme?

[*Français*]

Christine Normandin: Monsieur le Président, au risque de me répéter, le traitement de ce projet de loi aurait probablement demandé beaucoup moins de temps s'il avait été moins un fourre-tout de mesures complètement disparates, qui auraient eu avantage à être des projets de loi indépendants débattus dans chacun des comités auxquels ils auraient touché. La très longue portion sur le droit des consommateurs en matière de transport aurait fait l'objet d'un débat tout à fait pertinent au Comité permanent des transports, tout comme la question de l'Agence de l'investissement pour la défense aurait pu l'être au Comité permanent de la défense nationale et comme la question des pesticides aurait pu être traitée au Comité permanent de la santé.

Or on a décidé de tout mettre ça ensemble, histoire de, peut-être, noyer le poisson, comme le disait Chantal Hébert. C'est le gouvernement qui doit recevoir le blâme à cet égard: personne d'autre n'a ralenti les travaux dans ce dossier.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, c'est vrai qu'on aurait pu avoir 10 autres minutes, parce que non seulement c'était pertinent, mais c'était bien aussi de revenir sur la question du temps et sur ce qu'on a déjà fait. On a effectivement l'impression de revivre certaines choses.

Je pense spécifiquement aux droits compensateurs. Le Bloc québécois et de nombreux élus les ont réclamés. L'ensemble de l'industrie était en faveur de dire que ça ne coûtait pas une piasse de plus au gouvernement.

Que pense ma collègue d'une mesure, d'une solution, qui ne coûte pas une cenne de plus au gouvernement et du fait qu'un an plus tard, rien n'a été fait?

Christine Normandin: Monsieur le Président, généralement, ce ne sont pas les bonnes idées qui manquent au Bloc québécois. Nous n'en sommes pas avares non plus. Nous aimons les partager avec le gouvernement. Tout à l'heure, le secrétaire parlementaire, en me posant une question, me disait qu'ils aimaient collaborer avec le Bloc québécois. Je cherche encore de quelle façon ils ont collaboré dans le cas du projet de loi C-31. En effet, en ce qui concerne l'ensemble des amendements que nous avons déposés ou que d'autres ont déposés, comme les conservateurs et le Parti vert, et sur lesquels, dans certains cas, l'ensemble des partis de l'opposition étaient d'accord, ils n'ont même pas pris la peine de les analyser, d'expliquer pourquoi ils les rejetaient. Ils les ont balayés du revers de la main, comme pour dire que si ça ne venait pas d'eux, ce n'était pas bon.

On pourra parler de collaboration dans un autre contexte.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir sur le projet de loi C-31, qui est normalement la mise en exécution du budget.

Je dirais que ce budget est assez disparate, et je vais expliquer pourquoi.

Le projet de loi C-31 a été déposé le 4 novembre 2025. Ça fait déjà plus d'un an. C'est un projet de loi mammouth, un projet de loi omnibus. Il comporte 364 articles, quatre parties et 17 sections de mesures.

Au-delà des mesures fiscales, je vais parler de quelques réformes législatives que le gouvernement a voulu mettre dans son projet de loi fourre-tout.

D'abord, on parle des pesticides. Qu'est-ce que ça fait dans un budget? Le gouvernement veut supprimer la réévaluation obligatoire d'utilisation des pesticides tous les 15 ans. Qu'est-ce que ça fait encore dans un budget? On se pose la question.

Ensuite, il est question de tabac et de vapotage. Le gouvernement veut modifier aussi la loi à cet égard. L'accès à l'information est un autre exemple concret de ce projet de loi omnibus. On veut de nouvelles exceptions à la divulgation des renseignements confidentiels liés aux activités de paiement de détail. Il y a aussi la défense. Le budget crée l'Agence de l'investissement pour la défense et élargit aussi les pouvoirs ministériels.

On a aussi voulu créer autre chose, et c'est l'immunité gouvernementale. On veut protéger de certaines poursuites pour les actes ou les omissions de bonne foi dans la réglementation financière. Ce ne sont pas les idées qui manquent au gouvernement. Cela dit, il ne les met peut-être pas toujours aux bons endroits ni bon moment.

Il y a encore un autre exemple, et ce sont les contrats publics. On crée de nouveaux pouvoirs réglementaires à ce sujet concernant les marchés publics et les plaintes à l'ombudsman et à l'approvisionnement. On a touché aussi aux droits de la personne. On supprime le poste de vice-président à la Commission canadienne des droits de la personne. Je parle toujours de ce que contient le budget.

En matière de recherche internationale, on a apporté des modifications au Conseil des gouverneurs. C'est toujours dans le budget, ça. On aborde les droits miniers. On a parlé de relations de travail, des langues officielles, des services bancaires, de l'insolvabilité, des institutions financières, de la Cour canadienne de l'impôt, et même du logement.

On voit bien que le gouvernement a juste voulu faire adopter un budget, mais, en réalité, cela inclut beaucoup plus de réformes législatives que ce qu'il y a généralement dans un budget. C'est vrai que certains éléments parlent du budget, et je vais me faire un devoir d'en parler. Cependant, on voit clairement que, dans la majorité des cas que je viens de donner en exemples, le gouvernement en a profité pour dire qu'il allait mettre dans le budget les réformes législatives qu'il voulait mettre en place.

J'aimerais également porter à l'attention de la Chambre qu'il y a eu un précédent particulièrement important. Le 1er juin, à la suite d'un recours de mon collègue le député de Mirabel, le Président de la Chambre avait reconnu que les dispositions qui touchaient le transport aérien constituaient une proposition législative distincte. Ça n'avait pas de lien avec un budget. Cet exemple concret montre que le gouvernement a tenté de profiter du budget pour apporter des changements législatifs qui n'avaient pas de lien avec le budget. Qui a donné raison à cela? C'est la présidence.

J'espère donc que les gens du gouvernement vont prendre acte de la situation et qu'ils vont cesser de vouloir nous faire croire qu'ils veulent mettre en place un budget quand, en réalité, il s'agit de réformes législatives d'importance qui n'ont aucun lien avec le budget.

Aujourd'hui, je prends la parole et je veux parler particulièrement d'un important recul qui touche la réglementation sur les pesticides. En effet, plus de 70 % des Québécois sont contre la réintroduction de l'utilisation de certains pesticides qui ont déjà été bannis auparavant pour des raisons environnementales ou encore de santé publique. Le projet de loi C-30 du gouvernement le permettait, et le projet de loi C-31 va encore plus loin.

On supprime la réévaluation des pesticides prévue tous les 15 ans. Dans son budget, le gouvernement supprime la réévaluation des pesticides tous les 15 ans prévue dans la Loi sur les produits antiparasitaires qui existe depuis 2002.

Les gens doivent comprendre que c'est le plus grand recul de l'histoire depuis l'existence de cette loi de 2002. On a créé une loi qui encadre l'utilisation des pesticides, et le gouvernement, en cachette dans son budget, va modifier une loi qui n'a aucun lien avec budget.

La Chambre voit-elle l'hypocrisie? C'est là qu'en est rendu le Parti libéral: on cache des lois pour les pesticides dans le budget de 2025, quand ce n'est pas un plan d'immigration qu'on cache dans le budget de 2026, et c'est sans oublier tous les autres exemples que j'ai mentionnés plus tôt.

● (1755)

La question que je pose au gouvernement est la suivante: comment peut-on lui faire confiance? Comment le public peut-il encore avoir confiance en nos institutions? Ce n'est pas une perception que j'invente: 70 % des Canadiens disent ne pas avoir confiance en nos institutions. Personnellement, je trouve ça déplorable. Chaque jour, à titre de député, je m'efforce de faire preuve de transparence, mais aussi de rendre des comptes aux citoyens qui m'ont accordé leur confiance. Or, lorsque je vois un gouvernement agir de la sorte et faire passer des réformes législatives importantes à l'intérieur d'un budget, je ne pense pas que c'est faire preuve de transparence. Il n'y a aucun débat public qui est fait relativement à ces réformes.

Le gouvernement dit qu'il présente de bonnes mesures pour aider la population. Cela peut être vrai en partie. Toutefois, comment se fait-il qu'on y mette au passage des réformes législatives dont nous n'avons même pas le temps de débattre? Le gouvernement tente de les faire adopter dans la ruelle, puis vient ensuite nous reprocher d'être méchants et de ne pas appuyer son budget, comme si nous étions contre les bonnes mesures qu'il propose. Pourtant, nous demandons qu'il sépare les débats. S'il veut parler de la réévaluation des pesticides tous les 15 ans, qu'il présente un projet de loi à cet égard. Nous pourrons alors en débattre de façon transparente et ouverte. Qu'il ne mette pas ça dans un budget.

Ma crainte, relativement à ces pesticides, c'est que le gouvernement a voyagé aux quatre coins du monde dernièrement par l'entremise du premier ministre en disant vouloir accroître ses échanges commerciaux avec l'Union européenne. Or, voici ce que fait l'Union européenne que le gouvernement canadien ne fait pas actuellement: elle a interdit l'utilisation de plus de 120 pesticides. Le gouvernement canadien permet l'utilisation de ces pesticides. On n'a qu'à faire le lien. On veut accroître nos échanges commerciaux avec des partenaires qui n'ont pas les mêmes normes que le Canada. Je dirais même que l'Union européenne est avant-gardiste, puisque, si elle a interdit ces pesticides, c'est qu'ils n'étaient pas bons. Pourtant, ici, au lieu de renforcer l'encadrement des pesticides, on cherche à le réduire. Ça me préoccupe énormément. À mon avis, le rôle de la ministre de la Santé devrait être de protéger la santé publique et l'environnement, et non de protéger la santé financière des lobbys de l'industrie pétro-agrochimique.

Je pense que la question que je soulève aujourd'hui est très pertinente, mais elle soulève également une question de précédent historique. Un autre précédent que j'aimerais rappeler concerne la ministre de la Santé qui, l'hiver dernier, s'est ouvertement vantée d'avoir participé à une rencontre organisée par CropLife Canada. Qui est CropLife Canada? C'est une association commerciale qui représente les producteurs de pesticides. Sait-on ce que la ministre de la Santé a dit? Elle a dit être la première ministre de la Santé de l'histoire du Canada à assister à une conférence de cette organisation. D'un côté, la ministre se vante d'avoir assisté à une conférence des influents lobbys des pesticides. De l'autre, on la voit affaiblir l'encadrement de l'utilisation des pesticides. Je pense que, poser la question, c'est y répondre. Comment les gens peuvent-ils avoir confiance envers une ministre de la Santé qui flirte plus avec les producteurs de pesticides qu'avec les groupes de défense de la santé publique ou de la protection de l'environnement? C'est la question que je soulève aujourd'hui, et elle est liée aux dispositions que l'on retrouve dans le projet de loi C-31, dont nous débattons aujourd'hui.

Je pense que le projet de loi C-31 fait fausse route. Il contient des réformes législatives qui ne relèvent pas des procédures budgétaires dont nous devrions normalement parler en priorité. C'est aussi un recul majeur en matière de défense de la santé publique et de protection de l'environnement. Encore une fois, on affaiblit le mécanisme qui permettait normalement de réévaluer des pesticides et, au besoin, d'en retirer l'utilisation par certains producteurs agricoles. Désormais, ça sera selon le bon vouloir de la santé publique. Lorsqu'on déterminera s'il y a un risque ou non, on va pouvoir les réévaluer. Je crains fortement qu'en agissant ainsi, on diminue le niveau de protection qu'on devrait pourtant privilégier, avec une approche prioritaire et avant-gardiste.

Voilà ce qui complète mon tour de parole pour ce soir. Je n'apprends rien à personne en disant que le Bloc québécois va voter contre ce projet de loi.

● (1800)

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, de vastes consultations sont menées avant la présentation d'un budget et d'un projet de loi d'exécution du budget. Le député lui-même a parlé d'une quinzaine d'éléments différents pour lesquels il aimerait avoir des projets de loi distincts. Il connaît sûrement très bien le processus. Tous ces éléments ont été soulevés dans le cadre des consultations d'une manière ou d'une autre. Même les députés de l'opposition ici présents ont eu l'occasion de donner leur avis.

Quand je repense au moment où le projet de loi a été présenté, en novembre dernier, je constate que rien de ce qui a été dit aujourd'hui n'est nouveau. Tout avait déjà été dit à ce moment-là. Le député ne croit-il pas qu'il est temps d'adopter ce projet de loi?

Ordres émanant du gouvernement

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, qu'il nous présente aujourd'hui les consultations publiques sur la volonté de réintroduire des pesticides qui ont été bannis pour des raisons de santé publique et de nocivité pour l'environnement. Qu'il nous présente les consultations publiques sur le changement de l'encadrement, sur les plaintes, notamment dans le transport aérien. Ça n'a jamais eu lieu.

Ce que le député vient de nous dire, c'est le contraire de la vérité. Il a seulement mis un projet de loi omnibus. J'ai présenté quelques exemples dans mon discours. Il n'y a pas vraiment eu de consultations publiques. De plus, la présidence de la Chambre a donné raison à mon collègue le député de Mirabel sur le fait que ce qui a été mis dans le budget n'avait pas de rapport.

● (1805)

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention.

Pourriez-vous nous expliquer à nouveau pourquoi, selon vous, tant de Canadiens se méfient de nos institutions?

Le vice-président: Avant de donner la parole au député de Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, je rappelle qu'en vertu du Règlement, il ne faut pas s'adresser aux députés directement en utilisant le « vous »; il faut parler aux autres députés par l'entremise de la présidence.

La parole est à l'honorable député.

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, j'ai donné un exemple concret pendant mon discours.

Quand le gouvernement présente des réformes législatives d'importance qui n'ont aucun lien avec le budget, qui n'ont jamais été faites de façon ouverte et transparente dans un débat public, ici, à la Chambre, ça réduit la confiance du public envers nos institutions.

Je vais donner un exemple concret qui diminue réellement la confiance du public envers les institutions démocratiques, notamment le Parlement, et c'est quand un gouvernement, le Parti libéral, magouille en cachette pour obtenir une fausse majorité. À la suite des dernières élections, il y avait un gouvernement minoritaire.

Les libéraux ont fait passer des députés de l'opposition au gouvernement et se sont donné, pour la première fois de l'histoire, un gouvernement majoritaire. C'est un recul important de la confiance du public envers les institutions.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse que mon collègue ait fait ressortir des éléments légitimes, mais graves.

Parlons de la crise de confiance. Honnêtement, je suis tellement à l'aise et je dors tellement bien du seul fait d'être une députée du Bloc québécois. Je m'imagine dans les bottines de mes collègues d'en face, et quand on regarde la position du gouvernement qui, avec la pression du lobby, plie devant tout, dès qu'il y a le mot « pétrole ». Sérieusement, elle est là, la faiblesse.

Si j'étais à leur place, j'aurais vraiment honte que le gouvernement ne soit pas capable de se tenir debout en matière de santé publique. C'est sérieux.

Mon collègue est-il d'accord avec moi pour dire qu'on est bien mieux au Bloc québécois et au Québec?

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le Président, je vais donner un exemple concret du fait que même les membres de ce gouvernement sont mal à l'aise au sein même de leurs propres rangs. La députée de Mississauga—Erin Mills parraine présentement une pétition contre le projet de loi C-39 que le gouvernement se vante de mettre en avant. Des députés du gouvernement libéral parrainent une pétition contre leur propre gouvernement. Il y a des questions à se poser. Il y a eu un autre député également de Vancouver, de la Colombie-Britannique, qui a exposé son malaise par rapport à ça.

J'espère que le gouvernement va faire un examen de conscience et arrêter de penser que le grand banquier salvateur va littéralement sauver le Canada et va nous sortir également de tous les enjeux et problèmes existants de ce monde.

[*Traduction*]

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand honneur de prendre de nouveau la parole à la Chambre pour faire part de quelques commentaires sur le projet de loi d'exécution du budget. Je dois dire que, pendant que je préparais mon intervention, je me suis souvenu de propos que j'ai entendus il y a quelques années lors d'une conférence sur le leadership. C'est M. John Maxwell qui a fait cette déclaration en lançant un défi aux leaders dans la salle. Il disait que bon nombre d'entre nous, étant donné les professions que nous exerçons, sont toujours en train de courir au prochain rendez-vous et à la prochaine réunion et que nous ne ralentissons presque jamais. En fait, comme nous avons des rendez-vous et des engagements importants, nous avons l'impression que ralentir nous empêcherait de faire ce que nous avons à faire. Il a également dit que les vrais leaders marchent lentement dans chaque pièce et prennent le temps d'écouter ceux qu'ils croisent lorsqu'ils se rendent là où ils veulent aller, car bien souvent, comme nous sommes occupés et pressés de faire la prochaine grande déclaration ou une nouvelle annonce importante, au fil des ans, nous passons souvent à côté des moments les plus importants.

Je crois qu'il y a là une leçon qui s'applique au sujet qui nous occupe aujourd'hui. Le gouvernement est peut-être devenu maître dans l'art des annonces, mais il a souvent raté l'occasion de prendre la pleine mesure des effets de ses décisions, ou de son inaction, sur le quotidien des Canadiens. Voilà pourquoi il faut prendre le temps d'entendre ceux qui doivent composer avec les conséquences des décisions prises à la Chambre.

Je n'ai pas pu m'empêcher de penser à un autre exemple qui m'a frappé et touché, et qui m'est revenu à l'esprit alors que je me préparais. Il s'agissait d'un homme qui parlait d'un excellent orateur qui a été invité à donner un discours. Cet homme était très instruit et sans doute bien formé et bien versé dans le domaine, et il adorait prononcer de grands discours. Il a été invité à donner un discours à un événement et il pensait probablement que c'était un peu en deçà de ses capacités. Il s'agissait d'un petit auditoire. Il y est allé à contrecœur, mais il y est allé, et il n'a pas prêté beaucoup d'attention aux gens qui étaient présents à son arrivée. Il les considérait en quelque sorte comme des ploucs qui n'étaient pas tout à fait de son calibre. C'était un professionnel bien formé, un homme instruit doté d'un grand potentiel et en pleine ascension. Pourquoi se laisserait-il ralentir et déranger par ce petit engagement? Il rendait service à ces gens; il est donc entré à la hâte, sans serrer la main à personne en passant. Il est arrivé un peu en retard, a attendu qu'on le présente en grande pompe, a rapidement pris place à la tribune, puis a commencé son discours.

Toutefois, sa prestation était loin d'être à la hauteur de son intelligence. Il n'a pas réussi à établir un lien avec son auditoire, et son discours est tombé à plat. Ce jeune homme brillant et plein de potentiel a quitté les lieux dans un état d'esprit bien différent de celui dans lequel il était arrivé. Il était arrivé avec beaucoup d'assurance, mais il est reparti avec beaucoup plus d'humilité. Un homme plus âgé, assis au fond de la salle, l'a arrêté pour lui dire: « Monsieur, vous avez énormément de potentiel et une intelligence remarquable. La présentation qui a été faite de vous était élogieuse, mais je dois dire que votre prestation n'a pas été à la hauteur. » Puis il lui a donné un conseil: « Pourquoi n'arrivez-vous pas dans un lieu avec l'humilité que vous aviez en partant d'ici? » Il a ajouté que, s'il avait fait preuve d'humilité à son arrivée et avait pris le temps d'écouter les gens à qui il s'apprêtait à parler, il aurait probablement établi un véritable lien avec elles lorsque serait venu le moment de leur transmettre son message.

Quelle leçon devons-nous tous tirer ici, à la Chambre? C'est que les leaders qui savent écouter, les leaders qui, face à de grands défis, sont prêts à prendre en compte les commentaires des gens qu'ils représentent et à entendre les cris des gens qu'ils sont appelés à servir, ce sont eux qui exerceront l'influence la plus marquante et la plus durable. Or, depuis un an et demi, notre pays a été témoin de grandes déclarations et de discours grandioses prononcés sur les tribunes les plus en vue, mais les résultats laissent à désirer. Quels sont ces résultats? Voyons un peu ce qu'il en est.

● (1810)

À l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, en 2015, la dette nationale s'élevait à environ 632 milliards de dollars. À l'heure actuelle, elle est de plus de 1,3 billion de dollars. Donc, de l'époque de sir John A. Macdonald à celle de Stephen Harper, la dette nationale s'est accumulée pour atteindre 632 milliards de dollars. Puis, sous le gouvernement actuel, la dette nationale a plus que doublé. Les intérêts à payer sur la dette ont donc augmenté et, selon la directrice parlementaire du budget, ils devraient atteindre près de 85,5 milliards de dollars par année d'ici 2030-2031. À lui seul, le service de la dette est ainsi supérieur au transfert en santé versé aux provinces. C'est probablement plus que le montant que nous serons en mesure de consacrer à la défense nationale. Tout à coup, les Canadiens se demandent comment il se fait que nous ne puissions pas payer nos factures, alors que le gouvernement vit bien au-delà de ses moyens. Tout à coup, l'effet boomerang commence à se faire sentir, et les Canadiens se demandent si le gouvernement est vraiment à l'écoute de ce qu'ils vivent.

Il y a un grand écart entre l'annonce et la réalité. Ce qui se passe, c'est que plus de 43 % des fabricants canadiens choisissent maintenant de déménager leurs activités à l'étranger. C'est stupéfiant, et les répercussions sur les emplois des Canadiens sont énormes.

On sait maintenant que de 2025 à 2024, selon la Banque Royale du Canada, plus de 1 billion de dollars, net, en investissements de capitaux ont quitté notre pays pour l'étranger. Pourquoi? C'est parce que les capitaux vont là où ils sont désirés. Les investissements vont là où ils sont désirés. Qu'est-ce qui fait obstacle aux investissements dans notre beau pays actuellement? Ce ne sont pas nos concitoyens. Ce n'est pas notre ingéniosité. Qu'est-ce qui fait obstacle? C'est la fiscalité excessive, la réglementation excessive et les choses que nous avons alors que les autres pays n'ont rien qui soit le moindrement comparable, comme la taxe sur le carbone pour les industries. Dès le départ, les divers obstacles et la fiscalité nuisent tellement aux industries qu'elles sont incapables de soutenir la concurrence à l'échelle internationale.

Qu'on se trouve un bouc émissaire ou qu'on mette notre piteuse situation sur le dos de tel ou tel pays, peu importe: il m'apparaît de plus en plus évident, de même qu'à un nombre croissant de Canadiens, que le problème vient de l'intérieur. Pour que notre pays sorte de son marasme économique, il faut changer de cap. On ne pourra pas continuer éternellement sur la lancée actuelle, où le gouvernement ne cesse de dépenser tout en annonçant encore d'autres dépenses, mais sans jamais obtenir de résultats.

Comment dire? Pour obtenir un permis d'exploitation minière et passer de l'étape du permis à celle de la mise en chantier, il faut en moyenne plus de 14 ans. Ce n'est pas concurrentiel. Cela ne fait pas du Canada un endroit où d'autres pays ont envie de venir brasser des affaires. Ces pays se disent que c'est rédhibitoire. Pourquoi viendraient-ils dans un pays qui, pendant plus de 11 ans, a dit produire du pétrole et du gaz sales qui détruisent la planète? Les investisseurs se disent qu'ils ne seront pas les bienvenus dans ce pays à long terme. Pouvons-nous leur faire confiance pour faire des affaires?

Nous devons changer de cap pas seulement avec des annonces, mais aussi avec des résultats concrets, à commencer par l'annulation de mesures législatives qui font obstacle aux investissements dans ce pays. Pensons à celles issues du projet de loi C-69, le projet de loi anti-pipelines, ou du projet de loi C-48. Il faut aussi réduire le niveau d'imposition. Les entreprises voudront alors investir et les travailleurs pourront obtenir un emploi valorisant, subvenir aux besoins de leur famille et se remettre à rêver à la vie qu'ils voulaient ici même, dans le meilleur pays du monde, le Canada.

Le temps est venu. Laissons faire les annonces et mettons-nous à obtenir des résultats concrets et à brasser de réelles affaires au bénéfice des Canadiens.

● (1815)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, quand le député a parlé de bâtir concrètement le Canada, cela m'a fait penser à l'événement organisé par le premier ministre il y a quelques mois, où il a reçu des gens de partout sur la planète pour leur dire que le Canada était prêt à faire des affaires et que nous voulions voir les investisseurs canadiens et étrangers choisir le Canada.

Des montants historiques ont été évoqués et engagés — il est question d'un demi-billion de dollars — pour concrétiser nos ambitions, en collaboration avec les provinces et avec les dirigeants autochtones, qui parlent désormais de dizaines de grands projets. Tout cela contribuera à bâtir un Canada plus fort et en santé.

Le député estime-t-il que l'événement organisé par le premier ministre à Toronto était une bonne chose pour le Canada? Si oui, pourquoi?

Richard Bragdon: Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup de respect pour le nombre d'heures que le député passe à la Chambre. Le temps qu'il y consacre est tout simplement remarquable.

Cela dit, il vient essentiellement de nous dire qu'il y a eu beaucoup de discussions au sujet de possibles discussions concernant d'éventuels investissements qui pourraient peut-être se concrétiser un jour. Je voudrais bien que les Canadiens puissent utiliser ce genre de propos, qu'ils se rendent à la banque demain, par exemple, et qu'ils déclarent: « Monsieur le banquier, je veux que vous sachiez que j'ai parlé à quelqu'un, et cette personne a laissé entendre qu'elle pourrait éventuellement envisager de me prêter davantage d'argent qui pourrait peut-être, à un moment donné, s'ajouter à mon revenu. D'ailleurs, monsieur le banquier, je suis ici aujourd'hui pour annoncer que j'ai une promesse de protocole d'entente, et qu'une autre personne m'a dit qu'il pourrait y en avoir un éventuellement. Mieux encore, monsieur le banquier, si cette annonce ne vous convainc pas, il y en a une autre qui sera faite bientôt. »

Il faut cesser de multiplier les annonces et commencer à produire des résultats concrets qui répondent aux besoins immédiats des Canadiens.

● (1820)

[*Français*]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, nous entendons beaucoup les conservateurs parler du fait qu'ils sont contre la dette et contre le déficit. C'est sûr que ça n'a pas de bon sens: la dette est immense.

En même temps, nous avons un gouvernement qui subventionne le pétrole de toutes sortes de façons en finançant un pipeline. Il y a toute une série de façons de subventionner le pétrole et, ça aussi, ça contribue à créer un déficit énorme.

Qu'est-ce que mon collègue en pense? Est-ce que les pétrolières ont besoin de subventions? Est-ce qu'on devrait leur en donner?

Richard Bragdon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Québec. C'est vraiment un plaisir de parler avec lui ce soir.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, en réponse à cela, le secteur pétrolier et gazier a contribué à bâtir ce pays et à en faire un des plus prospères et, tout au long de notre histoire, un des meilleurs endroits où vivre et faire des affaires. C'est ce qui a permis à bon nombre de nos programmes sociaux d'exister dans des provinces comme la mienne, le Nouveau-Brunswick, et dans la belle province également. C'est grâce à des paiements de transfert fait, en grande partie, avec l'argent provenant du secteur pétrolier et gazier. Nous devons faire tout notre possible pour vanter les mérites des secteurs de l'énergie et des ressources du Canada. Il est temps de cesser de les dénigrer. Oui, investissons de façon stratégique pour que notre pays puisse continuer à prospérer.

David Bexte (Bow River, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour ses paroles inspirantes et pour le tableau qu'il a brossé de la vie des gens au Canada.

J'aimerais que le député précise son observation à propos du gouvernement qui s'accroche désespérément à des politiques inefficaces. Les libéraux se forcent presque à soudoyer l'industrie pour qu'elle continue de participer à l'économie, alors que c'est le coût que les acteurs de l'industrie doivent supporter pour se conformer aux règles qui les fait fuir et les dissuade d'investir dans le potentiel du secteur privé et du pays.

Richard Bragdon: Monsieur le Président, il est essentiel que le gouvernement commence à comprendre que les économies les plus performantes et les plus durables au monde ne sont pas celles qui reposent sur une plus grande dépendance à l'égard du gouvernement, mais celles qui créent un milieu dans lequel les entreprises peuvent prospérer, croître, produire, embaucher et générer de la richesse pour leurs citoyens. La meilleure façon de résoudre les problèmes économiques consiste à miser sur la croissance du secteur privé. Dans notre pays, c'est le secteur public qui est en croissance, et c'est une tragédie, car c'est dans le secteur privé que nous avons besoin de cette croissance pour remédier à la situation.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Monsieur le Président, les députés se souviennent-ils de l'époque où Justin Trudeau a promis aux Canadiens trois années de petits déficits, puis un retour à l'équilibre budgétaire? C'était en 2015. Or, nous savons tous ce que cela a donné. Après une décennie de déficits libéraux, nous nous retrouvons face à une montagne de dettes alimentant l'inflation, et les Canadiens paient plus cher pour à peu près tout. Puis est arrivé l'actuel premier ministre, l'ancien gouverneur de la banque centrale, le soi-disant prodige de l'économie, l'homme qui avait promis le changement. Eh bien, les chiffres sont là, et ils sont loin de refléter une gestion financière responsable. Le premier ministre ne répare pas le gâchis causé par Justin Trudeau. Au contraire, il ne fait qu'empirer les choses.

Selon les calculs des conservateurs, le gouvernement prévoit emprunter 765 milliards de dollars sur cinq ans. Il veut emprunter de l'argent que nous n'avons pas pour pouvoir le dépenser. Cela représente un peu plus de trois quarts de billion de dollars.

Le premier ministre a donné à son budget le titre « Maîtres chez nous ». Mes collègues conservateurs lui ont trouvé un meilleur titre: « Endettés chez nous ». C'est un budget coûteux financé à crédit que les Canadiens n'ont pas les moyens de payer.

Trudeau a promis de petits déficits et nous a laissé une énorme dette. L'actuel premier ministre a promis du changement et nous offre une dette encore plus importante. La différence? Il dispose simplement d'une carte de crédit avec une limite plus élevée, et ce sont les Canadiens qui se retrouvent avec une facture plus salée.

Voici un concept que tous les Canadiens peuvent comprendre: les intérêts. Quiconque a un prêt hypothécaire et quiconque a un solde impayé sur sa carte de crédit sait ce que sont les intérêts. Cette année, le gouvernement fédéral prévoit dépenser plus de 60 milliards de dollars uniquement pour assurer le service de sa dette. Il ne s'agit pas de rembourser la dette, mais simplement de payer les intérêts. D'ici 2030, la facture annuelle devrait dépasser les 85 milliards de dollars. Avec cet argent, on ne construira rien. On ne créera aucun emploi. On ne soignera aucun patient. Cet argent servira seulement à payer des frais pour les dépenses d'hier. Cette somme permettrait de faire beaucoup de choses: embaucher davantage de médecins, offrir de meilleurs services aux aînés et soutenir les anciens combattants. Au lieu de cela, elle doit être réservée au service de la dette.

Pensons à une famille d'Edmonton Griesbach. Les deux parents travaillent. Ils s'efforcent de rembourser leur prêt hypothécaire. Le coût du panier d'épicerie augmente sans cesse. Le prix de l'essence ne cesse de grimper. Leurs enfants ont besoin de nouveaux manteaux d'hiver. Cette famille doit faire des choix. Elle doit vivre selon ses moyens. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas capable d'en faire autant?

Les jeunes ont déjà du mal à accéder à la propriété, et la réponse du premier ministre est d'augmenter l'endettement, d'emprunter davantage et de dépenser plus. Quand on est dans un trou, la première chose à faire, c'est d'arrêter de creuser. Le gouvernement fédéral, lui, a préféré louer une plus grosse pelle.

Voici un autre élément troublant de ce budget: l'immigration. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis de reprendre l'immigration en main et de la garder à un niveau viable, qui tient compte de l'offre de logements et des services publics. Le gouvernement dit avoir pour objectif d'accueillir 380 000 résidents permanents par année, mais selon le plan enfoui dans le budget, il souhaite que jusqu'à 200 000 résidents temporaires deviennent des résidents permanents au Canada d'ici la fin de 2027. Si on les additionne, on arrive à 580 000 personnes, soit l'équivalent d'une ville plus grande qu'Halifax. Soyons clairs: nous avons besoin de travailleurs qualifiés, certes, mais l'immigration doit être à un niveau viable.

Les conservateurs demandent au gouvernement de réduire le gaspillage, de limiter le recours aux consultants, de réduire l'aide aux entreprises parasites et d'abandonner le projet ferroviaire Alto, qui devrait coûter 150 milliards de dollars au cours des prochaines décennies, selon les estimations. Ce train ne devrait jamais quitter la gare.

Ottawa n'a pas de problème de revenus, mais un problème de dépenses. Le robinet coule à flots depuis 10 ans, et notre sous-sol est maintenant inondé. Les Canadiens ordinaires n'ont pas de cartes de crédit sans limite de dépenses, alors pourquoi leur gouvernement en aurait-il une?

Il y a aussi l'aide aux entreprises parasites. Pourquoi un propriétaire de petite entreprise qui a du mal à payer ses employés devrait-il regarder Ottawa distribuer des milliards de dollars à des industries bénéficiant d'un avantage politique? Les entreprises devraient réussir parce que le Canada est un excellent endroit où investir, et non parce qu'elles ont leurs entrées à Ottawa. Voici une meilleure idée: les conservateurs ont proposé d'éliminer les taxes fédérales à la pompe, ce qui équivaut à environ 20 ¢ le litre — jusqu'à 1 200 $ pour une famille —, mais les libéraux ont refusé. Le prix du carburant atteint des sommets. Quand le carburant coûte plus cher, le transport par camion coûte plus cher, les aliments coûtent plus cher, et les Canadiens en paient le prix.

Quand l'argent est versé, il faut voir où il va. Cet été, la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense du gouvernement a accordé un contrat à fournisseur unique de 2,3 milliards de dollars à Telesat. Celle-ci est dirigée par Dan Goldberg, un ami proche du premier ministre. Ça sent la magouille à plein nez. Dans son filtre anti-conflits d'intérêts, qui vise 103 entreprises liées à son ancienne entreprise, Brookfield, le premier ministre n'a mentionné ni Telesat ni M. Goldberg, alors que son ministre de l'Intelligence artificielle, lui aussi un ami proche de M. Goldberg, avait un tel filtre. Ce n'est qu'après que les conservateurs ont demandé au commissaire à l'éthique d'enquêter que le premier ministre a demandé un filtre. C'était après la signature du contrat.

● (1825)

Qu'en est-il de Brookfield? Le premier ministre a occupé des fonctions de président au sein de cette entreprise avant de se lancer en politique. Il a quitté tout en conservant des options sur actions et une partie des profits du fonds. Les profits de Brookfield auraient augmenté de près de 500 % sous l'actuel premier ministre.

Le commissaire à l'éthique a dit au comité de l'éthique de la Chambre des communes qu'il était évident que la rémunération future du premier ministre dépendait du succès de Brookfield.

Quand les Canadiens ordinaires demandent de l'aide, les coffres sont vides, mais quand c'est un ami du premier ministre, l'argent coule à flots.

Le premier ministre aime aussi à rappeler aux Canadiens qu'il était banquier. On aurait pu croire qu'en tant qu'ancien dirigeant de banques centrales, il sait ce qu'est un bon bilan. Il aurait peut-être besoin d'un cours de mise à niveau en économie.

Comme l'a dit Andrew Coyne du *Globe and Mail*: d'aucuns disent que l'espoir n'est pas une stratégie? Ce n'est pas non plus extra comme approche budgétaire.

Jack Mintz a écrit dans le *Financial Post* que, dans le budget, le gouvernement libéral a employé une toute nouvelle marge de manœuvre financière pour augmenter les dépenses plutôt que réduire le déficit.

La directrice parlementaire du budget a estimé que la définition d'investissements en capital préconisée par le gouvernement était « trop large » et qu'il avait seulement 7,5 % des chances d'atteindre sa cible budgétaire.

On a promis aux Canadiens une gestion compétente du Trésor public. Au lieu de cela, les emprunts et les intérêts s'accumulent et l'équilibre budgétaire n'est toujours pas en vue.

Par votre intermédiaire, je veux poser une question au premier ministre. Il prétend faire des choix budgétaires judicieux, mais est-ce que ce budget en témoigne?

Heureusement, les conservateurs ont un plan: arrêtons le gaspillage, éliminons les tracasseries administratives, supprimons les taxes fédérales sur l'essence, jugulons les déficits et arrimons les niveaux d'immigration aux capacités dans les domaines du logement, de la santé et de l'emploi. Ces idées n'ont rien de radical. Elles relèvent du gros bon sens. Dépensons moins que ce que nous gagnons, n'empruntons pas ce que nous sommes incapables de rembourser et ne pelletons pas nos déboires budgétaires dans la cour de nos enfants.

● (1830)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): C'est curieux à quel point les conservateurs se plaisent à renier leur passé, monsieur le Président. Par exemple, pendant la pandémie, nous avions la subvention salariale et la PCU, pour une enveloppe de 100 milliards de dollars et de plus de 74 milliards de dollars respectivement, des mesures qui se rapprochaient de la vision du Parti progressiste-conservateur à l'époque. Le parti a déjà adopté ce genre d'initiatives. Or, les conservateurs essaient maintenant de se désavouer en affirmant qu'il n'aurait pas nécessairement fallu emprunter cet argent.

C'est important de reconnaître que le Canada a une note de crédit AAA. Sur le plan budgétaire, nous avons les reins assez solides pour faire ce que nous faisons, c'est-à-dire investir dans les Canadiens. Qu'il s'agisse des grands projets ou des programmes de type Sceau rouge, nous avons accompli toute une ribambelle de choses. Au fond, il s'agit d'investir pour bâtir une économie plus dynamique et plus saine.

Le député n'admet-il pas que c'est en bâtissant le Canada que nous le rendrons plus sain?

Kerry Diotte: Monsieur le Président, bâtir le Canada, ce n'est pas l'écraser sous une dette facturée à nos enfants et nos petits-enfants. Non, ça, c'est détruire le Canada, pas le bâtir.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton Griesbach de son intervention. Ce n'était pas aussi fougueux que le discours précédent du député de Tobique—Mactaquac, qui y met vraiment beaucoup de passion, mais je le remercie de son excellent discours.

L'une des choses qui sont ressorties de ce débat, c'est que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes ou des promesses. Depuis plus d'une décennie maintenant, le gouvernement libéral promet de bâtir l'économie canadienne et de bâtir le Canada, mais tout ce qu'il fait, c'est accumuler une dette astronomique qui sera transmise aux générations futures, peut-être bien au-delà de nos enfants et de nos petits-enfants. Au cours des cinq prochaines années, trois quarts de billion de dollars de dette vont continuer d'être ainsi transmis. Cette année, le service de la dette coûte 6 000 $ à une famille de 4 personnes, ce qu'elle n'a pas demandé, mais que le gouvernement lui impose.

J'aimerais poser la question suivante au député: croit-il que le gouvernement utilise encore la carte de crédit pour payer les dépenses de l'année dernière et de l'année précédente, déjà portées elles aussi à la carte de crédit? Qu'est-ce que cela signifiera pour l'avenir de nos enfants?

Kerry Diotte: Monsieur le Président, mon collègue soulève un bon point. Les libéraux affirment qu'ils bâtissent le Canada, mais ils alourdissent la bureaucratie et accumulent une montagne de dettes. Quiconque a déjà eu une carte de crédit ou possède la moindre notion de finances sait que, plus on emprunte pour financer ses dépenses, plus on s'enfonce dans un gouffre financier.

Nous devons mettre fin à cette situation, car notre pays est en jeu. C'est ridicule. C'est tout simplement ridicule. Le député d'en face parle d'une note de crédit AAA, mais combien de temps la conserverons-nous avec ce genre de dépenses effrénées? C'est ridicule.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, nous connaissons tous l'expression « cette réunion aurait pu être un courriel ». C'est l'impression que m'a donnée l'énoncé budgétaire du printemps dernier.

Ma question pour mon collègue, à la suite de son excellent discours, est la suivante: que pensent les Canadiens et les Québécois qui nous regardent? Je pense particulièrement à ceux qui paient des taxes et qui ont de la misère à arriver. Je pense aux entrepreneurs qui se battent pour la rentabilité de leurs entreprises et qui se rendent compte aujourd'hui que la Chambre des communes du Canada — nous sommes tous très bien payés ici — est en train de débattre sur l'adoption du projet de loi de mise en œuvre du budget, non pas celui de la semaine passée, mais celui de l'année passée.

Quel message ça envoie sur l'efficacité du gouvernement libéral de Mark Carney, qui en plus fait des déficits monstres?

Le vice-président: Je rappelle au député qu'on ne peut pas utiliser le nom du premier ministre à la Chambre.

[*Traduction*]

Le député d'Edmonton Griesbach a la parole.

Kerry Diotte: Monsieur le Président, mon collègue soulève un bon point. On se croirait dans *Le jour de la marmotte* avec les libéraux. Ils ont trop dépensé en 2025 et ils dépenseront trop en 2026, en 2027, en 2028 et en 2029. C'est ridicule, et nous savons que ces dépenses alimentent l'inflation et rendent la vie plus chère pour les Canadiens.

En quoi cela contribue-t-il à bâtir le Canada? Je ne comprends pas. C'est une très mauvaise approche budgétaire, et elle met notre pays en péril. C'est terrible.

● (1835)

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur le Président, il y a l'impôt sur le revenu, la taxe de vente, la TPS, les cotisations sociales, les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations au Régime de pensions du Canada, les droits d'accise sur des produits comme l'alcool, la taxe d'accise sur les carburants, la taxe sur les carburants propres, la TPS qui s'ajoute à la taxe d'accise sur les carburants et à la taxe sur les carburants propres, l'écoprélèvement, la taxe sur les climatiseurs automobiles, les droits de douane, la taxe de luxe, la taxe sur le transport aérien et la taxe sur les gains en capital, et il s'agit uniquement du gouvernement fédéral. Il y a aussi l'impôt provincial sur le revenu, la taxe de vente provinciale, les droits provinciaux, la taxe d'homologation et la taxe sur les soins de santé. Ensuite, il y a les taxes municipales comme les taxes foncières, les droits municipaux et la taxe sur le recyclage.

Partout, il y a des taxes et des impôts. On nous fait payer des impôts et des taxes quand on gagne de l'argent, quand on dépense, quand on investit, quand on achète, quand on vend, quand on emploie du personnel et quand on meurt. Les Canadiens comptent parmi les populations les plus imposées au monde.

Des voix: Oh, oh!

Roman Baber: Monsieur le Président, une famille canadienne moyenne dépense plus en taxes et en impôts qu'en nourriture, en logement et en vêtements réunis, et les libéraux d'en face, qui me chahutent en ce moment, en sont fiers.

Qu'en est-il de nos achats de biens ou de services? Quelle part de ce prix d'achat correspond aux taxes payées par le commerçant ou le fournisseur qui nous vend ces biens ou services? Car il s'agit là aussi d'une forme d'imposition. Les citoyens de ma circonscription m'en parlent quotidiennement. Ils me disent qu'ils n'en peuvent plus. Que cette imposition à outrance ne peut plus durer. Je suis ici pour dire ceci aux libéraux: ça suffit. Nous payons déjà suffisamment d'impôts et de taxes.

Qu'obtenons-nous en échange de tous les impôts que nous payons? Nous avons un gouvernement libéral incompétent, corrompu et déconnecté de la réalité. Les libéraux nous manipulent en nous faisant croire que tout va bien.

Des voix: Oh, oh!

Roman Baber: Monsieur le Président, ils me chahutent. Les gens qui nous regardent à la maison devraient se demander, puisqu'ils ont la vie si belle, ce qu'ils obtiennent en échange de tous les impôts qu'ils paient. Avons-nous de bons aéroports? Non. Avons-nous une armée bien équipée? Non. Les coffres sont vides. Avons-nous un bon système de santé? Nous avons l'un des pires systèmes de santé des pays de l'OCDE. Qu'obtenons-nous exactement en échange de tous les impôts débilitants imposés par les libéraux?

Je peux dire aux gens ce que nous obtenons. La dette fédérale s'élève à près de 1,4 billion de dollars, voilà tout, et notre dette n'est pas gratuite. L'an prochain, les Canadiens paieront 60 milliards de dollars uniquement en intérêts. Ce ne sont pas nous, les politiciens, mais les gens à la maison qui vont payer plus de 1 milliard de dollars par semaine rien qu'en intérêts. Ils paieront plus en intérêts sur notre dette que ce que les libéraux leur prélèveront au titre de la TPS. Ils devraient garder à l'esprit que chaque fois qu'ils vont à l'épicerie, qu'ils achètent quelque chose et qu'ils paient la TPS, que tous les Canadiens paient, cela ne suffit pas à couvrir seulement les intérêts sur notre dette. Nos frais d'intérêt sont supérieurs à nos transferts en santé.

En 2015, lorsque le gouvernement Harper a quitté le pouvoir, la dette s'élevait à 612 milliards de dollars, mais elle s'élève maintenant à 1,4 billion de dollars. Elle a plus que doublé depuis que les conservateurs ont quitté le pouvoir. Le gouvernement libéral a accumulé plus de dettes que tous les gouvernements canadiens précédents réunis.

Cependant, cela ne s'arrête pas là. Le budget propose un déficit de 62 milliards de dollars pour l'année prochaine. D'ici 2031, car nous faisons généralement des prévisions sur une période de cinq ans, la dette fédérale s'élèvera à 1,6 billion de dollars. Voilà ce que le Canada obtient. Tout ce que les Canadiens obtiennent, c'est une dette libérale. Les libéraux les taxent sans arrêt, et ce n'est jamais assez. Où va l'argent? Imaginez: l'aide étrangère s'élève à environ 12 milliards de dollars. Pas plus tard que cette semaine, le premier ministre a annoncé l'octroi de 540 millions de dollars au Brésil pour la forêt tropicale brésilienne. Le Brésil a une économie et une population plus grandes que celles du Canada. Pourquoi le premier ministre a-t-il donné notre argent à un ami socialiste?

Les libéraux ont donné 20 milliards de dollars à des consultants l'année dernière, même s'ils avaient dit qu'ils feraient des compressions dans ce secteur. Les libéraux ont fait croître la fonction publique d'environ 50 %, mais doivent quand même payer 20 milliards de dollars à leurs amis et conseillers.

L'année dernière, les libéraux ont donné 8 milliards de dollars au Vietnam pour du riz respectueux de l'égalité des sexes. Pourquoi ont-ils fait cela? Ils subventionnent aussi les médias. Les libéraux augmenteront les subventions aux médias à plus de 2 milliards de dollars l'an prochain. C'est incroyable. Je ne comprends pas comment, dans une démocratie, les médias sont censés veiller à ce que le gouvernement soit honnête, quand le gouvernement signe leur chèque de paie. Pendant ce temps, le troisième...

Une voix: Toutes les autres démocraties le font. Et la Russie?

Roman Baber: Monsieur le Président, je connais très bien la Russie. J'ai grandi en regardant le peuple soviétique faire la file en lisant Pravda, l'équivalent de CBC/Radio-Canada.

● (1840)

Pendant ce temps, un tiers des Canadiens sautent des repas ou réduisent leur consommation de nourriture parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire l'épicerie. Cette proportion atteint plus de 40 % chez les personnes âgées de 18 à 34 ans.

Pendant que les libéraux me chahutent, quatre Canadiens sur dix n'ont pas les moyens de se nourrir.

Vous devriez avoir honte. Taisez-vous.

Le vice-président: Je dois m'assurer que le député sait qu'il ne doit pas s'adresser directement aux députés.

C'est le temps de parole du député et non une activité de groupe. Il appartient à lui seul. Je ne peux donner la parole qu'à un seul député à la fois, et je l'invite donc à poursuivre son discours, mais en s'adressant à la présidence, et non directement aux députés.

Roman Baber: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord ne croit pas les statistiques. Il devrait lire le rapport publié par l'Armée du Salut il y a deux semaines. Quatre Canadiens sur dix âgés de 18 à 34 ans sautent des repas ou mangent moins « parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire l'épicerie ».

Les libéraux enlèvent beaucoup d'argent aux Canadiens. Qu'est-il arrivé? Les libéraux sont arrivés au pouvoir. Les libéraux utilisent une bonne partie de l'argent des Canadiens pour le consacrer à des programmes qui ne fonctionnent pas et le donner à des étrangers. Ensuite, ils inventent un autre programme pour taxer encore plus les Canadiens. À la fin, le programme est un échec, ce qui signifie que les libéraux augmentent les impôts des Canadiens pour créer un énième programme qui sera aussi un échec.

Dans ce projet de loi d'exécution du budget, les libéraux disent que l'an dernier, ils ont accordé une réduction d'impôt aux Canadiens. À combien s'élevait-elle? La directrice parlementaire du budget a estimé que le contribuable moyen économisait 90 $ en impôt fédéral sur le revenu en 2025. Ce n'était que pour six mois. Cette année, nous avons un exercice complet, et l'estimation est de 180 $, ce qui représente 15 $ par mois.

Le ministre des Finances dira que les libéraux ont réduit les impôts de 22 millions de Canadiens. Nous lui demanderons combien d'argent il leur a permis de conserver en valeur réelle, et la réponse sera 15 $ par mois. Ce n'est même plus assez pour se payer un lunch. Les libéraux pontifient à la Chambre, en manipulant l'opposition et en rejetant le blâme sur nous.

Parlons-en. En 2015, quand les conservateurs de Harper ont quitté le pouvoir, le Canada comptait la classe moyenne la plus aisée au monde. Il suffit de chercher sur Google l'article du *New York Times* à ce sujet, puis sa reprise par le *National Post*.

Le Canada était un paradis sur terre, mais les députés devraient se pencher sur ce qu'ont fait les libéraux. Aujourd'hui, l'Ontario serait l'État le plus pauvre des États-Unis. Quand les Canadiens diront-ils que ça suffit?

Nous avons besoin des conservateurs pour remédier à ce terrible gâchis qui a des conséquences concrètes sur la vie des gens. Nous avons la chance de compter d'abondantes ressources naturelles. Nous devrions être le pays le plus riche du monde. Au lieu de cela, plus de 2 millions de personnes ont recours aux banques alimentaires. Ça suffit.

Nous devrions réduire les dépenses, le gaspillage, les taxes et les impôts des libéraux. Nous devrions laisser les Canadiens respirer. Ils ne peuvent pas respirer à cause des taxes, des impôts et des programmes des libéraux.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'était un discours impressionnant de course à la direction du parti. Je dois le reconnaître.

Je ne sais pas si vous parviendrez à faire passer ce message en dehors des milieux d'extrême droite, mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne bon nombre des taxes auxquelles il fait référence, les Canadiens adorent leur système de santé. Les Canadiens aiment tout particulièrement que le gouvernement leur offre toute une gamme de services.

Les Canadiens souhaitent payer leur juste part et en tirer un bon rendement. C'est une priorité pour le gouvernement, et c'est pourquoi nous estimons qu'il faut investir dans les Canadiens. Nous voulons bâtir une économie plus forte et plus saine, au service de tous les Canadiens. Seule l'extrême droite s'oppose à tout...

Le vice-président: Je me vois contraint d'interrompre le secrétaire parlementaire afin de laisser le temps au député de North York de fournir une réponse.

Je rappelle également au secrétaire parlementaire qu'il doit s'adresser à la présidence. Je n'ai aucun message à faire passer.

J'invite le député de North York à répondre rapidement, car la Chambre doit terminer cette partie de ses travaux à 18 h 45.

Roman Baber: Pour ce député, monsieur le Président, tout ce qui est un peu à droite du centre relève de l'extrême droite, car il n'y a plus rien de libéral chez les libéraux. Ils sont antilibéraux, et ce n'est pas d'extrême droite; ce n'est encore que la droite.

Le député de Winnipeg-Nord parle des services de santé. Le Canada a un des pires systèmes de santé de l'OCDE, même si nous sommes un des pays qui dépensent le plus pour son système de santé universel. Je l'invite à visiter North York et l'hôpital North York General. Il y a deux lits et demi par 100 000 habitants. North York a grossi…

● (1845)

Le vice-président: Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour terminer l'étude à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion n^{o} 1.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: En conséquence, le vote sur la motion n^{o} 1 est reporté.

Le vote porte sur la motion n^{o} 2. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 3 et 4.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: En conséquence, le vote par appel nominal sur la motion n^{o} 2 est reporté. Le vote par appel nominal s'appliquera aussi aux motions n^{os} 3 et 4.

[*Français*]

La mise aux voix porte sur la motion n^{o} 5.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: En conséquence, le vote sur la motion n^{o} 5 est reporté.

[*Français*]

La mise aux voix porte sur la motion n^{o} 6. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions n^{os} 7, 9 à 15 et 17 à 32.

[*Traduction*]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Par conséquent, le vote sur la motion n^{o} 6 est reporté. Le vote par appel nominal s'appliquera également aux motions n^{os} 7, 9 à 15 et 17 à 32.

Le vote porte sur la motion n^{o} 8. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n^{o} 16.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le vice-président: Par conséquent, le vote sur la motion n^{o} 8 est reporté. Le vote par appel nominal s'appliquera également à la motion n^{o} 16.

Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé de nouveau jusqu'au mardi 24 novembre 2026, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, en juin dernier, j'ai demandé au gouvernement comment les libéraux pouvaient continuer à dépenser des milliards de dollars de fonds publics alors qu'un nombre record de 60 000 Manitobains ont recours chaque mois aux banques alimentaires, y compris des milliers de personnes qui travaillent à temps plein.

Cinq mois plus tard, les choses ont empiré. Les libéraux ont présenté un autre budget fortement déficitaire, assorti de milliards de dollars en dépenses supplémentaires, alors que les Canadiens ont du mal à se procurer les biens essentiels. Selon le rapport Bilan-Faim 2026 de Banques alimentaires Canada, le nombre de visites dans les banques alimentaires a augmenté de 117 % à l'échelle nationale depuis 2019. Au cours de la dernière année, l'augmentation a été de près de 10 % au Manitoba.

Lorsque j'ai posé cette question en juin, la seule ministre fédérale qui soit députée du Manitoba a répondu en se félicitant de représenter certaines des collectivités les plus pauvres du pays. Elle a ensuite énuméré les subventions et les programmes du gouvernement. Or, ces mesures n'ont manifestement pas amélioré la situation dans ces collectivités ni aidé les gens à sortir de la pauvreté et de la dépendance envers l'État.

Ces dépenses excessives risquent fort de faire grimper davantage ce chiffre et d'aggraver la situation des Manitobains plutôt que de l'améliorer.

Combien d'autres Canadiens devront franchir les portes d'une banque alimentaire au cours de la prochaine année avant que les libéraux se rendent compte qu'ils ont tort, que leurs politiques ne fonctionnent pas et qu'un changement de cap s'impose?

Combien de Manitobains et combien de Canadiens cela va-t-il prendre? De combien de personnes parle-t-on?

● (1850)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Pour les Canadiens aux quatre coins du pays, monsieur le Président, le coût de la vie n'a rien d'un problème abstrait. Il se manifeste dans ce

qu'il reste dans leur compte de banque une fois qu'ils ont acquitté leur versement hypothécaire ou leur loyer, fait l'épicerie, rempli le réservoir de leur voiture et payé leurs factures du mois. Voilà pourquoi le budget de 2026 met l'accent, comme il se doit, sur les revenus, le logement, l'alimentation et la sécurité énergétique.

Le gouvernement est conscient des réalités que vivent les Canadiens, alors le budget de 2026 renferme un plan pour faire ce qui compte le plus, c'est-à-dire donner la possibilité aux Canadiens de rendre leur vie meilleure. Voilà pourquoi le budget propose le nouveau supplément de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels de 2027, qui représentera une bonification ponctuelle de 50 % l'an prochain à raison d'un maximum de 339 $ pour quelqu'un qui vit seul et sans enfant, et de 679 $ pour un couple avec deux enfants. À elle seule, cette mesure devrait sortir 120 000 personnes de plus de la pauvreté en 2027. Quand on ajoute les hausses que nous avons annoncées cet été, l'aide apportée par l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels totalisera en 2026-2027 un maximum de 1 290 $ pour quelqu'un qui vit seul et sans enfant, et de 2 570 $ pour un couple avec deux enfants.

Pour soutenir davantage ceux qui travaillent d'arrache-pied afin de se bâtir une vie meilleure, le budget de 2026 propose d'instaurer l'Allocation aux travailleurs pour bâtir le Canada, qui prend appui sur l'allocation existante et la bonifie grâce à un seuil de revenu minimum nettement inférieur. Il porterait également la somme maximale versée à 1 859 $ pour les personnes seules et à 3 143 $ pour les familles. Grâce à ces améliorations, jusqu'à 1,9 million de travailleurs à faible revenu auraient des prestations plus élevées, dont 180 000 nouveaux bénéficiaires.

Par ailleurs, nous savons que le logement est souvent la plus grande dépense d'un ménage. Pour fournir un tremplin vers un avenir meilleur, nous devons investir dans le logement aujourd'hui. Le budget de 2026 contient une stratégie sur le logement qui repose sur trois piliers: mettre fin à l'itinérance, élargir la construction de logements hors marché et bâtir un marché du logement qui fonctionne pour tous les Canadiens. Pour que les gens ne soient plus à la rue, mais dans des logements sûrs et chauds, le budget propose 10 milliards de dollars par l'intermédiaire de Maisons Canada afin de soutenir la création d'environ 24 000 logements supervisés et de transition par an partout au Canada. Cela s'ajoute au maintien du financement des programmes existants qui aident à prévenir l'itinérance, comme la stratégie Vers un chez-soi et les mesures pour lutter contre l'itinérance chez les anciens combattants.

Maisons Canada recevrait également 13 milliards de dollars supplémentaires pour stimuler la disponibilité des logements hors marché, ce qui permettrait d'ouvrir la voie à la construction de 200 000 logements dans tout le pays au cours de la prochaine décennie. Afin d'accroître l'abordabilité pour les personnes souhaitant acheter une maison, le budget de 2026 propose de prolonger de deux ans, soit jusqu'au 1er janvier 2029, l'interdiction d'achat de propriétés résidentielles existantes par des intérêts étrangers et de modifier les règles sur l'assurance hypothécaire pour permettre de débloquer le financement d'un chaînon manquant: les immeubles à logements multiples.

Notre travail pour rendre la vie plus abordable a commencé avant la rédaction du budget. Depuis le 1er juillet 2025, le gouvernement a réduit de 1 % le montant de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui représente 840 $ de plus, en moyenne, pour un ménage familial à deux revenus. Il est important de noter que la majeure partie de cet allégement fiscal ira aux Canadiens dont le revenu se situe dans les tranches d'imposition les plus basses.

Il s'agit de concentrer le soutien là où il pourra être le plus efficace et d'accorder un répit aux Canadiens de la classe ouvrière et de la classe moyenne, tout en permettant aux familles de conserver une plus grande partie de leur argent durement gagné. Voilà ce que s'efforce de faire le gouvernement. Il veut apporter une aide concrète qui sera utile aux Canadiens, et le budget de 2026 s'inscrit dans cette démarche.

Grant Jackson: Monsieur le Président, cela signifie en substance que les libéraux, malgré des résultats économiques qui ne cessent de se détériorer d'année en année et une situation financière de plus en plus difficile pour les Canadiens, ne veulent rien changer à leur façon de faire. Ils trouvent que tout fonctionne à merveille et qu'il leur suffit de distribuer plus d'argent et de dépenser plus de fonds publics. Ils n'ont aucune intention de mettre un frein à leurs dépenses irresponsables.

Les conservateurs mesurent leur succès au nombre de personnes qu'ils parviennent à affranchir des subventions et des programmes gouvernementaux alors que les libéraux pensent le contraire. Il est clair que cela ne fonctionne pas. Si on se base sur tous les indicateurs mesurables en ce qui a trait au coût de la vie, leur bilan aujourd'hui est pire qu'il y a 2 ans, et encore pire qu'il y a 10 ans.

Si un nombre record de travailleurs canadiens sont déjà obligés de recourir aux banques alimentaires, jusqu'où les statistiques devront-elles augmenter avant que les libéraux admettent que leur politique est un échec et qu'ils changent de cap?

● (1855)

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, il semble que les conservateurs mesurent leur réussite en fonction de leur capacité à diviser et à désinformer les Canadiens et à affaiblir le pays. À chaque étape et à chaque tournant, ils prônent l'inaction, puis ils ne font que critiquer lorsque vient le temps de déterminer dans quels domaines il faudrait investir davantage. Ils n'ont pas vraiment de stratégie ni de plan économique. On dirait qu'ils ont déniché leur plan économique et leurs conseils dans une boîte de Cracker Jack, car cela n'a aucun sens pour qui que ce soit.

Grâce à nous, l'économie a enregistré une croissance de 3,3 % au deuxième trimestre. Nous avons fait des investissements stratégiques dans l'économie afin d'accroître la productivité et de motiver les entreprises canadiennes à investir dans leurs activités à un moment où l'incertitude économique n'a jamais été aussi élevée. Voilà comment on progresse. Il s'agit de donner aux Canadiens la confiance nécessaire pour faire croître l'économie, d'investir en eux, d'offrir des mesures de soutien pour alléger le coût de la vie et de faire prospérer l'économie. C'est exactement là-dessus que nous continuerons de nous concentrer.

LA SANTÉ

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Monsieur le Président, en juin, la ministre de la Santé libérale a annoncé qu'Inforoute Santé du Canada ferait l'objet d'un audit indépendant par une tierce partie après que les conservateurs ont mis au jour le scandale PrescripTIon, qui a englouti 300 millions de dollars.

C'est pour cette raison que, le 30 juin, la vérificatrice générale a refusé que son bureau mène lui aussi, à la demande du comité de la santé, un examen de PrescripTIon. Elle a fait valoir qu'un tel examen « serait redondant et n'apporterait donc qu'une valeur ajoutée limitée ».

Depuis, le gouvernement se cache derrière cette lettre pour éviter de rendre des comptes. Le 16 novembre, le député libéral de Vancouver Quadra a déclaré à la Chambre qu'un audit réalisé par un tiers était « en cours ».

De plus, en réponse à la question écrite no 1479, le gouvernement a déclaré: « L'examen et l'audit sont actuellement en cours. »

Trois jours plus tard, la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a déclaré à la Chambre que le gouvernement était « en train d'embaucher un vérificateur ».

Ces affirmations ne peuvent pas toutes être vraies. L'audit ne peut pas être en cours si le gouvernement n'a pas embauché de vérificateur. Le gouvernement a promis aux Canadiens un audit indépendant il y a plus de 150 jours, et cela n'a toujours pas été fait.

Pourquoi les libéraux ont-ils dit au Parlement qu'un audit indépendant par une tierce partie était en cours, alors qu'ils n'avaient même pas embauché de vérificateur?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter au député de Mont-Riding ce qu'il a entendu chaque fois qu'il a posé cette question.

En juin dernier, la ministre de la Santé a lancé un examen en plusieurs étapes d'Inforoute Santé du Canada. Cet examen comprend un audit mené par un tiers de l'accord de contribution entre Inforoute Santé du Canada et Santé Canada, ainsi qu'un examen stratégique externe de la gouvernance, de la structure organisationnelle et du mandat d'Inforoute Santé du Canada.

Ce travail est en cours et nous devrions recevoir les conclusions de ces deux examens d'ici le mois prochain. Comme la ministre n'a cessé de le dire, nous les communiquerons dès qu'elles seront prêtes, ainsi que notre plan pour la suite. C'est un travail important.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour faire les choses correctement, afin que les Canadiens puissent avoir la certitude que leur argent est dépensé de manière efficace, efficiente et, surtout, transparente.

Dan Mazier: Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas répondu à une question fondamentale.

Dans la question no 1479 inscrite au Feuilleton, les libéraux ont informé le Parlement par écrit que l'examen et l'audit étaient tous deux en cours. Pourtant, la secrétaire parlementaire libérale de la ministre de la Santé admet qu'ils sont « en train d'embaucher un vérificateur ».

Pourquoi les libéraux ont-ils induit en erreur le Parlement et la vérificatrice générale?

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement sait que les Canadiens s'attendent à ce qu'il fasse preuve de transparence dans la façon dont il dépense leur argent.

L'examen en plusieurs phases d'Inforoute Santé du Canada est en cours. Nous communiquerons très prochainement les résultats au député d'en face.

Nous avons hâte de présenter bientôt nos conclusions, ainsi que notre plan pour les prochaines étapes, afin que nous puissions moderniser notre système de santé de manière à répondre aux besoins de tous les Canadiens.

● (1900)

L'ÉCONOMIE

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir pendant le débat d'ajournement pour obtenir de meilleures réponses que celles que nous avons reçues pendant la période des questions. La question que je soulève, je l'ai posée il y a longtemps. Je veux me concentrer sur une partie de la réponse que j'ai reçue à l'époque, lorsque le ministre de l'Agriculture a fait ce que font de nombreux membres du Cabinet libéral et leurs secrétaires parlementaires, en laissant entendre que les conservateurs ne croient pas aux Canadiens quand ils critiquent le rendement du gouvernement, quand ils exigent que le gouvernement rende des comptes ou quand ils soulignent des faits importants sur la situation économique du Canada et ses chiffres. Je voulais simplement débattre un peu de cette question ici ce soir en la décortiquant.

Les conservateurs croient au Canada, mais ce que nous exigeons également au nom des Canadiens, c'est que le gouvernement rende des comptes. Le gouvernement libéral a passé 11 ans à mettre en œuvre une mauvaise politique économique qui a fait fuir les entreprises du Canada. Il a passé 11 ans à alourdir la dette publique. Il a passé 11 ans à rompre toutes les promesses qu'il a faites à chaque élection et à chaque cycle budgétaire au sujet du déficit et de la dette à venir.

Les députés ministériels se fâchent lorsque l'opposition leur rappelle que, oui, ils avaient bel et bien promis d'équilibrer le budget au cours de leurs trois premières années au pouvoir. Le budget était équilibré au départ, mais les libéraux avaient promis de n'enregistrer que de modestes déficits, puis de revenir à l'équilibre budgétaire dès leur troisième année au pouvoir. Ils ne l'ont pas fait, et ils n'aiment pas qu'on le leur rappelle. Ils n'aiment pas non plus qu'on leur rappelle, année après année, que les projections budgétaires de l'année précédente ont été largement dépassées.

Nous y revoilà: le nouveau budget prévoit un déficit de 62,3 milliards de dollars, mais les besoins d'emprunt totaux s'élèvent à 149,5 milliards de dollars.

Habituellement, on considère que le déficit correspond au montant que le gouvernement doit emprunter. Les gens arrivent habituellement à comprendre ce principe. En règle générale, le montant emprunté, les besoins d'emprunt et le déficit sont à peu près du même ordre de grandeur. Il peut y avoir certains ajustements liés, par exemple, aux excédents ou aux déficits des régimes de retraite et à d'autres éléments du genre. Toutefois, c'est la première fois que nous observons un écart aussi important entre le déficit à proprement parler et les besoins d'emprunt. Cet écart atteint 87 milliards de dollars. Voilà la différence. De cette somme, 59 milliards de dollars seront empruntés, puis soustraits du bilan, car les libéraux espèrent les dissimuler aux Canadiens.

Quand avons-nous déjà été témoins de cela? C'est comme si nous regardions un documentaire sur Enron ou une situation du genre, où l'on utilise des véhicules financiers spéciaux et que l'on envoie de l'argent par là, en espérant que la Couronne ne demandera plus qu'on la rembourse. Le service de la dette est le poste de dépense du budget qui augmente le plus rapidement. C'est la dépense du gouvernement qui connaît la croissance la plus rapide. Elle est désormais plus importante que celles en soins de santé et dépasse de loin celles pour la défense nationale. Le gouvernement accumule de façon irresponsable 765 milliards de dollars de dette.

Nous faisons confiance aux Canadiens et nous sommes sûrs qu'il ne faut pas refiler aux Canadiens de demain les dettes d'aujourd'hui, que les libéraux feront payer par les générations futures de Canadiens.

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que le député d'en face fait confiance aux Canadiens. C'est formidable de l'entendre le dire à la Chambre. Nous partageons ce point de vue. Nous faisons tous les deux confiance aux Canadiens. Nous avons confiance en ce pays. C'est une bonne chose que nous puissions tous deux adopter une position ferme à cet égard.

Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est certainement sur notre approche. Depuis son arrivée au pouvoir et grâce à un examen exhaustif des dépenses, le gouvernement a réalisé des économies de 60 milliards de dollars sur le plan opérationnel. Nous avons déclaré un déficit inférieur de 11 milliards de dollars à ce qui avait été prévu dans la mise à jour économique du printemps et dans le budget de cette année, un déficit inférieur de 27,5 milliards de dollars aux projections de la mise à jour économique du printemps. Nous avons confirmé auprès de la directrice parlementaire du budget que nous sommes en voie d'atteindre notre cible budgétaire et d'équilibrer les dépenses de fonctionnement un an plus tôt que prévu. Nous nous en tenons à un ratio déficit-PIB en baisse, comme nous nous y sommes engagés par le passé.

Nous traversons une époque marquée par de profonds bouleversements. Nous sommes en guerre commerciale, et notre sécurité et notre souveraineté économiques sont mises à l'épreuve. Des guerres à l'étranger font monter les prix de l'énergie au Canada. C'est exactement là-dessus que le gouvernement se concentre pour s'attaquer à ces problèmes de front; cela veut dire que nous ne pouvons pas laisser la situation empirer en ce qui concerne le coût de la vie des Canadiens. Il faut donc investir dans une économie afin qu'elle croisse, effectuer des investissements intelligents et stratégiques dans notre économie et faire en sorte que les salaires augmentent.

Depuis des années, à la Chambre, les conservateurs parlent du PIB par habitant. Pas une seule fois je ne les ai entendus souffler mot du PIB par habitant quand celui-ci a augmenté de 3,9 % au dernier trimestre, le deuxième, quand les chiffres ont été annoncés ce trimestre. Ils n'ont pas dit un seul mot sur la productivité à ce moment-là.

Le gouvernement a réduit l'impôt sur le revenu et les taxes sur les habitations, les carburants et les nouveaux investissements des entreprises. Grâce à la mégadéduction à la productivité, le Canada affiche le plus faible taux effectif marginal d'imposition de toutes les économies avancées dans le monde entier. Le budget de 2026 en fait encore plus afin que les entrepreneurs prospères puissent réinvestir leurs capitaux dans une économie florissante.

Nous prenons des mesures qui ne sont pas sexy, des mesures qui contribuent à améliorer le contexte opérationnel pour les entreprises de tout le pays, à telle enseigne que le Conseil canadien des affaires, la Chambre de commerce du Canada et la Fondation d'innovateurs et d'entrepreneurs soutiennent tous le gouvernement en affirmant que le budget de 2026 est une stratégie économique axée sur l'investissement. Ils décrivent le premier ministre comme quelqu'un qui comprend l'économie et qui remet le Canada sur la bonne voie pour bâtir une économie solide et prospère où les salaires augmentent plus vite que l'inflation. C'est un indicateur clé pour nous, et c'est ce que nous constatons chaque mois depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

● (1905)

Pat Kelly: Monsieur le Président, j'ai entendu le député parler de remettre le Canada sur la bonne voie. Il semble donc reconnaître qu'après 11 ans, l'économie du pays était en train de dérailler. Cet aveu de sa part, bien qu'il soit encourageant, ne fait rien pour apaiser les préoccupations des Canadiens au sujet du leadership économique du gouvernement.

La directrice parlementaire du budget a formulé de nombreuses observations sur le budget dont le député n'a pas parlé, mais la cible qui consiste à maintenir le ratio déficit-PIB sur une trajectoire descendante illustre parfaitement le problème. Chaque fois que les libéraux ratent à répétition l'une de leurs cibles budgétaires, ils en inventent une autre. C'est ce qu'ils ont fait dans ce cas-ci. Ils devraient reprendre, comme cible, la baisse du ratio dette-PIB, qui est actuellement en hausse.

Ryan Turnbull: Monsieur le Président, nous n'accepterons aucune leçon de la part des conservateurs. Sous le gouvernement du premier ministre Harper, ils ont enregistré six déficits consécutifs; par conséquent, nous n'accepterons aucun conseil de la part du Parti conservateur du Canada sur la manière d'équilibrer un budget ou d'investir dans l'économie.

Cependant, ce que je peux dire aux députés, c'est que nous sommes d'accord pour dire que nous sommes sur la bonne voie. J'ai entendu le député d'en face appuyer la stratégie du gouvernement, à savoir qu'elle devrait permettre de bâtir une économie canadienne plus prospère et plus forte. Ces résultats se reflètent dans notre économie: les nouveaux investissements des entreprises ont augmenté de près de 9 %, soit 8,9 %, ce qui est considérable, tandis que les investissements directs étrangers au Canada ont atteint leur plus haut niveau depuis près de 20 ans.

Nous avons déjà vu de nombreux résultats. Depuis le début de la guerre commerciale, nous avons créé davantage d'emplois par habitant que les États-Unis. Nous avons observé d'autres signes de vigueur économique, notamment des dépenses de consommation assez élevées et stables. Ce sont là de bons signes. Nous allons continuer à progresser.

Le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc au mardi 24 novembre, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 23 novembre 2026

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi relative au cadre national sur la transparence des prix des aliments

Projet de loi C-226. Étape du rapport ... 11769
Saini ... 11769
Motion d'adoption ... 11769
Adoption de la motion ... 11769
Troisième lecture ... 11769
Baber ... 11770
Champoux ... 11771
Lamoureux ... 11771
Chambers ... 11771
Lemire ... 11772
Lamoureux ... 11774
Kronis ... 11775
Arnold ... 11776

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025

Projet de loi C-31 — Motion d'attribution de temps

Long ... 11777
Motion ... 11777
Lamoureux ... 11777
Calkins ... 11777
Fortin ... 11778
Arnold ... 11778
Champoux ... 11778
Doherty ... 11779
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake) ... 11779
Leitão ... 11779
Kronis ... 11779
Gerretsen ... 11780
May ... 11780
Epp ... 11780
Adoption de la motion ... 11783

Étape du rapport

Projet de loi C-31. Étape du rapport ... 11783
Doherty ... 11783
Lamoureux ... 11784
Johns ... 11784
Barsalou-Duval ... 11784
Lamoureux ... 11786
Viersen ... 11786
Champoux ... 11786
Ho ... 11787
Lamoureux ... 11789
Bragdon ... 11789
Deschênes-Thériault ... 11789

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'industrie des télécommunications

Kwan ... 11789

L'incendie survenu à Glace Bay

Kelloway ... 11790

Le Programme des cadets du Canada

Kronis ... 11790

Les Prix d'histoire du Gouverneur général

d'Entremont ... 11790

L'attaque à Hamilton

Kuruc ... 11790

La Fiducie foncière communautaire de Brome-Missisquoi

Villeneuve ... 11790

Les activités de Noël dans Calgary Midnapore

Kusie ... 11791

La reconnaissance des bénévoles

Casey ... 11791

Le budget

Van Popta ... 11791

Marie-Élaine Thibert

Deschênes ... 11791

La Journée mondiale des pêches

Fancy ... 11792

L'économie

Gill (Abbotsford—Langley-Sud) ... 11792

Raymond Laflamme

Fortier ... 11792

Le Programme des cadets du Canada

Tolmie ... 11792

Le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse

Miedema ... 11792

L'immigration

Menegakis ... 11793

Des félicitations

Fragiskatos ... 11793

QUESTIONS ORALES

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté

Poilievre ... 11793
Diab ... 11793
Poilievre ... 11793
Diab ... 11793
Poilievre ... 11793
Diab ... 11794
Poilievre ... 11794
Hajdu ... 11794
Poilievre ... 11794
Hajdu ... 11794
Poilievre ... 11794
Hajdu ... 11794

Le travail
Normandin ... 11795
MacKinnon ... 11795

L'environnement
Normandin ... 11795
MacKinnon ... 11795

La justice
Barsalou-Duval ... 11795
MacKinnon ... 11795

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Baber ... 11795
MacKinnon ... 11795
Kirkland ... 11796
Sahota ... 11796
Kirkland ... 11796
Sahota ... 11796
Rempel Garner ... 11796
Robertson ... 11796
Rempel Garner ... 11796
Diab ... 11796
Paul-Hus ... 11796
Lightbound ... 11797
Paul-Hus ... 11797
Lightbound ... 11797

Les pensions
Larouche ... 11797
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke) ... 11797
DeBellefeuille ... 11797
McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke) ... 11797

Le budget
Chong ... 11797
Long ... 11798
Chong ... 11798
Fragiskatos ... 11798

Le logement
Lantsman ... 11798
Robertson ... 11798

Les finances
Groleau ... 11798
Lightbound ... 11798
Groleau ... 11798
Lightbound ... 11799

La défense nationale
Kayabaga ... 11799
McGuinty ... 11799
Bezan ... 11799
McGuinty ... 11799
Bezan ... 11799
McGuinty ... 11799
Kibble ... 11800
McGuinty ... 11800
Ruff ... 11800
McGuinty ... 11800
Berthold ... 11800
McGuinty ... 11800

L'industrie automobile
Seeback ... 11800
Joly ... 11800
Seeback ... 11800
Joly ... 11801

L'industrie forestière
Brassard ... 11801
Hodgson ... 11801
Brassard ... 11801
Hodgson ... 11801

Les affaires étrangères
Dandurand ... 11801
Anand ... 11801

Le logement
Ho ... 11801
Robertson ... 11802
Mantle ... 11802
Robertson ... 11802
Mantle ... 11802
Robertson ... 11802

Les affaires du Nord
Sheehan ... 11802
Gull-Masty ... 11802

L'économie
Zimmer ... 11802
Alty ... 11803

Le travail
McPherson ... 11803
Hajdu ... 11803

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions
Lamoureux ... 11803

Les comités de la Chambre

Sécurité publique et nationale
Duclos ... 11803
Kirkland ... 11803

La santé
Dhaliwal ... 11804
Konanz ... 11804

Pêches et océans
Deschênes ... 11804

La Loi sur la concurrence
Kwan ... 11804
Projet de loi C-297. Présentation et première lecture ... 11804
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi ... 11805

Instruction au Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Lawton ... 11805
Motion ... 11805
Lamoureux ... 11808
Gaudreau ... 11808
Calkins ... 11809

Aboultaif ... 11809
Beaulieu ... 11809
Zimmer ... 11809
Lamoureux ... 11810
Motion ... 11810
Adoption de la motion ... 11811

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025
Projet de loi C-31. Étape du rapport ... 11811
Bardeesy ... 11811
Arnold ... 11813
Beaulieu ... 11813
Nguyen ... 11813
Falk (Provencher) ... 11813
Lamoureux ... 11815
Beaulieu ... 11815
Calkins ... 11816
van Koeverden ... 11816
Ruff ... 11818
Lemire ... 11818
MacDonald (Cardigan) ... 11818

Questions transformées en ordres de dépôt de documents
Lamoureux ... 11819

Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025
Projet de loi C-31. Étape du rapport ... 11819
Larouche ... 11819
Lamoureux ... 11821
Konanz ... 11821
Lemire ... 11821
Normandin ... 11822
Lamoureux ... 11823
Arnold ... 11823
Gaudreau ... 11824
Blanchette-Joncas ... 11824
Lamoureux ... 11825
Konanz ... 11826
Gaudreau ... 11826
Bragdon ... 11826
Lamoureux ... 11827
Beaulieu ... 11828
Bexte ... 11828
Diotte ... 11828
Lamoureux ... 11830
Arnold ... 11830
Lemire ... 11830
Baber ... 11830
Lamoureux ... 11832
Report du vote sur la motion n^{o} 1 ... 11832
Report du vote sur la motion n^{o} 2 ... 11832
Report du vote sur la motion n^{o} 5 ... 11832
Report du vote sur la motion n^{o} 6 ... 11832
Report du vote sur la motion n^{o} 8 ... 11833

MOTION D'AJOURNEMENT

L'économie
Jackson ... 11833
Turnbull ... 11833

La santé
Mazier ... 11834
Turnbull ... 11834

L'économie
Kelly ... 11835
Turnbull ... 11835

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca